Charlotte Gray

vol 2 of 2

COLONIE

Evolution

ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE LYON,
OU
EXPLICATION
DE SES PLUS ANCIENS
MONUMENS:

AVEC DES RECHERCHES sur les autres choſes remarquables, qui peuvent attirer l'attention des Etrangers.

Par le P. D. D. C. J.

Tome II.

A LYON,

Chez FRANÇOIS RIGOLLET,
Libraire ſur le Quay des Celeſtins,
au Mercure Galant.

M. DCC. XXXIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/antiquitesdelavi02colo

NOTES SUR NOTRE INSCRIPTION TAUROBOLIQUE.

CHAPITRE XII.

TAUROBOLIO MATRIS

D. M. I D.

ON trouve assez souvent dans les Marbres antiques *Tauropolium*, & quelquefois même *Tauripolium*, comme dans celui de Vence en Provence ; ou *Tauribolium*, comme dans celui de Narbonne ; Ce mot signifie le Sacrifice d'un Taureau immolé à Cybéle, com-

me nous allons dire en expliquant les paroles qui ſuivent.

Celui qui du fonds de la foſſe recevoit le ſang de la Victime, étoit nommé *Taurobolia-tus*, ou *Taurobolinus*, ou *Dux Tauroboli*, & la ſuperſtition alloit ſi loin, qu'il étoit obligé de ne point quitter ſes habits enſanglantez, juſques à ce qu'ils s'en allaſſent tout en lambeaux.

Peut être pourroit-on encore trouver ici quelque maniére de difficulté ſur la conſtruction du mot *Taurobolio*, qui ſemble d'abord irreguliere. Mais il me paroit hors de doute que ce mot eſt dans le regime du datif, comme toutes ces autres expreſſions ſi communes, *Jovi Optimo Maximo*; *Dis Manibus*; *Romæ & Auguſto*, puiſque nôtre Inſcription n'eſt autre choſe qu'un Monument dreſſé pour éterniſer le ſouvenir du Sacrifice.

Ces paroles ſuivantes MA-

TRIS D. M. ID. C'eſt-à-dire, *Matris. Deum magnæ Idææ*, deſignent évidemment la Déeſſe Cybéle, à l'honneur de laquelle on a fait, non ſeulement ce Taurobole, mais encore tous les autres Sacrifices de cette eſpece, ſelon le ſentiment le plus ordinaire des Mythologiſtes. Il ne faut qu'avoir la plus legére teinture de la Fable, pour ne point ignorer que Cybéle étoit adorée ſous le titre de Grand' Mere des Dieux, & qu'on lui donnoit indifféremment & ce nom, & ceux de *Rhea, d'Ops*, *de Dindyméne & de Berecynthia*, & que les Grecs l'apelloient *Paſithea*, c'éſt à-dire, Mere de tous les Dieux.

Virgile dans le ſixiéme Livre de ſon Eneïde, ne lui donne pas moins de cent enfans, tous Dieux à la fois, & une ſi nombreuſe lignée eſt plus que ſuffiſante pour lui mériter le nom de

Grand' Mere des Dieux, que nôtre Inſcription lui donne ici.

Virgil. Æneid. Lib. Sexto.

..... Qualis Berecynthia mater
Invehitur curru, Phrygias turrita per Urbes,
Læta Deum partu, centum complexa nepotes,
Omnes cælicolas, omnes ſupera alta tenentes.

Le ſurnom *d'Idæa* n'eſt pas moins connu que le reſte. C'eſt une des Epithetes les plus ordinaires que les Poëtes donnent à Cybéle, à cauſe d'une Contrée de la Phrygie, nommée le Mont Ida, où elle étoit plus particuliérement honorée.

On trouve ſur quelques marbres antiques, & entre autres ſur celui du Village de *Pennes* près de Marſeille, ces Epithetes de Cybéle écrites tout de ſuite ſans abréviation. *Matri Deum magnæ ideæ.*

Les deux premiers mots ſe voyent auſſi à Narbonne. *Matri Deum Tauropolium.*

Mais ce ſeroit de l'érudition perduë, que de s'arrêter plus long-tems à ce qu'il y a de plus trivial dans toute la Fable.

QUOD FACTUM EST EX IMPERIO MATRIS D. DEUM.

Ce n'étoit pas une choſe fort extraordinaire chez les Payens, de prétendre & de publier, pour impoſer au Public, qu'on faiſoit les Tauroboles par le commandement exprès de Cybéle. Celui que la Province Narbonnoiſe fit dans Narbonne même, pour la ſanté de l'Empereur Sévére & de ſon fils Caracalla, ne fut entrepris que ſur un ordre prétendu de cette Déeſſe, comme il paroît par les paroles qui ſont à la tête de cette Inſcription.

IMPERIO. D. M. *Deum Matris.*

TAUROBOLIUM Provinciæ Narbonenſis factum per C. Batonium primum Flaminem Augg. pro ſalu-

Lucii. *te Dominorum Impp. L. Septimii Severi Pii pertinacis Aug. Arabici Hadiabeni Parthici Maximi & M. Aureliani Aug.*

Je crois devoir avertir en paſſant que dans cette derniere ligne, il s'eſt gliſſé une faute qui n'eſt aparemment que de l'Ouvrier qui a gravé l'Inſcription, & qu'au lieu de *M Aureliani*, il faut lire *M. Aurelii*, puiſque c'eſt-là le vrai nom de Caracalla Fils de Sevére.

Le ſurnom de Caracalla, qui eſt un nom Gaulois, lui fut donné à Lyon où il naquit.

On ne remuoit pas toûjours la machine de la fauſſe Divinité, & le reſſort de l'Oracle pour entreprendre le Taurobole. On ſe contentoit ſouvent pour cela d'un ſimple avertiſſement des Prêtres de Cybéle, qui ſe diſoient quelquesfois inſpirez de la demander. Et c'eſt-là le ſens naturel de ce morceau d'Inſcription qu'on voit à Tein ſur le bord du Rhône: elle fut faite à l'occa-

sion d'un Taurobole, executé par l'avis du Grand-Prêtre de Cybéle : *Ex Vaticinatione Puſoni Juliani Archigalli* qui le fit faire (dit-on ici) par une inſpiration particuliére. On trouve ailleurs ces paroles qui forment le même ſens, *Pontificum monitu Voto ſuſcepto.*

Pour ce qui eſt du D. initial qu'on voit avant le mot DEUM, on peut l'expliquer par le mot de *Diæ* ou de *Dindymenes*, qui eſt comme nous avons dit, une des Epithetes de Cybéle.

PRO SALUTE IMPERATORIS CÆS. T. ÆLI HADRIANI ANTONINI AUG. PII P. P.

Il falloit ſans doute que le Taurobole fût quelque choſe de bien ſérieux chez les Romains, & qu'ils ſe formaſſent une haute idée de l'éfficace de cette cérémonie, puis qu'ils s'aviſerent ſi ſouvent d'y recourir pour les cauſes les plus eſſentielles, &

qui intereſſoient le plus tout le Public, telle qu'eſt la conſervation de la vie des Empereurs. Je trouve, en parcourant les Marbres antiques, qu'en divers tems les Romains ou les Gaulois mirent en œuvre ce Sacrifice pour la conſervation ou pour le rétabliſſement de la ſanté d'Antonin & de ſes enfans; pour celle de Commode, de Sévere & de ſon Fils Caracalla; pour celle de Gordien & de ſa Famille; pour celle de Philippe, de ſa Femme Otacilia Severa & de ſon Fils le jeune Philippe; ſans parler ici de pluſieurs autres Empereurs qui ne ſont pas nommez : comme dans l'Inſcription de Leitoure, où il eſt dit ſimplement que la Communauté de Leitoure offre ce Sacrifice pour la ſanté & pour la conſervation de la Famille Divine. Car c'eſt ainſi que ces Idolâtres nommoient la Famille Impériale.

PRO SALUTE ET INCOLUMITATE DOMUS DIVINÆ R. P. LACITORAT. TAUROP. FECIT.

L'Empereur dont il s'agit dans nôtre Inſcription de Lyon, c'éſt Antonin, qui fut ſurnommé le Pieux, ſoit à cauſe de ſa rare pieté envers les Dieux, ſoit à cauſe de la bonté Paternelle qu'il eut pour tous ſes Sujets, ſoit enfin à cauſe de la ſincére reconnoiſſance qu'il fit éclater pour Hadrien ſon Prédeceſſeur, qui l'avoit adopté, & auquel il marqua l'affection la plus cordiale, en empêchant par toute ſorte de ſoins, qu'il ne ſe procurât la mort dans l'affreuſe mélancolie où l'avoit plongé ſur la fin de ſes jours, le chagrin de ſa maladie, & le deſeſpoir de recouvrer la ſanté.

Le nom d'Ælius Hadrianus qu'on donne ici à Antonin, marque ſon adoption, qui fut faire par Hadrien le 25. Fevrier

de l'année 138. c'eſt-à-dire environ cinq mois avant la mort de ce dernier, qui arriva le dixiéme de Juillet de la même année.

Du reſte, pour peu qu'on connoiſſe le bon caractére d'Antonin, on ne ſera nullement ſurpris que la Ville de Lyon aît voulu ſignaler ſon zéle pour la conſervation de ce Prince. Jamais Empereur chez les Romains, ne merita mieux en tout ſens, que les Peuples euſſent pour lui un attachement ſans bornes.

Jules Capitolin nous a tracé le Portrait de ce grand Homme dans deux ou trois ſimples traits, qui doivent nous faire concevoir la plus noble idée de ſon mérite; & cet Auteur ne doit point paroître ſuſpect, puis qu'il écrivoit deux ſiécles après que la Famille des Antonins eût été éteinte, & que d'ailleurs cet Hiſtorien paſſe conſtamment

pour être auſſi ſincére, qu'il eſt peu élegant. *Tanta diligentia*, dit-il, *ſubjectos ſibi populos rexit, ut omnia & omnes quaſi ſua eſſent curaret.* Il s'apliqua au gouvernement de ſes Sujets avec autant de ſoin & d'ardeur, que ſi les interêts de chaque Particulier avoient été les ſiens propres. *Amicis ſuis*, dit-il ailleurs, *in Imperio ſuo non aliter uſus eſt quàm privatus.* Etant Empereur il en uſa à l'égard de ſes Amis tout comme s'il n'eût été qu'un ſimple Particulier, & dans toute ſa conduite il garda toûjours la modération d'une perſonne privée : *Omnia quaſi privatus fecit.*

Capitol. in vita Antonini pii.

Mais outre ces raiſons generales, il y avoit une raiſon particuliere qui animoit le zéle des Lyonnois pour Antonin, & qui leur faiſoit ſouhaiter ardemment ſa conſervation : c'eſt que ce Prince étoit Gaulois d'origine,

& peut-être même de naissance, comme on peut le conclurre par ces paroles de Capitolin dans la vie de cet Empereur. *Paternum genus è Gallia transalpina, Nemausense scilicet.*

Il paroit même par nos anciennes Inscriptions qu'il falloit que quelque branche de la nombreuse famille des Aureles, Originaire du pays des Sabins, fût venuë s'établir dans Lyon, qui étoit la capitale des quatre Provinces, & la demeure ordinaire des Gouverneurs de la Gaule Celtique. Parmi toutes ces Inscriptions, je m'attache à une seule que je vais raporter ici à cause de sa singularité, & à cause des beaux sentimens & des expressions remarquables dont elle est remplie. Elle est dans le Monastere du Verbe Incarné, qui étoit autre-fois la maison du célébre Antiquaire M. Duchoul qui l'y fit porter.

C'eſt l'Epitaphe d'un enfant de neuf ans nommé *Marcus Aurelius Fauſtinus*, qui avoit ſouhaité de mourir avant ſa mere Aurelia Fauſtina, & avant ſon beau-pere *Julius Maximus*, & qui paroit même avoir demandé cette grace aux Dieux.

D M

ET MEMORIÆ ÆTERNÆ

*M. AURELII FAUSTINI Infantis dulciſſimi & incomparabilis qui vixit annis VIIII. M. II. * D. XIII. qui ſibi ante mortem rogavit quam parentibus ſuis C. * Jul. Maximus Filiaſtro & Aurelia Fauſtina Mater unico Filio deſolat. P. * C. & ſub aſcia dedicaverunt.*

Menſibus. Diebus.

Cajus. Julius.

Poni Curaverunt.

Multis annis vivat qui dixerit Arpagi tibi Terram levem.

Le terme ſingulier de *Filiaſter* qu'on y donne à cet enfant,

dont la mere s'étoit remariée à *C. Julius Maximus*, s'eſt toûjours conſervé dans cette Ville où l'on donne encore aujourd'hui le nom de *Filliâtre* au Fils d'un autre lit, que les Romains appelloient *Privignus*.

Le mot *Arpagi* qui a paru une vraye énigme à un des plus * ſçavans hommes du ſiécle paſſé, nous embarraſſeroit encore ici beaucoup, ſi Euſtathius & Athenée ne venoient heureuſement à nôtre ſecours. Ces deux Auteurs nous ont dévoilé le vrai ſens de ce terme ; l'un dans ſon commentaire ſur Homere, & l'autre dans le treziéme livre de ſes Dipnoſophiſtes. Ils diſent unanimement que la mort des petits enfans étoit communément appellée par les Grecs ἁρπαγὴ, c'eſt à dire *rapt ou enlevement* : comme ſi les Dieux les euſſent enlevés à la terre pour les rendre heureux. Ils ajoutent que

M. Spon.

l'endroit où Ganyméde fut enlevé par une aigle dans le Ciel, fut nommé depuis ce temps-là ἁρπαγὴ ou Ἁρπαγιὸν; & le même Scholiaſte d'Homere fait une remarque, qui convient fort à nôtre Epitaphe du petit Aurele: C'eſt que les Grecs ne celebroient les funerailles des petits enfans qu'au premier lever de l'aurore, qu'ils appelloient ΗΜΕΡΑΣ ΑΡΠΑΓΗ, c'eſt-à dire, le *rapt* du jour.

Ce mot de *rapt* ſe trouve même quelques fois dans les Inſcriptions funeraires, miſes ſur les tombeaux des enfans: temoin cette Epitaphe, auſſi ſinguliere qu'impie, dans laquelle des parens déſolés de la perte de leur enfant, s'en prennent aux Dieux mêmes & les accuſent de le leur avoir ravi injuſtement. *Diis iniquis qui animulam tuam rapuerunt.*

On ne doit pas être fort ſurpris au reſte, de voir un terme

purement Grec mis en œuvre dans une Inscription sepulchrale Latine. On sçait que cette Ville étoit remplie de Negocians Grecs, dont nous rencontrons encore par-tout les Epitaphes. On sçait aussi que nôtre Eglise toute Grecque dans son origine, avoit adopté les usages des Eglise Grecques d'Asie, par qui la nôtre a été fondée. Il eût été bien difficile qu'un pareil commerce n'eût pas insensiblement introduit beaucoup de termes Grecs dans la langue du pays, qui étoit en ce temps-là la Latine.

LIBERORUMQUE EJUS.

Il faut demêler exactement quels sont ces Enfans d'Antonin, pour lesquels la Colonie de Lyon offre le Sacrifice. Car ce point de Genéalogie paroit assés envelopé.

Antonin épousa Faustine, sur-

nommée la Mere, & Fille d'Ælius Céſar. Il en eut deux Fils & deux Filles, comme on le lit dans Capitolin. Les noms des deux Fils & de la Fille aînée ont été long-tems inconnus, & ils le ſeroient peut-être encore, ſans le ſecours d'un ancien Recuëil d'Inſcriptions donné par le Pere Mabillon dans le quatriéme Tome des Analectes. On voit par ce Recueil, que le cadet de ces Fils ſe nommoit *M. Galerius*, & l'aîné *M. Aurelius Fulvius*, du nom de ſon Ayeul Paternel. L'aînée des Filles ſe nommoit *Aurelia Fadilla*, du nom de ſon Ayeule Paternelle; la cadette fut la fameuſe *Fauſtine* la jeune, aſſés connuë par ſon libertinage.

De ces quatre Enfans les trois premiers moururent fort jeunes & long-tems avant leur Pere, & ainſi ce n'eſt pas d'eux dont il eſt fait mention dans le Sacrifice des Lyonnois. Mais à la pla-

ce de ces deux Fils, Antonin fut obligé par Hadrien, d'adopter Luce-Vere & Marc-Aurele, dont le premier étoit Fils, & le second étoit neveu d'Ælius Céſar, & c'eſt de ces deux Fils adoptifs dont il eſt ici queſtion, auſſi-bien que de la jeune Fauſtine qui fut Femme de Marc-Aurele.

Nôtre Inſcription ne fait nulle mention de Fauſtine Femme d'Antonin, parce qu'elle étoit morte depuis environ une vingtaine d'années : *Tertio anno Imperii ſui Fauſtinam uxorem perdidit*, dit toûjours Capitolin.

ET STATUS COLONIÆ LUGDUN.

Je crois avoir aſſés bien établi la fondation de la Colonie & de la Ville de Lyon par Plancus, & il me paroit qu'il n'y a rien à repliquer aux quatre preuves que j'en ai aporté, qui ſont l'Inſcription de Gayete, la let-

tre de Seneque, le témoignage de Plutarque, & le silence de Césat, de Polybe, de Tite Live & de Plutarque même.

Mais je dois ajoûter ici qu'il falloit que ce fût un usage établi d'offrir le Taurobole & pour l'Empereur & pour la Ville qui faisoit le Sacrifice, puisque dans la seule Ville de Leitoure, on en trouve deux offerts pour l'Empereur Gordien & pour la Ville, comme on verra dans l'Inscription suivante rapportée par Gruter. p. 29.

PRO SALUTE Imp. Antonini Gordiani Pii Fel. Aug. totiusque domus Divinæ proque Statu Civit. Lactor. Tauropolium fecit Ordo Lactor. D. N. Gordiano II. *& Pompeiano Cos. Id. Dec. curantib. M Erotio & Festo Caninio Sacerd.*

Felicis.

Domino nostro. Secundum.

Mais achevons d'éclaircir nôtre inſcription.

ÆMILIUS CARPUS IIIIL. VIR. AUG.

Puiſque ce *Lucius Æmilius Carpus* joüe ici le plus grand rôle, & puiſque c'eſt lui qui ſe fait arroſer du ſang du Taureau, & qui fait les frais du Sacrifice, comme nous dirons, il eſt bien juſte que nous faſſions connoître le perſonnage.

Il falloit que ce Carpus fût un homme d'un rang diſtingué, puiſqu'on lui donne ici la qualité de *ſevir* ou *ſextumvir Auguſtalis*, c'eſt-à-dire d'un des ſix Prêtres Auguſtaux du Temple bâti à Lyon à l'honneur d'Auguſte.

J'ai dit en parlant de l'Autel de Lyon, qu'après la mort & l'apotheoſe d'Auguſte, Tibére inſtitua dans le Temple qu'on

lui avoit consacré à Rome, une nouvelle maniere de Prêtres, qu'on nomma les Prêtres Augustaux : *Idem annus novas cæremonias accepit*, dit Tacite *addito Sodalium Augustalium Sacerdotio.* Tac. lib. 2. Hist.
Ce nouveau genre de Sacerdoce se mit dans peu de tems si fort à la mode, que les premieres Personnes de l'Empire, comme Tibére, Drusus, Claude, & quelque tems après l'Empereur Galba, se firent un honneur d'y entrer.

La Ville de Lyon suivant l'exemple de la Capitale du Monde, établit à son tour six Augustaux dans le superbe Temple qu'elle avoit déja fait bâtir à l'honneur d'Auguste, dans l'endroit même qu'on nomme à present *Ainay*, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Les Ministres attachez particulierement au service de ce Temple, étoient partagez en trois

Ordres differens. Il y avoit parmi eux des Prêtres, des Haruſpices & des Auguſtaux: Les Prêtres offroient les Sacrifices & immoloient les Victimes, les Haruſpices examinoient les entrailles de ces Victimes, & les Auguſtaux, dont l'emploi étoit le plus brillant, avoient ſoin des Jeux & des Spectacles ſolemnels, qu'on donnoit reguliérement à l'honneur d'Auguſte, & qui étant toûjours accompagnez de Sacrifices publics, étoient dès lors regardez comme un grand acte de Religion: *In ludis quanta ſacra, quanta ſacrificia præcedunt, intercedunt, ſuccedunt, quot ſacerdotia!* dit Ciceron dans une Lettre qu'il écrit à ſon Frere.

ITEM DENDROPHORUS.

On diſtinguoit chez les Romains deux eſpeces de *Dendrophores* fort différentes l'une de

l'autre. Il y avoit des *Dendrophores ou porte arbres* de mêtier & de profeſſion, & il y en avoit qui ne l'étoient que par eſprit de ſuperſtition. Les premiers étoient de ſimples Artiſans qui préparoient les bois neceſſaires pour les Machines de guerre, & c'eſt de ceux-là dont il eſt parlé dans le Code Theodoſien. Les ſeconds étoient des devots de Cybéle, qui ſe faiſoient un merite de porter publiquement aux Jeux, aux Fêtes & aux Cerémonies de cette Déeſſe, des arbres qu'ils avoient arrachez avec leurs racines dans les Bocages qui lui étoient conſacrez. C'eſt-là le ſentiment de M. de Saumaiſe dans ſes Notes ſur Spartien, & il cite pour l'apuyer, ces Vers d'un ancien Poëme.

Egregios proceres currum ſervare Cybeles

Quem traheret conducta manus
Megalenſibus actis,
Arboris exciſæ truncum portare
per urbem.

Ces arbres étoient pour l'ordinaire des Pins, qui étoient conſacrez à Cybéle, à cauſe d'Athys ſon favori & ſon grand Prêtre, qui fut metamorphoſé en l'arbre qui porte ce nom.

Cybéle n'étoit pas la ſeule qui eût ſes Dendrophores. Bacchus, Apollon, Cerés, Hecate & Sylvain avoient auſſi leurs *Dendrophores*, qui étoient tous ſous la protection des Prêtres qu'on nommoit Quinzevirs ou *Quindecim viri ſacris faciundis.*

VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTULIT.

Juſques à preſent il n'y a eu nulle difficulté dans nôtre Inſcription. Mais voici un endroit envelop-

enveloppé & obſcur, qui ſemble tenir de la nature des Oracles, que chacun tourne de ſon côté & interprete à ſa maniére.

Ce ne ſont pas ces deux premieres paroles : *Vires excepit*, qui cauſent ici l'embarras & l'obſcurité. Saumaiſe nous les explique fort clairement dans l'endroit que j'ai déja cité, où il dit, qu'après l'immolation du Taureau, il reſtoit à faire une ſeconde ceremonie qui n'étoit pas moins eſſentielle que la premiere. Elle conſiſtoit à prendre, à conſacrer ou à dédier les cornes du Taureau, & cela s'apelloit *vires Tauri excipere*, parceque c'eſt dans les cornes du Taureau que conſiſte ſa force principale : *Taurobolio facto, cornua Tauri quo fecerant, conſecrabant & dedicabant*, dit Saumaiſe, & c'eſt là le ſens de cette Inſcription de Leitoure.

VIATOR Sabini Filius vires Tauri quo propriè per Tauropolium publicè factum fecit consacravit.

Vires Tauri cornua Tauri appellat, continuë nôtre Auteur, *nam Tauri vires in cornibus* : *Φύσις κέρατα ταύροις ait Anacreon.*

Mais toute la difficulté roule sur ce qui suit,

ET A VATICANO TRANSTULIT.

Il me paroit que ces paroles bien penetrées, ne laissent nul lieu de douter, que les Lyonnois, qui avoient leurs Agens & leurs Deputez à Rome, n'y ayent fait faire le Taurobole pour Antonin qui y residoit ; puisqu'enfin nous n'aprenons ni par l'Histoire, ni par la Tradition, ni par aucune sorte de conjecture, qu'il y eût à Lyon aucun endroit qui s'apellât le Vatican.

Cet endroit fut choisi à Rome pour y faire le Sacrifice, soit à cause du voisinage du Mole ou Sepulchre d'Hadrien, Pere par adoption d'Antonin, soit avec plus d'apatence encore, à cause qu'on regardoit le Mont Vatican comme un lieu saint & consacré par les Oracles qui s'y rendoient, dit Aulu-Gelle. *Collis Vaticanus sic dictus à Vaticiniis quæ ibi dari solebant, vi atque instinctu Dei Vaticani*; & voila qui peut encore quadrer avec l'ordre donné par Cybéle, de lui offrir un Taurobole.

L'anecdote Litteraire, que je crois devoir ajoûter ici, ne deplaira point aux personnes qui s'intereſſent pour la memoire des grands Hommes de nôtre siécle, & qui ont quelque gout pour l'antiquité sacrée ou profane. J'en fus instruit par une lettre, que m'écrivit de Rome, il y a déja quelques années, un Prelat

connu dans l'Europe par ſes rares talens, par l'étenduë de ſes connoiſſances & par les excellens ouvrages qu'il a donnez au Public en pluſieurs ſortes de genres ; mais qui étoit encore plus eſtimable par ſa modeſtie, ſa pieté, ſon deſintereſſement & ſa politeſſe.

C'eſt l'illuſtre Mr.* Blanchini Camerier d'honneur de pluſieurs Papes, Aſſocié étranger dans l'Academie des Sciences de Paris & dans pluſieurs autres Academies du Nord & de l'Italie, &c. Le Pape Clement X I. qui l'aimoit beaucoup & qui étoit, comme l'on ſçait, grand homme de Lettres, étant un jour entré avec lui dans une des cours du Vatican, lui marqua ſa ſurpriſe ſur deux choſes qu'il obſerva. La premiere fut d'y trouver un nombre extraordinaire d'Inſcriptions toutes Tauroboliques & de n'en avoir point trouvé ailleurs.

*Ou Bianchini.

La ſeconde fut de voir que toutes ces Inſcriptions étoient datées du quatriéme ou du troiſiéme ſiécle, ou du ſecond déja bien avancé. Mr. Blanchini, qui paſſant par Lyon pour aller porter le bonnet à Mr. le Cardinal de Rohan, avoit vû & attentivement examiné avec moi nôtre Taurobolole de Lyon, ſatisfit parfaitement le Saint Pere ſur ces deux articles. Il lui lut ces deux dernieres remarques que je viens de faire dans ma Diſſertation que je lui avois donnée. 1. Que ce fut dans Rome même & ſur le Mont Vatican, que la Colonie de Lyon fit faire par ſes Deputez la Céremonie de ſon Taurobole : parceque ce lieu étoit ſpecialement conſacré à Cybéle mere des Dieux, laquelle préſidoit aux Tauroboles qui ſe faiſoient tous dans cet endroit. Après quoi les cornes dorées & le crane du taureau furent tranſ-

portés à Lyon, où l'on en fit solemnellement la Dedicace.

2°. Que les Sacrifices payens n'étant qu'une imitation affectée du grand Sacrifice des Chrêtiens & de leur regénération par le Baptême, il fallut bien du tems aux Idolâtres pour être instruits de nos mystéres, & pour leur faire naître l'envie de les imiter.

Cette petite Anecdote, qui peut d'une part faire honneur à nôtre monument de Lyon, est en même temps un tribut de reconnoissance, d'estime & de sentiment que je dois à la mémoire d'un ami qui me fut infiniment cher, qui me combla de graces tout le tems que je fus à Rome, & qui a continué de me donner à toute occasion des marques singulieres de sa bienveillance jusquà sa mort arrivée à Rome en 1729.

Dès qu'on eut appris sa mort

à Verone sa patrie, il fut arrêté par un Acte public, qu'on lui érigeroit dans l'Eglise Cathedrale un Buste de marbre, avec une Inscription : comme on l'avoit fait pour le Cardinal * Noris son compatriote.

Abbé Goujet. Supplement au Dic. de Moreri, au terme Bianchini, pour Blanchini qui étoit son vrai nom.

Les gens de Lettres liront avec plaisir les sçavantes Remarques qu'à fait Mr. Blanchini sur nôtre Taurobole de Lyon, dans sa Préface sur les Vies des Papes par Anastase le Bibliothecaire &c. qu'il a donné au Public en trois volumes in folio, avec de sçavantes Notes. A Rome, de la belle impression de Salvioni.

Après l'immolation du Taureau, Æmilius Carpus, qui en avoit reçu l'expiation, en fit transporter à Lyon les cornes dorées avec le crane, & l'on y en fit solemnellement la Dedicace, après laquelle ces cornes avec le crane, furent mises dans la terre, où on en a trouvé les restes

auprès de l'Autel qui servit à cette ceremonie, & sur lequel on en voit la figure en demi relief, avec l'Inscription Latine qui sert de monument pour éterniser la memoire & de cette Dedicace & du Sacrifice qui l'avoit precedée.

C'étoit un usage reçû chez les Romains, d'enterrer religieusement les cornes du Taureau, qui avoit servi au Taurobole, & quelquefois même l'Inscription faisoit mention du lieu où on les avoit mises. Témoin celle de Die en Dauphiné, citée dans les *Miscellanea* de Monsieur Spon page 98. où on voit ces paroles qui servent beaucoup à éclaircir les nôtres: *Loco vires conditæ.* C'est-à-dire, les cornes ont été mises dans l'endroit même où l'on a fait le Sacrifice. Il me paroit que cette explication devoile tout le mystere caché dans

ces paroles ſur leſquelles on a tant diſputé.

ARA ET BUCRANIUM SUO IMPENDIO CONSACRAVIT.

Ces paroles ont, je l'avoüe, quelque aparence & quelque ombre de difficulté ; mais j'oſe aſſûrer que dans le fonds il n'y en a point du tout. Il me parut d'abord qu'on devoit lire ARAM au lieu d'ARA, & que ce n'étoit là qu'une faute de l'Ouvrier, qu'il falloit corriger. Mais je compris aiſément que j'étois moi-même dans l'erreur, lorſque j'eus lû dans Gruter, que c'étoit un uſage fort commun chez les Romains, d'omettre l'M final dans les Inſcriptions, & lorſque j'eus vû les vingt-ſix exemples qu'il rapporte pour montrer la réalité de cet uſage. En voici quelques-uns.

SIGNUM MARMOREU FECERUNT.

à Rome.

ALCIBIADI *Filio dulciſſimo & deſideratiſſimo cujus mors decepit patre ſuum.* à Rome.

HOC *Monimentu L. Titurius Sabino ſe vivo donavit.* à Rome.

HAVE *Septima ſit tibi terra levis quiſq. huic Tumulo poſuit ardente lucernam.* à Salerne.

INFELIX *fatu ! prior debui mori Mater.* à Benevent.

Mais l'exemple le plus deciſif pour le mot en queſtion, ſont ces paroles qu'on lit à Rome dans l'Epitaphe d'un jeune enfant de neuf ans nommé Marcianus : CUJUS *Corpus ante ara poſitu eſt.*

On trouvera les autres exemples dans l'Index Grammatical qu'on voit à la fin du grand Recüeil de Gruter, où il ſont citez fort fidélement.

Je ne ſuis point ſurpris au reſte, que les Romains ſuprimaſſent ſi ſouvent l'M final dans les Inſcriptions, puiſque nous remarquons, que dans leur Poëſie ils avoient coûtume de le ſuprimer dans le concours d'une voyelle, comme il paroit dans ces exemples ſi communs : *Multum ille terris jactatus & alto..... Creſcit amor numini quantum ipſa pecunia creſcit.*

Et ſouvent même ils en faiſoient autant dans le concours d'une conſonne, comme on le voit dans cette belle Inſcription de Rome, ſur un jeune Romain nommé Aper mort à 22. ans.

INNOCUUS *Aper ecce jaces ; non virginis ira,*
NEC *Meleager atrox perfodit viſcera Ferro*
MORS *Tacita obrepſit ſubito fecitque ruinam*

QUÆ *tibi crescenti rapuit juvenile figuram.*

Sur ce pié-là il est évident, que puisque le mot ARA a la même force, & fait le même sens & la même construction que feroit celui d'*Aram*, il faut le rapporter à *Consacravit* aussi-bien que *Bucranium*, qui signifie le crane du bœuf. Car il n'y a nulle aparence qu'il puisse se rapporter à *Transtulit*, puisque les connoisseurs assurent, que l'Autel est d'une pierre de ce pays.

Je dis donc que nôtre Æmilius Carpus, après avoir fait à Rome sur le Mont Vatican, les frais du premier Sacrifice, fit encore à Lyon ceux de la consecration de l'Autel & de la dedicace du crane avec les cornes, ce qui se faisoit avec beaucoup de ceremonies & d'apareil, comme nous l'allons voir par les paroles qui suivent :

SACERDOTE Q. SAMMIO SECUNDO.

Il falloit un Prêtre pour la ceremonie en queſtion; & ſouvent même pour la faire avec plus de dignité on convoquoit les Pontifes & les Prêtres des Villes ou des Provinces voiſines. C'eſt ce qu'on fit pour le Taurobole de Die, où ſe trouverent les Prêtres de Valence, d'Orange & d'Alby, dit M. * Spon, ou plûtôt de Viviers; outre celui de Die, comme on le voit par l'Inſcription où ils ſont nommez. Quintus Sammius Secundus fit à Lyon nôtre Dedicace payenne. On voit par les Marbres antiques, que la Famille des *Sammiens* étoit de Nimes, auſſi bien que celle des Antonins. Peut-être ce fut cette raiſon qui le fit choiſir; peut-être auſſi n'y chercha-t'on pas tant de myſtére.

Albæ Helviorum.

AB XV. VIRIS OCCABO ET CORONA EXORNATO.

L'*Occabus*, que les Quinzevirs mirent à Sammius avec la Couronne, étoit une maniére d'ornement que les Gaulois, & en particulier leurs Prêtres, portoient au bras. C'eſt ainſi que le définit Heſychius dans ſon vocabulaire ὄκκαβος τὰ περὶ τὸν βραχίονα ψέλλια. Ce mot qui eſt purement Grec ou Celtique, ſe trouve dans le Lexicon de Robert Conſtantin, & dans le cinquiéme Volume du Tréſor de la la Langue Grecque par Henri Eſtienne. Cette eſpece de braſſelet nommé. OCCABUS étoit fort en uſage chez les Gaulois, & Polybe dit dans le ſecond Livre de ſon hiſtoire, que l'Armée Romaine & la Gauloiſe étant en preſence l'une de l'autre, les Romains furent fort ſur-

pris de voir que tous les Gaulois qui composoient les premiéres Cohortes, avoient chacun un Brasselet d'or à leurs bras nuds. *In primis Cohortibus neminem cerneres maniacis armillisque aureis non adornatum.* C'est ainsi que Casaubon le traduit du Grec de Polybe.

Maniacis pour *maneis.*

Ces Quinzevirs qui assisterent Sammiurs & le revêtirent de ses Ornemens Sacrez, étoient des Prêtres, qui étoient pour toute leur vie Dépositaires des Livres des Sibylles. C'est eux qui en interprétoient les Oracles, & qui par-là decidoient à leur gré des affaires les plus importantes de l'Empire. Ces Prêtres n'étoient que deux au commencement, & on les nommoit *Duumvirs* : ils furent ensuite dix, & on les nomma *Decemvirs*, enfin ils furent quinze, & on les appella *Quindecimviri Sacris faciundis*. Ce Sacerdoce se soutint

juſques au tems de Theodoſe le grand, qui le caſſa, & qui acheva d'extirper les reſtes du Paganiſme. Cet article ne demande pas un plus long éclairciſſement, & je ne cherche plus qu'à abreger.

CUI SANCTISSIMUS ORDO LUGUDUNEN. PERPETUITATEM SACERDOTI DECREVIT.

Ce très-ſaint Ordre de Lyon, qui pour faire plus d'honneur au Miniſtére de Sammius, lui conféra ou lui confirma le Sacerdoce à perpetuité, étoit compoſé des Pontifes, des Augures, des Prêtres des Haruſpices, des Auguſtaux, des Flamines, des Quinzevirs, des *Septemvirs epulons*, & de quelques autres Miniſtres du Paganiſme, partagés en divers Colleges. Le droit de conférer le Sacerdoce apartint tantôt à ces Colleges en commun,

tantôt au Peuple, tantôt aux Empereurs. Car il y a eu de très-grandes variations à cet égard, & la Loy *Domitia* qui ôta ce droit aux Colleges, pour l'atribuer au Peuple, fut plusieurs fois abrogée, & plusieurs fois rétablie.

APP. ANNIO ATILIO BRADUA
T. CLOD. VIBIO VARO COS.

Ces dernieres paroles nous aprennent, que nôtre Sacrifice pour Antonin fut fait sous le Consulat d'Appius Annius Atilius Bradua, & de Titus Clodius Vibius Varus, & cette Epoque quadre parfaitement bien avec nôtre systême. Nous voyons par les Fastes Consulaires les plus corrects, qu'Atilius Bradua & Vibius Varus furent Consuls l'an de JESUS-CHRIST 160. quoique quelques autres Fastes les mettent l'an 161. Mais cette difference vient de la manié-

re dont on compte la grande Epoque de la Naiſſance de JESUS-CHRIST. La ceremonie nocturne du Taurobole, de laquelle nous allons parler, ſe fit le neufviéme de Decembre de cette année 160. & la mort de l'Empereur Antonin qui arriva trois mois après, le ſeptiéme de Mars, nous fait aſſés voir que les Lyonnois qui l'aimoient tendrement, avoient ſujet de craindre & de faire des Vœux pour ſa ſanté.

Marc-Aurele & Luce-Vere Fils adoptifs d'Antonin, qui lui ſuccederent à l'Empire, ſuccederent auſſi à Bradua & à Varus dans le Conſulat, comme nous le voyons par les mêmes Faſtes Conſulaires.

Et afin qu'il ne reſte plus nul ſcrupule ſur le mot de *Cos*: je dois avertir ici, après Monſieur Fabretti, qui a déja fait cette remarque, qu'on ne commença à

écrire *Coss.* pour *Consules* ou *Consulibus*, que sous le Consulat de Gallus & de Volusianus.

L. D. D. D.

Ces quatre Lettres initiales ne doivent pas nous embarrasser. On en trouve l'interpretation dans Gruter, dans Ursatus, dans Juste Lipse, & dans tous les Auteurs qui ont traitté des Notes abregées des Romains. Ils s'accordent tous à les expliquer par ces paroles: LOCUS DATUS DECRETO DECURIONUM. Lyon étoit une Colonie Romaine & une Ville Municipale. Elle avoit ses Magistrats, ses Duumvirs, ses Censeurs, ses Ediles, ses Questeurs, & surtout ses Decurions, qui y représentoient le Senat de Rome, dont ils faisoient les fonctions, & qui étoient nommez communément, *Minori Senatus*, *Ci-*

vitatum patres Curiales, honorati municipiorum Senatores, Curiæ Decurionum.

Ce furent ces Décurions qui assignerent une place à Carpus & à Sammius pour y faire la cerémonie, & pour y dresser l'Autel & le Monument qui en a perpetué le souvenir.

Ces deux Lettres initiales D. D. que les Décurions mettoient d'ordinaire à la tête de leurs Arrêts, signifioient, comme sçavent les Jurisconsultes, *Decretum Decurionum*, & il n'y a qu'à ajoûter à la tête L. D. pour faire *Locus datus Decreto Decurionum* ou *Lapis datus Decreto Decurionum*. Car pour cette explication vulgaire, *Libens Dono Dat Dedicat*, elle ne pourroit convenir tout au plus qu'à un Monument dressé à l'honneur d'une Personne, & non pas à un Sacrifice offert pour sa santé.

Il ne reſte plus que ces paroles qu'on lit ſur un des côtez du Monument :

CUJUS MESONYCTIUM FACTUM EST V. ID. DEC.

C'eſt-à-dire, *quinto Idus Decembris.*

Le terme de MESONYCTIUM & ceux d'OCCABUS & de BUCRANIUM ſont trois termes que je puis apeller uniques en matiére de Taurobole, puiſqu'ils ne ſe trouvent dans aucune des Inſcriptions qui nous reſtent là-deſſus. Le mot de MESONYCTIUM, eſt comme l'on voit, un terme purement Grec, qui ſignifie le minuit, & par-là nous voyons, qu'entre les differentes ceremonies qui accompagnoient le Taurobole, il y en avoit une ſpéciale qui ſe faiſoit à l'heure de minuit, & au milieu de la veille ſacrée, comme ils parloient, & que Pline

apelle *Pervigilium ſacrum nocturnum.*

Cette veille ſacrée & ce *Meſonyctium* devoit ſe faire durant l'un des trois jours qu'on mettoit à faire l'expiation dont nous parlons. Car on y employoit pour l'ordinaire tout ce temps-là, comme nous l'aprenons très-certainement par l'inſcription de Tein, dans laquelle il eſt marqué expreſſément que le Taurobole fait par Quintus Aquius Antonianus Pontife perpetuel, fut commencé le douziéme des Calendes de May, c'eſt-à-dire le vingtiéme d'Avril, & fut conſommé le neuviéme des mêmes Calendes, c'eſt-à-dire le vingt-trois d'Avril. TAUROBOLIUM *fecit Q. Aquius Antonianus Pontif. perpetuus.....Inchoatum XII. Kal Mai. conſummatum. VIIII. Kal. Mai.*

Le couteau du Sacrificateur qu'on voit ſur le même côté, eſt

la figure de celui dont on se servit pour immoler la Victime ; & la Teste de Belier representée sur le côté opposé, nous marque que ce Sacrifice étoit un Criobole aussi-bien qu'un Taurobole ; quoique l'inscription ne fasse mention que du second, au lieu que celle de Rome dont j'ai parlé & la suivante font mention de l'un & de l'autre.

Matri. Deum. Magnæ. Idææ

M.D.M.I. ET ATTINIS L. Cornelius Scipio Oreitus. V. C. Augur. Taurobolium sive Criobolium fecit. Die IIII. Kal. Mart. Tusco & Anulino Coss.

On dit *Attin. Attinis* ou *Attis. Attidis. Vir Clarissimus.*

Je ne puis mieux finir cette Dissertation, que par une Remarque qui doit faire plaisir aux personnes qui aiment la Réligion. C'est qu'on ne vit jamais un si grand nombre de Tauroboles, soit à Rome, soit ailleurs, que dans le quatriéme siécle,

lorſque la Religion Chrétienne ayant entiérement pris le deſſus, on commença à baptizer publiquement les Catéchumènes aux Fêtes de l'Epiphanie, de Pâque & de la Pentecôte. Ce fut dans ce même temps que les Payens, jaloux des progrez du Chriſtianiſme, redoublerent à l'envi leurs Tauroboles, pour oppoſer, dit Saint Ambroiſe, leurs expiations ſacriléges au ſaint Myſtére de nôtre régénération, & ce fut là le dernier effort de l'Idolatrie expirante, qui ſe vit bien tôt abolie avec ſes vaines ſuperſtitions.

CHAPI-

CHAPITRE XIII.

LA RELIGION DES Anciens Lyonnois.

SOMMAIRE.

§. 1. *Fabuleuſes traditions ſur les Samothées, les Sarronides, les Bardes, les Druïdes & leur Gui-de-Chêne. Attachement des anciens Lyonnois au culte de Mercure & d'Apollon. Curieuſe Inſcription d'Hoſpitalité. Culte d'Hermathene. Moſaique ſinguliere.*

§. 2. *Mars & Jupiter, reverés ſingulierement dans cette Ville. Vœu des Lyonnois à Jupiter en faveur d'Albin contre Sevére. Vœu fait d'autre part pour Sevére aux Meres & aux Matrones* Aufanies.

§. 3. *Culte du Dieu Mithras. Monument ſingulier qui nous en reſte.*

§. 1.

C'Eſt ſur tout par les Marbres antiques, & en particulier par ceux qui ſubſiſtent encore,

que nous allons mettre briévement le Lecteur au fait de ce qui concerne l'ancienne Religion de cette Ville. L'objet de nos recherches à cet égard, ne sera pas tant de faire connoître les vieilles superstitions en elles-mêmes, que d'éclaircir avec soin plusieurs rares monumens qui nous en restent, & d'en perpetuer, s'il se peut, la curieuse & utile tradition, avant qu'ils achevent de disparoître pour toûjours à nos yeux.

Nos Auteurs du seziéme siécle, & ceux mêmes qui ont écrit jusqu'au milieu du dix-septiéme, se sont generalement laissés * entrainer par le goût de leur temps, où l'on couroit après le merveilleux & où la critique n'étoit pas aussi épurée qu'elle l'est de nos jours.

Il faut excepter de ce nombre M. Claude de Belleure, Auteur du rare manuscrit qui porte

Ils nous ont débité serieusement cent petits contes Romanesques, dont le Public a été long-temps la dupe & l'est

peut-être encore aujourd'hui.

Ils nous content comme la choſe du monde la plus ſerieuſe, que les Druïdes, les Bardes, les Sarronides, & les Samothées, qui étoient tout à la fois les Poëtes, les Philoſophes, les Théologiens, les Legiſlateurs & les Prêtres de nos anciens Celtes, avoient bâti, de temps immemorial, un vaſte & ſuperbe Temple à l'honneur de leurs Dieux, dans le même endroit où les ſoixante Nations des Gaules le firent enſuite rebâtir à l'honneur d'Auguſte. Que le bois d'Aiſnay, alors fort ſpacieux, les Forêts de Savigni & d'Artas, & le bois d'Ayrieu, qui tire, diſent-ils, ſon nom du Dieu * Mars auquel il étoit conſacré, étoient les lieux où habitoient nos Druïdes; car ils affectoient de s'éloigner des Villes, autant qu'ils pouvoient: Que le premier jour de l'an, leu

pour titre Lugdunum priſcum, *quoiqu'il y ait auſſi mêlé quelque choſe de fabuleux.*

* *Apud Mars.*

ſouverain Pontife alloit en grand cortége chercher dans le fort des bois le precieux Gui-de-Chêne ; que les pieds & les jambes nuës,& la ſerpe d'or à la main, il grimpoit ſur l'arbre, cuëilloit le Gui-de-Chêne avec reſpect, & qu'après avoir immolé deux Taureaux blancs, au pié du chêne, il venoit dépoſer ſon gui à la Guillotiere, où tous les Ordres de la Ville alloient le recevoir avec la veneration la plus profonde & la joie la plus parfaite : car il étoit d'un uſage merveilleux pour les Augures, les Divinations & les maladies. Que le nom qui eſt reſté à nôtre Faux bourg de la * Guillotiere, & l'ancien proverbe Gaulois *au Gui, l'an neuf*, ſont les veſtiges bien marqués de cette antique ſuperſtition,& de là ce Vers qui avoit paſſé en proverbe. *Ad viſcum Druydæ, Druydæ clamare ſolebant.*

Ab hoſpite viſco. Symphorien Champier.

Ils ajoutent qu'après le saccagement de Lyon par l'armée victorieuse de Severe, les Druïdes se refugierent dans les Forêts incultes de l'Isle-Barbe ; qu'ils les defricherent & y établirent leurs Temples & leurs Academies. Que la paleur * & le tremblement qui saisissoient nos Orateurs, lorsqu'ils venoient débiter leurs Harangues devant l'Autel d'Auguste, étoient moins inspirés par la pensée des châtimens attachés aux mauvais succès, que par une redoutable statuë de Minerve qu'ils avoient devant leurs yeux ; & que cette Déesse venoit souvent du Ciel, en personne decorer & animer les disputes par sa presence.

* *Paleat..... ut Lugdunensem Rheetor dicturus ad aram.* Juv. Sat. 1.

Ce n'est pas, nous disent-ils, la seule Ville d'Athenes qui avoit un Autel dedié au Dieu inconnu, nos Druïdes ont aussi eu la gloire de lui en ériger un dans nôtre voisinage, & afin qu'il

n'y manque rien, on assure encore, comme un fait bien averé, qu'ils en consacrerent un second à la Vierge Mere, qui devoit un jour donner la vie à un Dieu, & que ce second Autel étoit dans la Ville de Chartres * où se tenoit tous les ans l'assemblée generale des Druïdes.

Virgini Paritura.

C'étoit, continuent-ils, par une ancienne tradition, conservée cherement parmi eux, que les Druïdes avoient été instruits de ces mystéres inconnus au reste des Payens. Druïus leur pere & leur instituteur, les avoit appris de son pere Sarron, Auteur des Sarronides, & il les avoit enseignés aux Bardes ses enfans. Sarron les tenoit de son pere Magus, dont les Villes de 1 Roüen & de Noyon 2 nous rappellent encore le nom. Magus avoit été initié dans ces mistéres par son pere Samothés le plus sage & le plus saint des

1 *Rothomagus.*
2 *Noviomagus* Nimegue, ou

mortels, auquel les Samothées doivent leur origine. Et enfin Samothés avoit été instruit par son pere Gomer ; Gomer par son pere Japhet, & par Noé lui-même son ayeul.

Noyon, qui s'appelle plus communement *Noviodunum.*

Les Auteurs qui nous débitent ces curieuses singularités, sont le pere Foderé dans l'Histoire des premiers Couvens de l'Ordre de Saint François; Paradin & de Rubys dans leurs Histoires de Lyon ; Robert Cenalis Evêque d'Avranches, dans ses Dissertations sur les Histoires des Gaules ; Symphorien Champier, Auteur d'ailleurs fort estimable, dans ses *Champs dorés* & dans ses autres ouvrages ; & les principales sources où ils ont puisé toutes ces rares découvertes, sont les illustrations des Gaules de Jean Le Mayre, le Catalogue * de la gloire du Monde de Chassanée ; & la prétenduë lettre de Saint Mar-

Barth. Chassanée, Auteur des commen.

tial au Peuple de Bourdeaux : ouvrage apocryphe, s'il en fut jamais un.

taires sur les coutumes de Bourgogne, mort en 1542. Président du Parlement de Provence.

Quoique ces fables soient indignes de toute creance, & qu'elles ne meritent pas qu'on perde du tems à les refuter, elles ne laissent pas néanmoins d'avoir quelque maniere de fondement dans les * commentaires de Césat, dans la Bibliotheque de Diodore de Sicile & dans l'Histoire de Justin, qui ont servi comme de couleur au mensonge, comme il arrive d'ordinaire : Voici ce qu'il y a de certain, degagé de ce qu'on y a mêlé de fabuleux.

Cæsar Bel. Gal. lib. 6.

Deux sortes de fausses divinités furent durant trois Siécles, ou environ, le grand objet du culte public dans cette Ville. Les premieres lui étoient communes avec les Romains & les Grecs, & les autres lui étoient particulieres. Parmi les Divinités com-

munes, il paroit que Mercure, Apollon, Minerve, Mars, Jupiter, Hercule, & Vesta, étoient les sept privilégiées, qui tenoient ici le premier rang; & cette prérogative est autorisée par nos anciens Auteurs, & par nos marbres antiques, qui conviennent fort à cet égard.

Deum maximè Mercurium colunt. Hunc omnium inventorem artium ferunt. Hunc viarum atque itinerum ducem. Hunc ad quæstum mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc Appollinem. Cæsar. lib. 6. de Bel. Gal.

Un de nos marbres des plus singuliers justifie parfaitement ce que nous dit César dans le sixiéme livre de ses commentaires sur la guerre des Gaules: que les peuples de ce pays étoient encore plus fortement attachez au culte de Mercure, qu'à celui de tout autre Dieu, parce qu'ils le regardoient comme l'inventeur des arts, comme leur guide dans leurs voyages, & comme la grande Divinité qui presidoit au gain, & au commerce; & qu'après Mercure, c'étoit Apollon qui tenoit le premier rang,

à cauſe du pouvoir qu'il avoit de les ſauver de la maladie.

Ce double culte qu'on rendoit ici à Mercure & à Apollon, & ce pouvoir ſpecifique qu'on leur attribuoit d'enrichir les hommes & de leur conſerver la ſanté, ſe trouve exprimé fort naturellement dans une Inſcription des plus originales & qui me paroit être du premier ſiécle, ou au plûtard du ſecond.

C'eſt une Inſcription d'Hoſpitalité, ou une invitation générale, addreſſée aux étrangers, qui abordoient ici de toutes parts pour le commerce, dans le temps que les ſoixante Nations des Gaules tenoient tous les ans leur aſſemblée generale à Lyon. Septumanus, qui devoit être un homme puiſſant, né apparemment dans la Gaule Narbonnoiſe, * du côté de Beziers, leur annonce un gain conſiderable de la

Ce pays fut nommé Septumania, *ou* Septimania, *à cauſe de la ſeptiéme Legion qui y fut long-temps.*

part de Mercure, Dieu du commerce. Il les assure d'une parfaite santé au nom d'Apollon, Dieu de la medecine; & de sa part leur promet un accueil gracieux & un repas dont il seront contens. Mais il leur annonce en même temps qu'il se borne à ce premier devoir d'Hospitalité & qu'après cela ils n'ont qu'à se pourvoir ailleurs.

Voici cette curieuse Inscription, que j'ay veuë autre-fois dans une des maisons de la place de Loüis le Grand, & où les étrangers avoient le plaisir d'aller la voir & de la transcrire: mais le peu de gout & l'ignorance d'un Particulier l'a fait disparoitre depuis plus de trente années & a privé le Public d'un si rare monument.

Dans la cour de la premiere maison au coin de la place de Loüis le Grand, près du Pont de bois.

MERCURIUS HIC LUCRUM
PROMITTIT APOLLO SALUTEM
SEXTUMANUS HOSPITIUM
CUM PRANDIO QUI VENERIT

MELIUS UTETUR. POST
HOSPES UBI MANEAS PROSPICE.

Il y avoit dans cette même cour une autre antique, d'un marbre noir, & d'un grand gout, laquelle a disparu avec l'Inscription d'hospitalité. C'étoit un petit Bacchus, qui servoit de tuyau à une fontaine, & auquel on avoit appliqué fort naturellement cette jolie épigramme, que Muret fit sur un sujet tout pareil.

Nondum natus eram, cùm me
prope perdidit ignis.
Ex illo fontes tempore Bacchus
amo.

Un curieux ouvrage à la Mosaïque découvert de nos jours au pié de la montagne de Fourviére, va nous donner de nouvelles lumieres sur le culte que nos anciens Celtes rendoient à Mercure & à Minerve unis ensemble, sous le nom d'*Herm' Athene*. On

comprend aiſément que cette union ne ſe faiſoit pas ſans quelque fondement ou ſans quelque couleur ; puiſque la premiere de ces deux Divinités préſidoit à l'éloquence & l'autre à la ſcience. Or on ſçait aſſés qu'elles doivent l'une & l'autre ſe donner la main.

L'ouvrage à la Moſaïque, dont nous donnons ici la figure, fut trouvé l'an mil ſix cent ſoixante & ſeze dans la vigne de M. Caſſaire. On y découvrit en remuant la terre, un Pan de muraille, qui étoit revêtu de pieces de rapport. Mais les ouvriers les gaterent tout-à-fait en travaillant à les découvrir. Le pavé, qui a environ vingt pieds de longueur ſur dix de largeur, eſt heureuſement reſté tout entier.

Ce pavé eſt compoſé de petits carreaux de diverſes couleurs naturelles, artiſtement ar-

rangés & liés enſemble avec un ciment, ou plûtôt un maſtic ſi délicat, qu'à peine en apperçoit-on les jointures, & néanmoins ſi fort qu'il reſiſte aux injures de l'air & du temps. Le milieu de ce pavé eſt rempli par un quarré de trois pieds de haut & de quatre de large, où eſt repreſenté ce groupe de quatre figures dont on voit ici l'eſtampe.

La premiere Figure eſt une Herm'Athene, c'eſt à-dire une Figure de Mercure & de Minerve unis enſemble, & repreſentés ſans piés & ſans bras à la maniére des anciens termes. La ſeconde eſt un enfant aîlé qui auroit aſſés l'air d'un Cupidon, ſi on lui en avoit donné tous les attributs; la troiſiéme eſt un pan, ou un ſatyre, tels qu'on a coutume de nous les repreſenter, & la derniere enfin eſt un ſylvain, avec une branche d'arbre ou un rameau à la main.

Musivum Antiquum LVGDVNI apud D. Cassaire
M. Ogier Sculp.
Herma
Genius
Satyrus
Silvanus

Les Antiquaires ont donné divers sens à l'Embleme en question. Car c'est là le vrai nom qu'on doit donner à cette Mosaïque, puisque les figures en sont toutes fort emblematiques, selon le caractere assés ordinaire à ces sortes d'ornemens.

Il y en a qui l'expliquent de la force de l'éloquence, à qui tout cede & qui est ingenieusement representée par l'Hermathene. D'autres croyent qu'on a voulu representer le combat de l'amour honnête avec l'amour dereglé. On peut consulter là-dessus la Dissertation de M. Spon dans *ses Recherches curieuses * d'Antiquité.* Page 27.

On trouve de ces ouvrages à la Mosaïque presque dans toutes les Villes anciennes, mais surtout dans celles qui ont été des Colonies Romaines, comme Lyon, Arles, Narbonne, Nimes, Orange, Frejus &c.

Il falloit qu'ils fussent autrefois assés communs ici, & que le gout de ces sortes d'ornemens se fût perpetué dans cette Ville, & eût passé des Payens aux Chrêtiens, puisque il nous en reste encore dans les Eglises d'Aisnay, dans celle de Saint Irenée & dans plusieurs autres endroits, comme nous le ferons bien-tôt remarquer.

Mundi-tiarum lauti-tiarum-que stu-dioſiſſi-mum multi prodide-runt..... in expe-ditioni-bus teſ-ſellata & ſecti-lia pa-vimen-ta cir-cumtu-liſſe. Suet. in Jul. Cæſ. c. 46.

Au reste on ne doit point être surpris de trouver ici tant de restes de Mosaïques parmi les debris de nôtre ancienne Ville. Les Romains en étoient curieux au de-là de tout ce qu'on pourroit dire. * Suetone a remarqué que Jules Cesar, qui aimoit fort la propreté, avoit coutume d'en faire porter avec lui, à l'armée, pour les faire promptement rassembler & arranger dans sa tente, dés qu'on avoit campé; & Pline nous apprend qu'avant le temps de Césat, Sylia fit faire

un de ces pavés à la Mosaïque à Preneſte, dans le Temple de la Fortune. *Lithoſtrota cæptavere jam ſub Sylla, parvulis certe cruſtis : extatque hodie * quod in fortunæ delubro Præneſte fecit.* Plin. lib. 36. cap. 25.

§. 2.

Mars & Jupiter fort reverés dans Lyon. Vœu des Lyonnois à Jupiter en faveur d'Albin. Vœu aux meres Aufanies en faveur de Severe contre Albin.

Le Culte de Mars eſt clairement marqué dans deux de nos Inſcriptions. La premiere contient un vœu fait à ce Dieu par Callimorphus Secundarudis, dont le nom moitié Grec, moitié Barbare, peut nous faire connoître l'origine.

DEO MARTI *Aug. Callimorphus Secundarudis.*

Votum solvit lubens meritò

* V. S. L. M.

Dans la seconde il est fait mention d'un second vœu fait dans cette Ville au même Dieu Mars.

Sur une tour de S. Pierre.

MARTI *Segomoni Sacrum.*

L'Epithete extraordinaire de Segomon est selon toutes les aparences empruntée de quelque pays où Mars étoit particulierement reveré ; comme les Sabins l'appelloient *Quirinus*, & ceux d'Antibes le nommoient *Mars Olloudius.*

Célar remarque encore dans ses Commentaires que Jupiter étoit une des Divinités les plus respectées dans ce * pays, après Mercure, Apollon, & Mars. Une Inscription antique & des plus singuliéres, qui fut trouvée il y a environ cent ans, nous fournit une grande preuve de l'atta-

Post hunc Apollinem, & Martem & Jovem. De Bello Gal. lib. 6.

chement de nos anciens Lyonnois pour Jupiter.

Le marbre sur lequel cette Inscription est gravée, a environ deux pieds & demi de hauteur, sur dix-huit pouces de largeur, & sept à huit d'épaisseur. Il contient un vœu que les Lyonnois firent à Jupiter, en faveur d'Albin, sans doute après qu'il eut remporté des avantages considerables sur les Lieutenans de Severe, & qu'il eut defait Lupus qui commandoit un gros corps de troupes. Ce marbre fut déterré auprès de Lyon, dans un lieu qu'on appelle *Albigny*, & qui paroit avoir tiré son nom du long séjour qu'y firent les Legions d'Albin; comme *Sevry* semble l'avoir * tiré du séjour qu'y firent les troupes de Severe. Voici l'Inscription originale & telle qu'elle étoit quand on la deterra.

Ce rare monument se trouve aujourd'hui dans le riche Cabinet de feu M. Foulcaut, Conseiller d'Etat.

I. * O. M.

CL. * ALBINO C. FU. C. P. GAL. AUG. ET LUG. LIBERTATIS ADVERS. SEVERUM ACERRIMO VINDICI.

Jovi. Optimo Maximo. Clodio. Conjuratorum Fugatis. Copiis. Protectori. Galliarum. Augusto. Lugdunensium. Adversus.

Il eſt vrai que M. Spon dans ſes Recherches d'Antiquité a tenu cette inſcription pour ſuſpecte & que le Pere 1. Menetrier l'a jugée fauſſe. Mais 2. M. de Boze qui avoit l'original entre ſes mains, l'a parfaitement bien defenduë contre les ſoupçons du premier & contre la critique du ſecond. Il a fait voir que le Maître ; du lieu où l'Inſcription fut trouvée, croyant lui donner un nouveau relief, l'avoit défigurée en y ajoutant, par cinq ou ſix mots abregés, quelques circonſtances, que la vie d'Albin lui avoit appriſes. Il a fait remar-

1 Hiſtoire Civ. ou Conſulaire de Lyon.

2 Hiſtoire de l'Academie Royale des Inſc. Tom. I. p. 212.

3. M. DeSeve, Directeur de la Doüane.

quer que les mots poſtiches qu'on y a ajoûtés, ſont d'un caractere affamé, qui effleurent à peine le marbre, & qu'ils ſont placés partie en entre-ligne, & partie dans les lettres antiques, qui ſont grandes, pleines & profondes. Après ces judicieuſes remarques il conclut que les deux Auteurs que je viens de citer, n'ayant jamais vû l'original, n'avoient pas pû avoir le moindre ſoupçon des additions qui y ont été faites, & qu'ils auroient découvertes au premier coup d'œil, s'ils l'avoient vû.

Tandis que d'une part on invoquoit publiquement les Dieux à Lyon, en faveur d'Albin, qui avoit ſçû s'y faire aimer durant le temps de ſon gouvernement, on faiſoit d'autre part des vœux pour Severe ſon ennemi déclaré; & l'Inſcription d'un de ces vœux, qui heureuſement nous reſte encore toute entiere, va

nous rappeller le ſouvenir de certaines bizarres divinités, dont le nom n'étoit guere connu que dans les Gaules, dans l'Allemagne & peut-être encore vers les Frontieres de la Provence, appellée pour lors la Province Romaine.

Celui qui fit le vœu en queſtion, étoit un des principaux Officiers de l'armée de Severe. Il ſe nommoit TIB. CL. Pompeïanus. Il commandoit dans ce pays la premiere Legion Minervienne, qui doit y avoir fait un long ſéjour, puiſque ſon nom eſt ſi ſouvent marqué dans nos anciens monumens. Nous trouvons dans les Faſtes Conſulaires qu'un TIB. CL. Pompeïanus fut Conſul de Rome peu d'années * après; & ce fut vrai-ſemblablement le même dont nous parlons ici, & dont Severe voulut recompenſer le zéle par l'honneur du Conſulat.

L'an 291. avec Lollianus Avitus Faſt. Conſ.

Les Divinités auſquelles nôtre Tribun Militaire addreſſa le vœu qu'il fit pour ce Prince & pour toute ſa Maiſon, ſont nommées dans le monument *Les Meres & les Matrones Aufanies de la Pannonie & de la Dalmatie.* Voici l'inſcription, non pas telle qu'on la voit dans le grand Recueil de Gruter, & dans Paradin, qui n'en rapportent que la moitié; mais toute entiere & telle qu'on la voit encore à une lieue * de Lyon ou environ.

* *Dans la baſſe cour de la maiſon de Roye, ſur la Saône, où elle a été tranſportée.*

PRO SALUTE *Dom. N. Imp. L. Sept. Severi Aug. totiuſque domus ejus Aufanis Matronis & Matribus Pannoniorum & * Delmatarum Ti. Cl. Pompeianus Trib. Mil. Leg. I. Min. Loco exculto cum diſcubitone & tabula.*

V. S.

1. I *Domini. Noſtri. Imperatoris. Lucii. Septimii. Auguſti.* Pour *Dalmatarum. Tribunus. Militum.*

On a fort raiſonné ſur ces *Matrones* & ces *Meres*, & en par-

Legionis. Primæ. Minervæ. Votum. Solvit.

ticulier sur ce terme *Aufanis*, que je n'ai pû trouver qu'une seule fois dans tout le vaste Recueil de Gruter & de Grævius. L'Auteur de l'Histoire * Consulaire de Lyon a pretendu que ces Matrones & ces Meres ne sont autre chose que les trois Parques qui presidoient à la destinée des hommes, & il a débité là dessus beaucoup d'érudition. Il a cru que le terme *Aufaniis* signifioit les Déesses ou les Matrones de la Cour de Sevére. Car, dit-il, *Off & Offen en Allemand, signifie Cour ; d'où vient que la Ville de Bude, Capitale de la Hongrie & autrefois la demeure des Rois, se nomme aujourd'hui Offen.*

* Page 130.

Mais il me paroît que sans tant rafiner, personne n'a peut-être mieux devoilé cette énigme que M. Chorier, dans ses Recherches sur les Antiquités * de la Ville de Vienne. Il y remarque que sur la fin du second siecle

* Page 135.

ſiécle un nouveau genre de ſuperſtition s'empara de l'eſprit des peuples ; qu'on commença ſous l'Empire de Pertinax & de Severe d'adorer publiquement certaines Nymphes, qu'on croyoit deſtinées à veiller au ſalut des Provinces, à celui des Princes & même des Particuliers ; qu'on donnoit à ces Divinités de nouvelle création, le nom de *Matres* ou de *Matræ*, terme barbare introduit depuis la décadence de la pure latinité ; que celles qu'on croyoit attachées plus particuliérement à la conſervation des Princes, s'appelloient *Matres Auguſtæ* & que ce nouveau genre d'idolatrie ayant d'abord commencé dans la campagne & parmi les Villageois, ne tarda pas à inonder les Villes.

L'Epithete d'*Aufaniæ*, qu'on donne ici à ces pretenduës protectrices de l'Empereur, ne doit pas nous embarraſſer. Spartien

qui a écrit assés en détail l'histoire de sa vie, nous en marque deux circonstances qui vont nous éclaircir ce terme barbare. Il dit dans un endroit que Sevére fut Proconsul dans la 1. Pannonie & dans l'autre il dit 2 que ce Prince inquiet des mauvais succès qu'il eut d'abord, consulta avec empressement les Augures de la Pannonie, qui lui annoncerent qu'il seroit victorieux; que son ennemi ne tomberoit pas entre ses mains, mais qu'il periroit auprès des eaux, & que sur cette reponse qu'on prit soin de repandre par-tout, le parti de Severe fut bien-tôt grossi par un grand nombre de personnes qui abandonnerent le malheureux Albin.

1 *Pannonias Proconsulari imperio rexit.*
2. *Tunc sollicitus cùm Consuleret à Pannoniacis Auguribus comperit se victorem futurum, adversarium verò nec in potestatem venturum, nec evasurum, sed juxta aquam*

Ces Matrones, & ces Meres Aufanies, ou Aufanienes, dont nôtre Tribun militaire reclama la protection, devoient être quelqu'une de ces Divinités lo-

cales, reverées particulierement dans la Dalmatie *, & dans la Pannonie, où Severe avoit residé long-temps, & dont il lui étoit revenu de si favorables augures; & je crois que sans être trop libre à hazarder des conjectures, on peut & on doit expliquer de la même maniére toutes ces barbares épithetes qu'on donne ailleurs à ces mêmes Matrones, & qui sans ce denoüement * paroîtroient indéchiffrables.

Enfin pour entrer dans le sens de cette derniere expression si extraordinaire & si barbare; *Loco exculto cum Discubitone & tabula*, il faut rappeller le souvenir de ces anciens Ministres des faux Dieux, qui s'appelloient *Triumvirs ou Septemvirs des Epulons* * (car leur nombre varia fort) & dont tout le soin se reduisoit à preparer le sacré *Banquet* de Jupiter & des autres

esse peritu-rum. Matri-bus Pan-nonio-rum & Delma-tarum.

Matri-bus Mo-patibus; Matri-bus Ge-ruda-tiabus; Matro-nis Ga-biab.s; Matro-nis Ve-diantia-bus. Triumviri Sep-temvirâ Epulo-num.

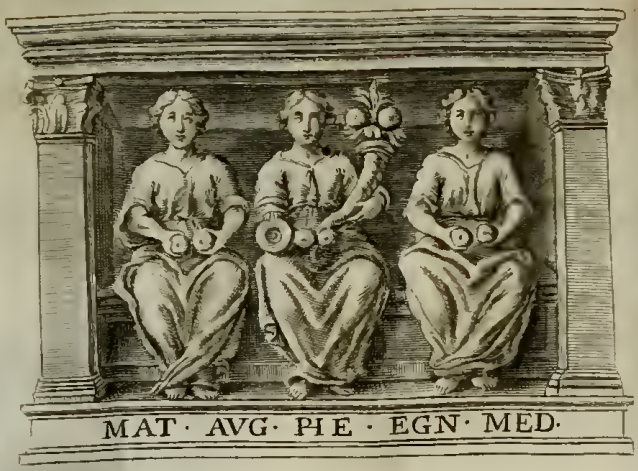
MAT · AVG · PIE · EGN · MED ·

XXXI
XXXII
XXXIII
XXXIV
XXXV
XXXVI
XXXVII
XXXVIII

gliſe d'Aiſnay & dont on ſera bien aiſe de voir ici la figure.

Ces paroles MAT. AUG. , c'eſt-à-dire, *Matribus*, ou *Matrabus*, ou *Matronis Auguſtis* , qu'on lit au bas de la figure , nous deſignent clairement les Divinités dont nous parlons. Car je ne penſe pas qu'on s'aviſe jamais plus de les expliquer de la Mere d'Auguſte ; encore moins de dire bonnement avec Paradin * qu'elles ſignifient la Mere d'un Augure. Les trois mots abregés qui ſuivent , PHILE. EGN. MED. c'eſt-à-dire , *Philenus* , *Egnatius* , *Medicus* , ou *Medionatrix*, nous font connoître le nom, l'emploi , ou peut-être le païs de la perſonne qui avoit conſacré ce monument.

* *Paradin page 428.*

Du pays Meſſin.

§. 9.

Culte du Dieu Mithras. Monument remarquable qui nous en reſte.

N'oublions pas en finiſſant cet article ſur la Religion des anciens Lyonnois, d'éclaircir par quelques remarques un de nos plus anciens monumens, qui nous rappelle le ſouvenir du culte qu'on rendoit ici au Dieu Mithras & qui malgré ſa petiteſſe, ne laiſſe pas par ſa ſingularité, d'attirer l'attention des étrangers curieux.

Cette antique, qui étoit autrefois dans la maiſon 1 du celebre Antiquaire M Du Choul, où Gabriel Simeoni l'avoit vûë, a été tranſportée depuis longtemps dans une maiſon du Cloître de Saint Jean 2 où elle eſt encore. On y voit ſur une maniere de pierre brute un Serpent

1 *A la deſcente du Gouguillon.*

2. Dans l'Hôtel de Chevriere, ſur le grand

entortillé, dont nous donnons ici la figure, avec ces cinq paroles Latines.

DEO *invicto Mithr. Secundinus dat.*

escalier du premier étage, sur le devant.

Ce Serpent, que Simeoni a pris pour le Jeroglyphe ordinaire d'Esculape, est certainement

ici le Symbole du Soleil, que les Perſans, les Parthes & d'autres Peuples Orientaux adoroient ſous le nom de *Mithras*, qui ſelon Scaliger ſignifie en Perſan *grand* ou *plus grand*, comme les Syriens l'adoroient ſous le nom peu connu d'Aglibolus *, & ceux d'Emeſe ſous le nom d'Alagabale, ou Elagabale. C'eſt-là l'origine du ſurnom qui reſta pour toûjours à Antonin Elagabale, parcequ'il avoit été dans ſon enfance Prêtre du Soleil. Car ſelon la remarque de M. Spanheim *, le vrai nom de cet Empereur eſt *Elagabale* & non pas *Heliogabale*, comme on l'appelle communément par erreur.

Aglibolus vient du Grec. Αγλη βαλλω je brille

Ezechiel Spanheim. de præſt. & uſu Numiſm. pag. 92.

Le culte du Soleil Mithras paſſa bien-tôt d'Orient en Occident, & Plutarque nous apprend dans la vie de Pompée que les Pirates qu'il avoit défaits, enſeignerent aux Romains les céré-

monies attachées à ce culte. Des Romains il passa aux Gaulois qui honoroient souvent ce Dieu sous le Symbole d'un Serpent, parceque cet animal par ses tours, ses retours & ses replis tortueux, represente les revolutions du Soleil.

Le titre d'*invincible* que lui donne ici Secundinus, dans le vœu qu'il lui adresse, est l'épithete la plus ordinaire dont on honoroit le Soleil Mithras : temoin tant de curieuses inscriptions Latines & Grecques, qu'on trouve dans les Recueils de Gruter, de Reynésius & de M. Spon. Une des plus singulieres c'est celle dans laquelle un Général Romain nommé Vibius dedie un Autel à ce Dieu invincible, & le conjure d'accorder la victoire à lui, à ses Officiers, & à ses Soldats.

VIBIUS *Pius Deo.*
Soli invicto aram
Dedico ut ſis mihi
propitius militibus
Centurionibuſque meis.

Les Grecs, encore plus liberaux que les Romains en titres faſtueux, ne lui épargnoient pas ce titre dans les vœux qu'ils lui faiſoient ſouvent : temoin cette inſcription, qui eſt imparfaite dans Gruter. Mais que Monſieur Spanheim rapporte toute entiere dans ſes Remarques ſur les Céſars de l'Empereur Julien, ſans citer neanmoins le lieu où elle ſe trouve. ΗΛΙΩ ΜΙΘΡΑ ΑΝΙΚΗΤΩ ΛΙΒΑΝ. ΑΝΕΘΗ.

Page 460.

Pag. 317.

Soli Mithræ Invicto Libanius
Poſuit.

§. 4.

C'étoit pour exprimer cette force invincible, que les Perſans repreſentoient ſouvent le Soleil-Mithras ſous la figure d'un Lyon, avec une eſpece de Thiare ſur la tête, parceque le Soleil eſt dans toute ſa force, quand il eſt dans le ſigne du Lyon, & que la Mithre & la Tiare étoient en uſage parmi les Perſans & ſignifioient la Majeſté Royale. Quelquefois même ils plaçoient ſur la tête de ce Lyon Jeroglyphique la figure du diſque du Soleil, comme on le voit dans une Idole, qui ſe conſerve dans le cabinet des Antiques du College de Lyon.

Mais on ne ſçauroit marquer d'une maniere plus ſenſible cette force victorieuſe que Secundinus attribuë à Mithras, que

par la figure ſuivante dont le marbre original eſt à Rome, & dont l'inſcription eſt en Latin & en Palmyrenien.

On voit dans la premiere face une maniere de Sacrificateur, avec la tête voilée, & un inſtrument de Sacrifice auprès de lui. Peut-être eſt-ce la figure de ce Claudius Felix, qui ſervoit dans la troiſiéme Cohorte, & qui avec ſa femme Helpis & ſon Fils a conſacré ce marbre au Soleil: comme on le voit dans l'inſcription. La tête rayonnante & appuyée ſur une Aigle, qu'on voit dans la deuxiéme face, nous repreſente naturellement le Soleil. La victoire qui le couronne dans la troiſiéme, & les Griphons ailés qui trainent ſon char victorieux, & enfin le laurier qu'on voit dans la quatriéme fa-

II

Romæ

II

I

III

IV

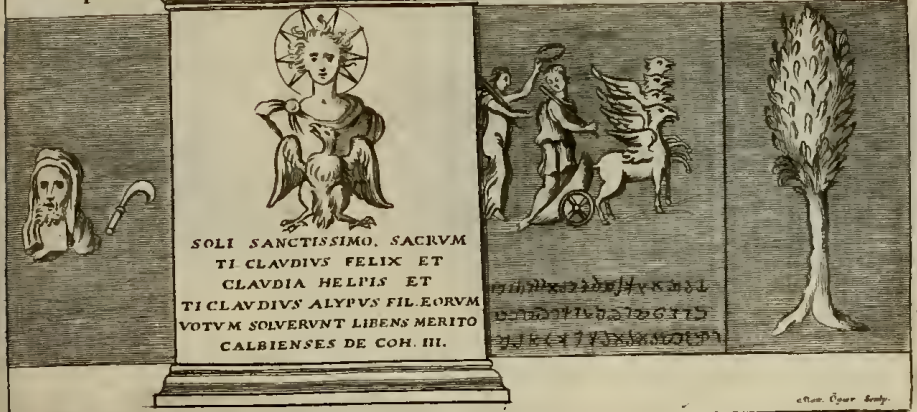

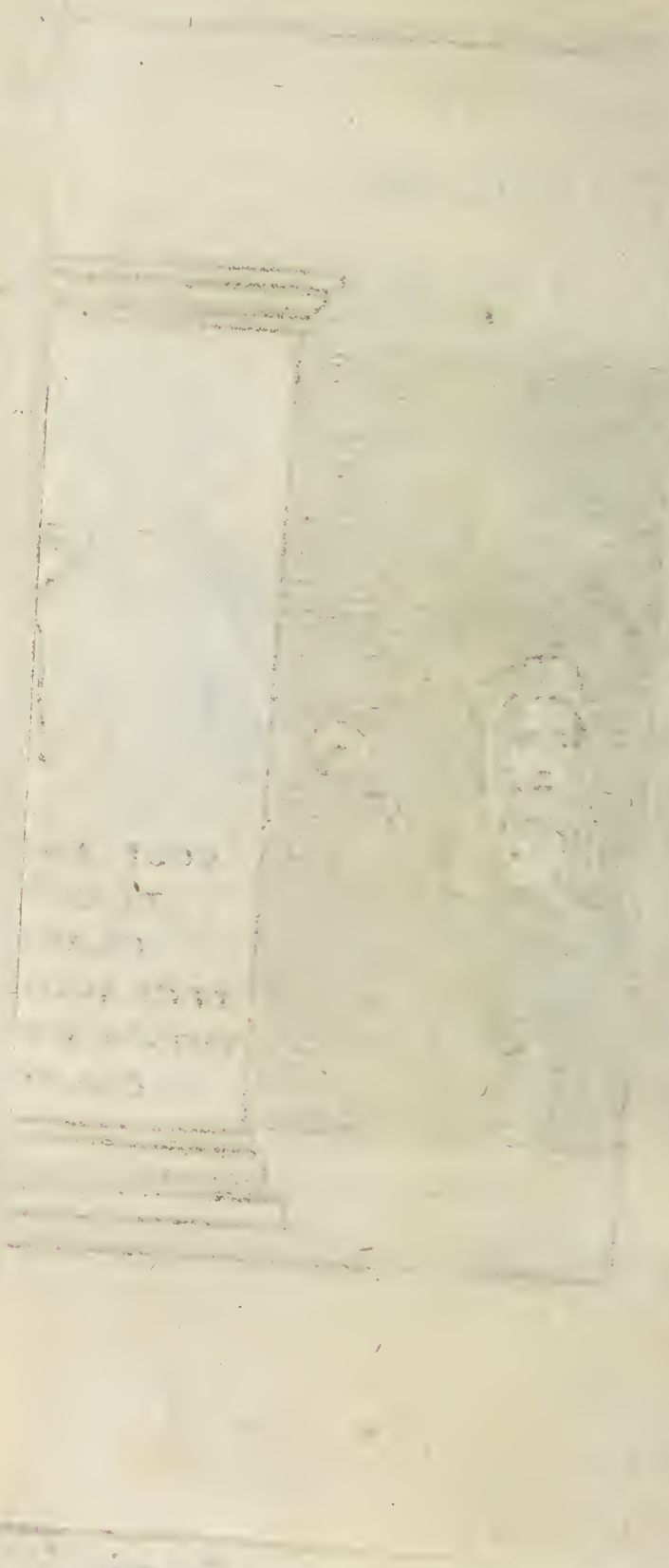

ce, tout cela convient à merveille au titre d'invincible qui lui eſt approprié dans nôtre Inſcription.

CHAPITRE XIV.

Formule SUB ASCIA DEDIC. gravée sur nos anciens Tombeaux.

SOMMAIRE.

§. 1. *Formule SUB ASCIA DEDIC. vrai probleme Litteraire. Sentimens de MMrs. Chorier, Spon, Fabretti; de Lazius & du Pere Menetrier rejettés. Opinion d'Alde Manuce & du Pere Monet plus naturelle.*

§. 2. *Inscription sepulchrale fort singuliére, sur la pieté d'une femme Lyonnoise & Chrêtienne.*

§. 1.

IL est peu de personnes qui n'aient eu occasion de remarquer qu'on trouve sur la plûpart de nos anciens tombeaux, cette

Formule fort ſinguliere, *sub aſcia dedicavit* ou *dedicaverunt*, & que ces paroles ſont pour l'ordinaire accompagnées de la figure d'une hache, ou d'une doloire, laquelle même ſe trouve quelquefois repreſentée, ſans qu'il en ſoit parlé dans l'inſcription ſepulchrale.

Cette Formule, & cette figure ſont la choſe la plus commune dans l'enceinte de cette Ville & dans tout le voiſinage. Gruter en a recueilli juſqu'à cinquante, qu'on y a decouvertes en divers temps. L'Auteur de l'Hiſtoire Conſulaire aſſure qu'il en a compté une centaine, & nous voyons qu'on y en découvre toûjours de nouvelles toutes ſemblables.

Les Gens de lettres qui déchifrent ces anciennes inſcriptions, ſont d'abord tentés de croire que ce devoit être un uſage général, qui étoit commun à

tous les Romains, & qui entroit dans leurs cérémonies mortuaires, lesquelles faisoient, comme l'on sçait, un des grands points de leur Religion. Cependant il est certain que cette Formule sepulcrale, & cette Figure sont deux singularités attachées à ce pays, & qu'elles disparoissent à mesure qu'on s'en éloigne. Guichenon, qui a écrit l'Histoire de la Bresse & du Bugey, n'en a decouvert qu'un fort petit nombre dans ces deux Provinces. Il s'en trouve deux ou trois à Vienne & à Valence; une à Mayence & une seule à Rome; & encore a-t'on lieu de croire qu'il y étoit question de quelque Lyonnois, mort dans ce pays-là.

On a fort raisonné, fort disputé depuis quelques années sur un usage si singulier, & dont le principe est si peu connu. Mais toutes les sçavantes dissertations qui ont paru là-dessus, loin de

fixer nos incertitudes, n'ont servi qu'à les augmenter, & l'Auteur de l'antiquité expliquée par les Figures, après avoir traité cette queſtion, a conclu que c'étoit là un problême qu'on ne pouvoit décider, juſqu'à ce qu'on fît quelque nouvelle découverte qui donnât des facilités pour l'éclaircir. *Tome V. page 108.*

Il eſt donc queſtion de ſçavoir pour quelle raiſon on dédioit, ou l'on conſacroit les anciens tombeaux *Sub aſcia* ſous la hache, ou ſous la doloire; car c'eſt là l'unique ſignification de ce terme Latin; pourquoi la figure de cet inſtrument, & la formule qui y eſt jointe; & pourquoi enfin cet uſage, ſi peu connu par tout ailleurs, eſt ſi univerſel dans ce pays?

L'explication de M. * Chorier, quoi qu'adoptée par M. Spon, ne merite pas d'être refutée, tant elle me paroit dépla- *Recherches ſur les Antiquités de Vienne.*

cée & frivole. Σκία, dit-il, *signifie en Grec Ombre, d'où se fait le mot* * *de* Ἄσκια, *un lieu sans ombre : or l'on avoit coutume de mettre les tombeaux à découvert, ou dans un lieu sans ombre.* Mais pourquoi avertir ainsi le Public avec tant de soin que le tombeau est au grand air & en plein vent, comme si on ne le voyoit pas, & à quoi est bon cet avertissement. Quelle relation a la hache avec le grand air ; & enfin que fait là ce mot Grec Ἄσκια tout seul avec toutes ces paroles Latines ? N'auroit-on pas plûtôt dit *Sub Dio*, ou *Sub Divo Dedicavit*, s'il avoit été question de parler d'une pleine Campagne ?

* Spon Recherches & antiquitez de Lyon, page 61.

M. Fabretti, connu dans le monde Litteraire, par ses dissertations sur les Aqueducs & les eaux de l'ancienne Rome, & sur la Colonne Trajane, a décidé que par le terme *Ascia* il faut entendre l'instrument dont on

ſe ſervoit pour rendre unies & polies les briques, dont les perſonnes d'une condition mediocre faiſoient conſtruire leurs tombeaux, ou ceux de leurs parens. Mais ce ſçavant homme n'auroit pas hazardé une pareille idée, s'il avoit ſçû que les tombeaux en queſtion ſont de pierre & que peut-être on n'en trouvera pas un ſeul qui ſoit de brique.

Un Auteur * du ſeziéme ſiécle, qui s'eſt fait connoître par ſes Commentaires ſur la Republique Romaine, & par beaucoup d'autres ouvrages, nous a debité ſerieuſement que cette Aſcia ſignifioit une maniere de plancher, qu'on élevoit au deſſus des tombeaux, pour les mettre à couvert des injures de l'air. Mais je ne ſçai dans quel pays du monde on a jamais vû des tombeaux qui euſſent de pareilles couvertures.

* Wolfang Lazius, Medecin, Hiſtorien, & Antiquaire de l'Empereur Ferdinand I.

Le P. Menetrier, qui ne ſe

contentoit pas aiſément, a fort varié dans ſes conjectures ; & comme il étoit fort ingenieux dans ſes recherches, il a dit, tantôt *que c'étoit l'inſtrument avec lequel on ouvroit la terre, où l'on devoit élever le tombeau*, tantôt *que c'étoit la truelle ou la gache, avec laquelle celui qui dédioit le tombeau, prenoit du mortier & le mettoit dans le creux, où il vouloit placer ſon monument* : tantôt enfin *que c'étoit l'outil avec lequel on corroyoit la chaux, avec laquelle on vouloit le blanchir.* Mais toutes ces ſubtilités portent viſiblement à faux, puiſque le mot *Aſcia* n'a jamais ſignifié qu'un inſtrument propre à polir le bois ; & c'eſt abuſer des termes, que de metamorphoſer ainſi l'inſtrument d'un Charpentier, en l'outil d'un Maſſon ; & d'ailleurs comment accorder l'idée d'une dédicace avec celle de cet outil de Maſſon.

Toutes ces difficultés ne doivent pas m'empêcher néanmoins de proposer ici & de tâcher de faire revivre le sentiment d'Alde Manuce, qui m'a paru si naturel, si simple & si bien appuyé, qu'on ne sçauroit à mon avis s'y refuser.

Car après tout, puisqu'il n'est question ici que d'entendre le vrai sens d'un terme Latin, quel meilleur garand à cet égard que la décision d'un homme qui avoit étudié cette langue, & qui la possedoit peut-être mieux qu'homme de son siécle : sur tout sa décision étant autorisée par nos plus grands maîtres dans cette même langue, après les anciens & en particulier par l'Auteur d'un ouvrage assés peu connu à la verité, mais cependant plus utile, que je ne * puis le dire, aux personnes qui veulent sçavoir à fonds les finesses de la langue Latine.

Delectus Latinitatis, altero se auctior in 8. Lugd. 1641. Par le Pere Monet Auteur de l'inventaire & du parallele des deux langues.

Alde Manuce nous dit expreſſément dans ſon Commentaire ſur le ſecond livre des loix de Ciceron, & l'Auteur que je viens de citer, (outre pluſieurs autres, que je pourrois citer encore,) nous dit après lui, que par cette Formule *Sub Aſcia Dedic.*, qui ne ſe trouve guere que ſur les tombeaux les plus communs & les moins ornés, on vouloit marquer la ſimplicité du monument & l'attention qu'on avoit euë de ne point contrevenir à la Loy, qui par de ſages reglemens, avoit reprimé l'ancien faſte & les profuſions exceſſives des Romains dans les cerémonies de leurs obſeques.

Cette Loi, comme l'on ſçait, s'appelloit la Loi *ASCIA*: elle étoit la dixiéme des douze fameuſes Tables, qui furent publiées par les Decemvirs l'an 302. de la fondation de Rome,

& elle étoit conçûë en ces termes : *Rogum Ascia ne polito qu'on ne façonne point avec des instrumens, le bois dont on construira le Bucher.*

Cette même Loi, qui paroit avoir été empruntée de Solon, banniſſoit le luxe & le deüil exceſſif qu'on avoit affecté juſqu'elà de faire regner dans ces pompes funebres : *Sumtus & luctus à Deorum Manium Jure removeto.* Elle defendoit aux femmes de ſe meurtrir le viſage & de pouſſer des cris pour marquer leur douleur : *Mulieres Genas ne radunto * neve leſſum funeris ergo habento.* Elle ne vouloit plus ſouffrir, ni qu'on portât deſormais aux funerailles des couronnes : des feſtons, des caſſolettes, ou d'autres parfums ; ni qu'on brulât les cadavres, ou qu'on les enterrât dans l'enceinte des Villes. *Ne longæ Coronæ, neve acerræ proferuntor.....*

* Ou Genas ne Carpunto. *Cic. lib. 2. de Legib.*

hominem mortuum in Urbe ne sepelito, neve urito.

C'étoit donc pour marquer le respect qu'on avoit pour cette celebre Loy des douze Tables, ou peut-être aussi quelque-fois, pour excuser par là, la simplicité du Tombeau, qu'on avoit soin d'y faire graver le texte même de la Loy, qui avoit passé en formule; & ceux même qui n'épargnoient pas la dépense, ne laissoient pas quelquefois de faire graver ces paroles, pour faire voir qu'ils en auroient fait encore davantage, si le frein de la Loy ne les avoit retenus.

Que si l'on demande enfin pourquoi la Loy Ascia paroit avoir été beaucoup mieux observée par les Gaulois, que par les Romains mêmes, pour qui & par qui elle avoit été faite: Tacite & Seneque nous repondront que le mepris des Loix Romaines n'étoit nulle part plus

grand

grand que dans Rome même, & que déja de leur temps la severité de l'ancienne discipline ne s'observoit presque plus que dans les Provinces les plus éloignées de la Capitale, qui étoit la source de la corruption.

§. 2.

Inscription singuliére, sur la pieté d'une Femme Lyonnoise & Chrétienne.

Parmi le grand nombre de nos Epitaphes antiques, qui sont marquées du terme *Ascia*, & dont la plûpart n'ont rien de remarquable, il s'en trouve une qui me paroit unique dans son espece, & qui attiroit fort autrefois l'attention des étrangers curieux. Mais elle est si effacée depuis environ un siécle, que Scaliger passant par Lyon, &

manquant peut-être de loisir comme il arrive souvent aux voyageurs, ne put la transcrire qu'imparfaitement, & la remit dans cet état à Gruter, dans le Recuëil duquel elle se trouve ainsi défigurée. La voici toute entiere, & telle qu'elle avoit été fidelement transcrite un siécle auparavant par Monsieur Claude de Belliévre.

Diis. Manibus. D.* M.

Et Memoriæ æternæ Sutiæ Anthidis quæ vixit annis XXV. *Men.* * *Menses. Dies.* IX. *D. V.* QUÆ DUM NIMIA * *Pour Nimium.* PIA FUIT FACTA EST IMPIA *& Attio Probatiolo Cerialius Calliſtio conjux & pater & ſibi vivus ponendum curavit & ſub Aſcia dedicavit.*

Cette Femme, qui devint impie, pour avoir eu trop de

pieté, comme le pretend nôtre Inſcription ſepulchrale, *Dum nimia pia fuit, facta eſt impia*, étoit ſelon toutes les apparences une Femme Chrêtienne, à laquelle Cerialius Calliſtio ſon mari faiſoit le même reproche, qu'on faiſoit tous les jours aux Chrêtiens. Tout le monde ſçait qu'ils étoient publiquement accuſés d'Atheïſme & d'impieté, parcequ'ils refuſoient d'adorer les fauſſes Divinités du Paganiſme. Et ce qui peut fortifier ma conjecture, c'eſt que d'une part le nom d'*Anthis* nous marque que cette Femme ſi pieuſe étoit Grecque d'origine, & de l'autre, on voit par le ſtyle de l'Epitaphe, qu'elle doit être tout-auplus du ſecond ſiécle. Or ce fut dans ce temps-là que nôtre Religion commença à faire de rapides progrès, ſurtout parmi les familles Grec-

ques, dont cette Ville étoit remplie ; comme on le voit assés & par les Inscriptions qui nous restent, & par les noms mêmes de nos premiers Martyrs de Lyon.

CHAPITRE XV.

SITUATION DE L'ANCIENne Ville de Lyon.

SOMMAIRE.

§. 1. *Opinion singuliére de M. de Marca sur l'ancienne situation de Lyon. Preuves évidentes qu'il étoit situé sur la Montagne de Fourviére & non pas sur celle de S. Sebastien. Les trois objections de M. de Marca refutées.*

§. 2. *Ancienne enceinte de la Ville connuë par la découverte de l'*Ustrinum, *par deux lettres de Sidonius ; par le Tombeau de son pere Apollinaris & par le Sepulchre de Siagrius, Préfet du Prétoire.*

L'Ancienne situation de cette Ville se découvre à nos yeux par des vestiges si bien marqués, qu'on n'auroit jamais dû, ce semble, disputer sur un fait, dont

la verité s'annonce d'elle-même en tant de manieres. On n'a pas laiſſé néanmoins de conteſter là deſſus avec chaleur, depuis deux ſiécles, & les eſprits même les plus éclairés, ſe ſont partagés en trois avis fort diferens.

M. de Marca, après avoir examiné le terrein à loiſir, durant le long ſéjour que la Cour l'obligea de faire dans cette Ville, jugea qu'elle étoit anciennement ſituée entre les deux riviéres, ſur la colline, que nous appellons de *Saint Sebaſtien*; & quelque temps après ayant publié en Latin un excellent Traité ſur la primacie * de Lyon, il y appuya ſon ſentiment par trois raiſons, qui lui parurent autant de demonſtrations.

Marca de prim. Lugd. art. 97. Forvicrii collem edium, inclementem, aſperum & confragoſum. ibid. p. 364.

Sa premiere raiſon, c'eſt, dit-il, que la montagne de Fourviére eſt d'une part ſi haute & ſi eſcarpée *, qu'il paroît bien

que la nature a voulu la rendre impraticable, sur-tout pour le commerce de la Saône; & de l'autre, tout le terrein qui est au dessus, est si étroit qu'à peine suffiroit-il pour l'enceinte d'une Ville des plus mediocres: au lieu que la colline de Saint Sebastien nous presente sur son sommet une vaste étenduë de pays, sur laquelle on monte par une pente * beaucoup plus douce & plus commode.

* *Supercilio collis, molli satis clivo, & quaquaversum expanso.* ibid.

Sa seconde raison est fondée sur le témoignage unanime de Claudien & de Seneque, qui lui paroit décisif en faveur de son opinion. Le premier, parlant des anciens peuples de Lyon, dit qu'ils sont enfermés entre les fleuves du Rhône & de la Saône, l'un rapide & l'autre fort lent.

Quos Rhodanus velox, Araris quos tardior ambit.

Et cette topographie ne peut convenir qu'à la colline de Saint Sebaſtien. L'autre décrivant la ſituation de la Ville, où l'Empereur Claude étoit né, & faiſant parler Hercule à Claude lui-même, lui fait dire qu'il a vû cette montagne qui s'étend ſur les deux Riviéres, & qui eſt expoſée aux rayons du Soleil levant. C'eſt dans ce même endroit, continuë Hercule, où le Rhône précipite ſon cours, & où la paiſible Saône ſemble douter de quel côté elle le prendra. N'eſt-ce pas là le lieu de ta naiſſance.

Sen. Sat. in Claud.

*Vidi duobus * imminens fluviis jugum,*
Quod Phœbus ortu ſemper obverſo videt:
Ubi Rhodanus ingens amne prærapido fluit,
Ararque dubitans quò ſuos curſus agat,
Tacitus quietis alluit ripas vadis.

Est-ne illa tellus spiritus altrix tui ?

Enfin la derniere raison de M. De Marca, c'est que ce fut dans cette même colline de Saint Sebastien, qu'on découvrit l'an 1528. les deux Tables de Bronze, sur lesquelles on avoit gravé la Harangue par laquelle Claude avoit demandé au Sénat Romain, & en avoit obtenu le droit de Colonie Romaine pour sa Patrie. Cette raison a paru à M. De Marca decisive & victorieuse, & il a jugé qu'un pareil monument ne devoit avoir été placé que dans le centre même de la Ville & dans l'endroit où les habitans de cette Colonie tenoient leurs assemblées publiques.

Les Auteurs qui placent l'ancien Lyon dans la plaine, entre la Montagne & les deux Rivières, comme il l'est encore au-

jourd'hui, ne ſont pas en grand nombre & leurs raiſons ne peuvent pas balancer celles de M. De Marca. Mais le ſiſtême qui la place ſur les Montagnes de Fourviére & de Saint Juſt, eſt ſi naturel, & ſi bien ſuivi, qu'on ne peut preſque pas ſe refuſer à l'évidence des raiſons qu'on apporte pour le ſoutenir.

C'eſt-là que ſe preſentent encore à nos yeux tous ces débris de tant d'édifices Romains publics & particuliers. On y voit les magnifiques reſtes des Palais qu'Auguſte, & Severe ont habité durant long-temps. Une muraille de cent quarante-cinq pieds de face & de quarante-cinq pieds de hauteur, qui nous reſte encore toute entiere, eſt un des veſtiges de celui d'Auguſte & la dureté de ſon ciment eſt une des preuves de ſon antiquité. On a trouvé de nos jours le nom de Severe encore écrit dans le Palais où il habitoit, étant

Gouverneur des Gaules, M. Spon * nous assure qu'il conservoit dans son cabinet un bas-relief où le nom de Severe étoit écrit, & qui devoit être une des corniches de son Palais. C'est-là que nous voyons les restes de ces anciens Aqueducs qui amenoient l'eau de sept lieuës sur cette montagne & qui y venoient aboutir. C'est-là que les quatre grands chemins d'Agrippa avoient leur centre commun, & c'est de là qu'ils se partageoient en tant de branches diferentes. Les bains Romains, les conserves d'eau & de vin, les voutes souterraines, qui faisoient la communication des divers quartiers de la Ville, les cachots * où l'on enfermoit les Estlaves durant la nuit, tout cela se trouve encore en nature dans ce même lieu, & rien de tout cela n'a sans doute changé de place.

C'est au milieu de tous ces

* *Recherches des Antiquités de Lyon. page 52.*

Ergastula *dans la maison nommée autrefois l'Angelique & depuis Thunes, près de l'Eglise de Fourviére.*

édifices Romains qu'on avoit placé cet ancien Théatre, qui fut consacré, dans le second siécle, par le sang de nos premiers Martyrs; & quoi que les vestiges qui nous en restent dans l'enclos des R. R. Peres Minimes, soient fort défigurés, on ne laisse pas néanmoins d'en distinguer visiblement l'Hemicycle, l'Orcheſtre, la place des degrés & quelques autres parties; comme on pourra le remarquer dans le dessein de ce Théatre, qu'on sera bien aise de voir ici.

Je crois devoir faire remarquer ici en passant que nos Historiens qui lui ont donné le nom d'Amphitéatre, n'ont pas parlé exactement. La figure ovale ou la Ronde * étoit celle, qu'on donnoit aux Amphitéatres; mais celle des Théatres étoit en demi-cercle. Rien n'empêche cependant qu'on ne puisse concilier facilement cette Figure d'hemi-

Dempster, Rosin, Juste-Lipse, Grævius.

A, *Autour du théatre où se logeoit le peuple.*

B, *Niches pour se loger et s'asseoir.*

C, *Vne des voutes qu'on appelloit* CAVEÆ, *pour servir de prison aux bestes qu'on faisoit combattre.*

D, *L'Orchestre ou parterre.*

E, *Le lieu des Arenes où se faisoient les combats et les jeux, qui étoit alors applani.*

gravé par duflos

n le-

ıar-

Hif-

om

ırlé

ou

ı'on

mais

n de-

pêche ce-

pendant qu'on ne puiſſe concilier facilement cette Figure d'hemi-

cycle avec le texte d'Eusebe* qui dit dans son histoire Ecclesiastique, que ce fut là le lieu où combattirent nos Martyrs & qui donne plusieurs fois à ce lieu le nom d'Amphithéatre. On sçait que les Romains donnoient bien plus d'étenduë que nous au sens du mot de *Theatre*. Nous en avons attaché l'idée à ce lieu élevé, où les Acteurs joüent leur rolle. Mais les Anciens entendoient par ce terme toute l'enceinte du lieu commun aux Acteurs & aux Spectateurs; & cette vaste enceinte, qui étoit fermée, pouvoit contenir des grotes pour les Bêtes feroces, & des Arenes pour les combattans.

Rappellons ici, mais en deux mots, ce que nous avons expliqué plus en détail, en parlant de l'embrazement de Lyon : ces amas de charbons, ces poutres brulées, ces deux quintaux de grenailles de plomb fondu, dé-

Euseb. hist. Eccl. lib. 5. cap. 1.

In Amphitheatro omne genus tormentorum denuo subeunt. .... Attalus.... cùm undique per Amphitheatrum circum arenas ducerentur. Euseb. hist. Eccl. lib. 5. cap. 1.

couverts bien avant dans la terre ; ces morceaux de métail, ces lampes antiques, à demi calcinées par le feu, & cent autres choſes que je ne dois pas repeter, & qui ne ſe trouvent que ſur la montagne de Fourviére & non pas ailleurs. C'eſt-là très-certainement une preuve qui ne ſçauroit paroitre équivoque.

Le témoignage de Seneque, que M. de Marca met en œuvre en faveur de ſon opinion, lui eſt abſolument contraire, & favoriſe entiérement la nôtre. La montagne, où naquit l'Empereur Claude, eſt toûjours éclairée, ſelon Seneque, par les rayons du Soleil levant. *Quod Phœbus ortu ſemper obverſo videt.*

Ce Poëte pouvoit-t'il déſigner plus clairement cette chaîne de montagnes, qui s'étend depuis la porte de Saint George & de Saint Juſt, juſqu'au Château de Pierre-Cize. Elle eſt tournée

vers l'Orient, & c'eſt auſſi là qu'étoit ſituée nôtre ancienne Ville.

Cette même montagne, d'un de ſes bouts à l'autre, commande ſur nos deux Riviéres, avant qu'elles s'uniſſent; & après leur jonction *, elle les commande par ſon côté le plus conſiderable, & qui étoit auſſi le mieux peuplé dans le temps dont il eſt ici queſtion: & voila le vrai ſens de ce premier Vers. *Vidi duobus imminens fluviis jugum.*

L'éloignement de l'ancien lit du Rhône n'empêchoit pas que ſa jonction avec la Saône ne ſe fît à peu près où elle ſe fait aujourd'hui.

J'ay vû, dit Hercule, cette montagne qui eſt élevée ſur deux Riviéres, & qui les commande toutes deux. Mais ce qui favoriſe encore plus nôtre Syſtême & ce qui mérite quelque attention, c'eſt que le Rhône, groſſi par la Saône, en devient encore plus rapide; tandis que la Saône arrêtée par le Rhône, en devient encore plus lente près de ſon confluent; & voila pre-

ciſément ce que Seneque a parfaitement exprimé par ces trois Vers.

Ubi Rhôdanus ingens amne præ-
rapido fluit,
Ararque dubitans quò ſuos cur-
ſus agat,
Tacitus quietis alluit ripas va-
dis.

Rien de tout cela ne ſçauroit quadrer avec la montagne de Saint Sebaſtien, qui eſt éloignée de mille pas & peut-être davantage du lieu où ſe fait cette jonction; ou du moins ce ne pourroit être qu'à force de chicanes & de ſubtilités qu'on pourroit l'y ajuſter.

Ἀέγδουνον ἐκλισμένον καὶ ὰτλῶ συμβόλῳ τῦ Ἀ'ραρ & τῦ Ροδάνυ.. ὑπερκέιται. Strabon. Geog. lib. 4.

Strabon, qui ſe piquoit de parler avec plus de préciſion que Seneque, dans l'exacte Topographie qu'il fait de Lyon, dit avec lui que cette Ville étoit ſituée * ſur une colline qui com-

mande ſur le confluent du Rhône & de la Saône.

Les Tables de bronze, déterrées dans le ſeziéme ſiécle dans la montagne de Saint Sebaſtien, ne prouvent du tout rien contre nous. Cette Ville, depuis le temps de ſa fondation, a eſſuyé tant de ſortes de malheurs, de ſaccagemens, de deſolations, d'incendies, qu'on conçoit ſans peine que ce monument a pû être déplacé dans quelqu'une de ces revolutions génerales; & rien n'empêche d'ailleurs que dès les premiers temps on n'ait pû le placer dans quelqu'un de ces Temples, que les anciens avoient accoutumé de conſtruire hors de l'enceinte des Villes. Virgile qui devoit bien connoître ſon ſiécle, le ſuppoſe ainſi, quand il nous décrit Enée donnant aux compagnons de ſa fuite, le rendés-vous géneral près d'un ancien

Temple de Cerés, bâti hors des murailles de Troye.

Æneid. l. 2. *Est urbe egressis tumulus, templumque vetustum*
Desertæ Cereris &c.

Mais sans qu'il soit besoin de recourir à des conjectures, on n'a qu'à se souvenir du temps auquel la Harangue de l'Empereur fut gravée sur les deux Tables en question, & toute la difficulté disparoîtra. Lyon comptoit près de cent ans depuis sa fondation, quand ce discours fut prononcé par Claude & gravé apparemment peu de temps après. Il ne faut pas douter que durant ce long intervalle de près d'un siécle, on n'eût commencé à bâtir sur la montagne de Saint Sebastien.

Une Ville où Auguste avoit resided trois ans avec toute sa

Cour, une Ville qui étoit devenuë la metropole de la Gaule Celtique, le centre de l'Empire Romain au deça des Alpes, & qui par l'avantage de sa situation avoit fait des progrès si grands & si rapides, devoit s'être fort aggrandie, dans l'espace d'un siécle, & nous avons des preuves sensibles que l'agrandissement s'étoit fait de ce côté là: puisqu'on y a deterré en divers temps tant de vestiges d'édifices Romains : temoin ces superbes Aqueducs, dont on y voit encore d'assés grands * restes; sans parler ici du Temple de Vesta, qui avoit été construit le long du Canal de communication des deux Rivieres,& dont il ne nous reste plus aucun vestige : excepté cette inscription remarquable qu'on trouve encore dans ce quartier *, & dont les caracteres ont quatre pouces de hauteur. *Augustæ Deæ Vestæ.*

Dans le jardin des Peres de l'Oratoire. Place Saint Pierre dans la cave d'une maison qui est au coin de la ruë des Tonneliers.

Enfin, la troiſiéme objection qu'on fait contre nôtre ſyſtême, c'eſt que la montagne de Fourviere eſt haute, eſcarpée, & par conſequent impraticable. Mais je veux bien ſuppoſer que la choſe ſoit ainſi : elle va ſervir, par là même, d'une nouvelle preuve à la verité de ce que j'ai avancé : puiſque Strabon nous dit ſi poſitivement & ſi clairement que la Ville de Lyon étoit ſituée ſur un lieu fort élevé, & que par la hauteur de ſa ſituation, elle ſervoit comme de citadelle aux Romains, pour tenir en reſpect toutes les Gaules : *Lugdunum*, dit-il, *in medio Galliæ ſitum eſt, inſtar arcis* ; & le terme Grec d'*Acropolis*, dont il ſe ſert, ſignifie proprement une place élevée, qui commande à tout le reſte ; comme on le peut juger par les hautes montagnes de l'Epire & par la citadelle qui

τὸ δὲ Λούγδουνον ἐν μέσῃ τῇ χώρᾳ ἔστιν ὡσεὶ Ακρόπολις. Strab. lib. 4. Geogr.

commandoit Athenes, dont l'un s'appelloit *Acroceraunia*, & l'autre *Acrocorinthus*.

D'alleurs, pour peu qu'on ſoit inſtruit de l'ancienne Géographie, on ne peut pas ignorer que c'étoit-là aſſés généralement le gout des anciens Gaulois, & de beaucoup d'autres Peuples de conſtruire leurs Villes ſur les montagnes, autant qu'il ſe pouvoit. La pureté de l'air qu'on y reſpire, & les facilités qu'ils y trouvoient à ſe défendre contre leurs ennemis, leur paroiſſoient des avantages préferables à toutes les commodités que nous cherchons aujourd'hui, en batiſſant dans les plaines.

Rien de plus connu parmi les gens de lettres, que cette remarque de M. Bochart, dans ſon *Phaleg*, que les anciennes * Villes, dont le nom latin ſe termine en *Dunum*, étoient commu-

* *Ebredunum*, *Fuliodunum*, *Laudu-*

cum, Lugdunum, Melodunum, Augustodunum, Virodunum &c.

nément situées sur des montagnes ou sur des collines, parceque le mot *Dunum* signifioit l'un & l'autre, dans l'ancienne langue Gauloise ou Celtique ; & c'est de-là que nous vient le terme *Dunes* que nous avons retenu.

Personne n'a mieux exprimé les avantages de cette ancienne situation de Lyon, que le fit, il y aura bien-tôt deux siécles, un Chancelier de France, aussi distingué par l'élegance de ses poësies latines, que par la force de son Genie.

Il n'étoit pas encore Chancelier de France quand il fit ces Vers. Ad Jacobum Fabrum. l. 5.

C'est le célebre Michel de l'Hôpital, lequel ayant suivi de Paris * à Turin, en 1559. la Princesse Marguerite sœur du Roi Henri II. après qu'elle eut épousé Emanuel Philibert Duc de Savoye, fit en beaux Vers Latins, la description de ce voyage dans une * lettre qu'il adressa à un de ses amis &

qui se trouve dans le Recuëil de ses Poësies.

C'est dans cette lettre qu'après avoir dit que la Cour de la Princesse avoit séjourné cinq jours entiers à Lyon, il ajoute que les anciens habitans de cette Ville, en s'établissant sur une agréable montagne, où l'on respire un air pur, & d'où l'on découvre au loin la campagne, avoient marqué & plus de discernement & plus d'attention pour leur santé, que les nouveaux habitans qui étoient venus s'établir dans la plaine. On y est si fort serré *, dit-il entre la Saône & la montagne, qu'un si grand peuple ne peut y loger qu'avec peine; & pour remedier au peu de terrein que l'on y a, il a fallu multiplier les étages des maisons, qu'on y a construites. Le matin, continue nôtre Auteur, on s'y trouve enveloppé dans des brouillars épais, qui

Le quartier de Saint Nizier étoit encore fort peu habité en ce temps-là.

ne se dissipent qu'au milieu du jour.

.....Sed quam prior ætas illa videbat
Acrius : ut communis ei tum cura salutis
Major erat ! nitidis in collibus, aëre puro,
Urbs fuit, unde omnes latè prospectus in agros.
: :
Nunc inter montes Ararisque fluenta premuntur
Angustæ nimium spatiis brevioribus ædes.
Nec tam multa virûm tam parvo millia possent
Esse loco, nisi summa domûs fastigia tollant
Altius, & ternis geminent cenacula tignis.
Mane vapor crassus nebulæ petit ora, nec ante
Discutitur, quam sol medium confecerit axem.

Ce

Ce que nous avons dit ci-deſſus des Aqueducs, qui amenoient ici l'eau de ſi loin; des grands arcs ſur leſquels ces Aqueducs étoient élevés, & de l'incendie qui fit perir Lyon, eſt auſſi décrit avec beaucoup de pureté & de preciſion, & il paroit bien que ce Chancelier étoit au fait de nôtre hiſtoire. Voici comme il en parle.

Deerat aquæ rivus, fontes procul urbe petiti,
*Ad Fanum * Stephani : Celſos aqua ducta per arcus.* Saint Etienne en Foreſt.
Sed veterem conſumpſit edax furor igneus urbem, &c.

J'ay dit que l'ancienne Ville occupoit tout cet eſpace de terrein, qui s'étend depuis Saint Irenée juſques à Pierre-Cize, & que c'étoit-là ſa longue face du côté de l'Orient. Outre les preuves que nous en avons déja don-

nées, & qui paroiſſent inconteſtables, en voici encore quelques-unes, qui ne ſont pas moins ſolides, & qui vont me fournir l'occaſion d'éclaircir des faits intereſſans.

§. 2.

*Ancienne enceinte de la Ville connuë par la découverte de l'*Uſtrinum, *par deux lettres de Sidonius, &c.*

Vers le milieu du ſiécle paſſé, en creuſant les fondemens de quelques nouvelles maiſons, qu'on batiſſoit dans la place, qui porte aujourd'hui le nom de LOUIS LE GRAND, on découvrit dans la terre un de ces anciens édifices que les Romains appelloient *Uſtrinum*. C'étoit un batiment grand, ſolide & tout entouré de murailles, où l'on brûloit les corps, ſur-tout des pauvres gens, qui n'avoient pas

dequoi faire la dépenſe d'un bucher.

Ce fut ſans doute dans cet *Uſtrinum* de Lyon que les Payens firent porter les corps de nos premiers Martyrs, pour les y conſumer par le feu, avant que de jetter leurs cendres au vent, comme ils firent; & voila qui concilie parfaitement les deux faits que rapporte * Euſebe, dans la belle lettre des Chrêtiens de Lyon & de Vienne à ceux d'Aſie & de Phrygie, où il eſt dit que nos Saints Martyrs ſouffrirent dans l'Amphitéatre 1, qui étoit ſur la montagne; mais que leurs corps furent brûlés près du Rhône où leur cendres furent 2 jettées; & Gregoire de Tours a expreſſément remarqué, que ce fut vers Ainay que les corps de ces Martyrs furent reduits en cendres; ce qui leur fit donner deſlors le nom de Martyrs d'Aiſnay, *Martyres Athanacenſes*.

Hiſt. Eccl. lib. 5. cap. 1.

1 *Ce n'étoit qu'un Théatre, maisfermé d'une enceinte.*

2. *Martyrum corpora exuſta, inque cineres redacta, in Rhodanum, qui illic in proximo defluit, ſpargebantur.* Greg. Turon. Hiſt. Eccl. cap. 1.

On ſçait par le temoignage unanime des anciens Auteurs, que ſoit qu'on brulât les corps dans des buchers particuliers, ſoit qu'on les brulât dans le lieu public, deſtiné pour le ſimple peuple, il n'étoit pas permis de le faire dans l'enceinte des Villes. La Loy des douze tables le defendoit fort expreſſément : *Hominem mortuum in Urbe neve urito, neve ſepelito* ; & Ciceron en expliquant cette Loy, dit que la juſte crainte qu'on avoit des incendies, avoit été un des grands objets qu'avoient enviſagé les Decemvirs, en faiſant publier cette Loy * : *Credo*, dit-il, *vel propter ignis periculum.* Cette decouverte pourroit ſuffire toute ſeule pour prouver avec une maniere d'évidence morale, que la Ville ne s'étendoit point de ce côté-là, & que l'opinion de ceux qui l'ont voulu placer dans cette eſpece d'iſle, qui étoit formée par nos

Cic. lib. 2. de Legib.

deux Riviéres, eſt une opinion inſoutenable.

Cette même Loy des douze tables qui deffendoit d'enſevelir les morts dans l'enceinte des Villes, va nous donner de nouvelles lumieres, pour achever d'éclaircir ce qui regarde l'ancienne ſituation de Lyon.

Sidonius Apollinaris, qui a été un de nos plus ſçavans Lyonnois, & qui a fait un des plus grands ornemens de nôtre Hiſtoire Litteraire, nous apprend dans ſes lettres deux faits ſinguliers & qu'il faut mettre à profit, pour nôtre ſujet preſent.

Dans une de ſes lettres, (c'eſt la 17. du cinquiéme livre) il rend compte à ſon ami Eriphius de ce qui lui étoit arrivé à Lyon le 2. de Septembre. Il lui marque qu'étant allé avant le jour aſſiſter à l'Office divin, qui ſe faiſoit avec grande ſolemnité dans l'Egliſe de Saint Juſt, dont

on celebroit la fête, il en sortit après l'Office, avec quelques amis, pour aller un peu prendre l'air, en attendant l'heure de Tierce : car nous avions souffert une excessive chaleur, ajoute-t'il, quoi qu'on fût déja au commencement de l'Automne ; & cette chaleur étoit causée, dit-il, par le grand nombre de flambeaux allumés & par la grande foule du peuple, qui rempliſſoit toute l'Egliſe ; quoiqu'elle ſoit fort vaſte, & qu'elle ſoit toute environnée de grands portiques. On voit bien que Sidonius décrit ici l'ancienne & magnifique Egliſe des Machabées, qui avoit depuis peu de tems changé de nom, pour prendre celui de Saint Juſt, & qui fut démolie par les Huguenots dans le
L'an 1562. ſeziéme * ſiécle. Au ſortir de l'Egliſe, continue Sidonius, nous trouvames une infinité de tombeaux repandus par-tout, & nous

choisimes le monument du Consul Siagrius, ancien Prefet du Pretoire, qui n'étoit éloigné de l'Eglise, qu'à la portée du trait. Nous allames nous y reposer à l'ombre d'un grand palmier, qui le couvroit & de la verdure qui l'environnoit.

Un second trait du même Sidonius Apollinaris va nous donner quelques nouvelles lumieres, pour fixer exactement l'ancienne situation de Lyon du côté de Saint Just.

Ce trait est tiré d'une lettre que nôtre Saint Evêque (car il est mort Evêque de Clermont) écrivit à son neveu Secundus, pour lui apprendre une triste avanture qui lui étoit arrivée la veille même. Il lui marque que sortant de Lyon, pour aller du côté de l'Auvergne, il apperçût d'une hauteur des Malheureux qui profanoient le Tombeau de son Ayeul Apollinaris,

qui avoit auſſi été Prefet du Pretoire des Gaules : qu'à ce ſpectacle, ſaiſi d'une juſte indignation, il courut à eux ; qu'il les fit chatier ſur le champ, pour ne pas laiſſer impunie une pareille impieté ; qu'après cela il envoya en donner avis à l'Evêque de Lyon (c'étoit Patient ſon ami particulier) & que le Saint Prélat lui fit dire qu'il avoit agi ſelon les Loix en puniſſant lui-même une ſi grande profanation. Ce fut à cette occaſion que Sidonius compoſa cette même nuit l'Epitaphe de ſon Ayeul, qui ſe trouve parmi ſes œuvres & qu'il envoya à Secundus avec ordre de la faire graver ſur un beau marbre & de faire placer ce marbre ſur le monument après qu'on l'auroit retabli.

De tous ces faits il reſulte que l'ancienne Ville de Lyon ne s'étendoit guere plus loin que l'ancienne Egliſe des Machabées,

dont nous voyons encore quelques foibles veſtiges hors de la porte de Saint Juſt. Le grand nombre de Tombeaux, qui étoient dans le voiſinage de cette Egliſe; celui du Prefet 1 Siagrius, qui n'en étoit éloigné que de la portée d'un trait; le Sepulchre du vieux Apollinaris 2 qui en étoit fort proche & qui étoit lui même environné de tant d'autres Tombeaux qu'il ne reſtoit plus d'eſpace, pour en placer de nouveaux; tout cela ne pouvoit pas ſe trouver dans l'enceinte de la Ville. On ſçait que dans ces premiers ſiécles on obſervoit avec ſoin l'ancienne Loy generale de ne point enſevelir les morts dans les Villes, ou que du moins fort peu de perſonnes en avoient été exceptées. C'étoit ſur-tout le long des grands chemins qu'on plaçoit les Tombeaux; & on le pratiquoit ainſi, dit Varron, ſoit pour rap-

1 *Placuit ad conditorium Siagrii unà coire, quod nec impletojactu ſagitta ſeparabatur.* Sid. Ep. 17. lib. 5.

2 *Campus ipſe refertus cadaveribus nullam jamdiu ſcrobem recipiebat.* Sid. lib. 3. Ep. 12.

peller le ſouvenir des morts, ſoit pour inſtruire les vivans ; ſoit auſſi pour les exciter à defendre avec courage leur patrie, en y voyant les ſepulchres de leurs ancêtres. La celebre Cynthie de Properce demande, par ces deux beaux Vers, qu'on place ſon Tombeau dans un lieu où les paſſans puiſſent le voir ſans peine ; & que l'inſcription qu'on y mettra, ſoit ſi courte, que les voyageurs puiſſent la lire toute entiere, ſans s'arrêter.

Propert. lib 4. eleg. 7. ad Cynthiam.

*Hoc carmen medià, dignum * me, Scribe columna,*
Sed breve, quod currens vector ab urbe legat.

CHAPITRE XVI.

TOMBEAU DES DEUX Amans.

SOMMAIRE.

§. 1. *Fables débitées sur ce monument.*
§. 2. *On prouve, par une Inscription antique, que c'étoit le Tombeau d'un Frere & d'une Sœur, qui portoient le nom d'Amandus.*

§. 1.

UN Tombeau beaucoup plus antique que celui d'Apollinaris & de Siagrius, achevera de nous instruire sur l'ancienne situation de cette Ville. C'est le fameux Sepulchre des deux Amans, qui fut construit dans cette branche des grands chemins d'Agrippa, qui menoit de

Lyon vers l'Ocean. Ce monument que nous avons vû placé fort près de l'Egliſe de l'Obſervance, nous montre, par la regle que nous avons apportée, que Lyon ne s'étendoit pas autrefois, non plus qu'aujourd'hui, au-delà du Château de Pierre-Cize.

On a beaucoup raiſonné ſur ce monument, dont on a parfaitement ignoré juſqu'ici & l'origine, & la deſtination. Au défaut de nos anciens Auteurs, & de nos marbres, qui n'en diſent rien, on a donné carriére à ſon eſprit, & on a débité là-deſſus vingt petits contes romaneſques.

Paradin a cru pouvoir nous perſuader que c'étoit-là le tombeau d'Herode & d'Herodias. Il prétend prouver par * *Joſephe, Prince Hebrieu qu'Agrippa accuſa Herode envers l'Empereur Caligula de machiner entrepriſe, cas de nouvelleté contre ſon état, & d'ê-*

paradin, memoires de l'hiſtoire de Lyon. p. 20.

tre coupable de felonie. Parquoi Herodes fut condamné d'aller finir ſes jours à Lyon ; auquel Exil le ſuivit & l'accompagna Herodias, pour l'indicible amour qu'elle lui portoit ..... & furent tous deux enſepulturés dans cette Ville. Comeſtor, ajoute-t'il, *& Antonin Archevêque de Florence tiennent que cette haute ſepulture, étant à Lyon en Veze, au lieu dit les deux Amans, eſt le ſepulchre d'Herode-Antipas & d'Herodias.* On voit bien que cette fable de Paradin eſt colorée par un mot de Joſephe dans ſes Antiquités *, où il dit qu'Herode fut dépoüillé de tous ſes biens & relegué à Lyon par Caligula. Mais le même Joſephe dit expreſſément * ailleurs qu'il fut enſuite relegué en Eſpagne par cet Empereur & qu'il y mourut malheureux. Ce fut ſans doute dans le voyage que Caligula fit à Lyon, preſque dans ce même temps, avec Agrippa, ennemi

* *Liv. 18.*

* *De Bello Jud. lib. 2.*

déclaré d'Herode, qu'il changea le lieu de ſon exil pour l'envoyer encore plus loin. Et d'ailleurs qu'elle apparence qu'on eût élevé un ſuperbe monument à un proſcrit, qui mourut dans la derniere miſere, comme l'aſſure le veritable * Hegeſippe, dont nous n'avons plus les ouvrages; mais dont Euſebe nous a conſervé quelques fragmens precieux.

Hegeſippe, Juif converti & le plus ancien Auteur de l'hiſtoire Eccleſiaſtique. Il vivoit dans le ſecond ſiécle. Le faux Hegeſippe ne vivoit que dans le quatriéme ſiécle.

De Rubys, qui ſe moque fort de cette Fable d'Herode & d'Herodias, qu'il appelle une *Paradine*, en debite lui-même une ſeconde, qui ne vaut guere mieux. Il croit que c'étoit le Tombeau d'un Chrêtien & d'une Chrêtienne, qui étant unis enſemble par le Mariage, avoient néanmoins vécu dans un célibat perpetuel. Mais outre que dans ces premiers temps, l'ancienne ſimplicité des Chrêtiens ne comportoit pas un monument ſi ſuperbe, & ſur lequel on ne voit

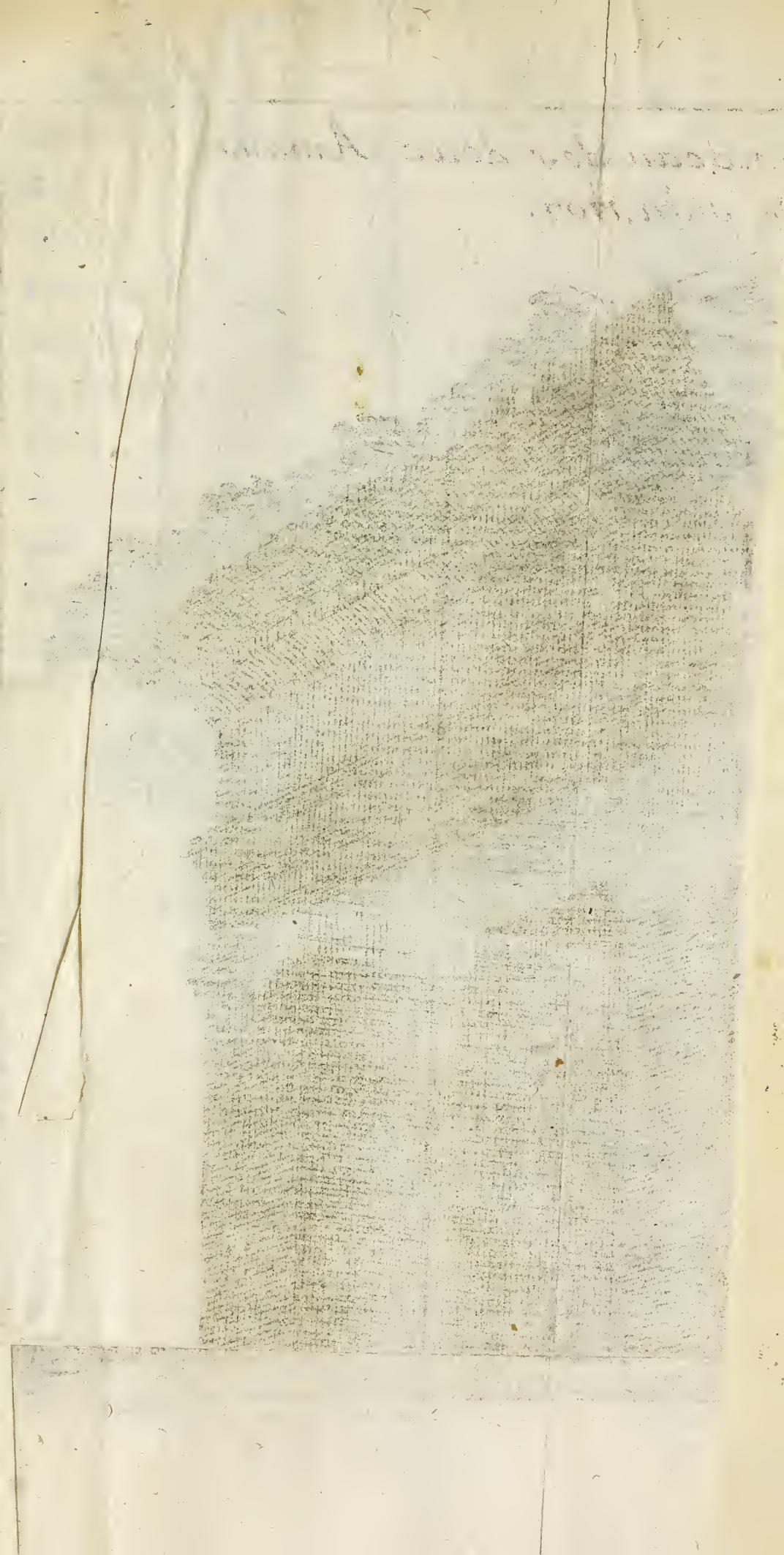

Monument antique nommé Le Tombeau des deux Amans.
Démoli au Mois de Juin, 1707.

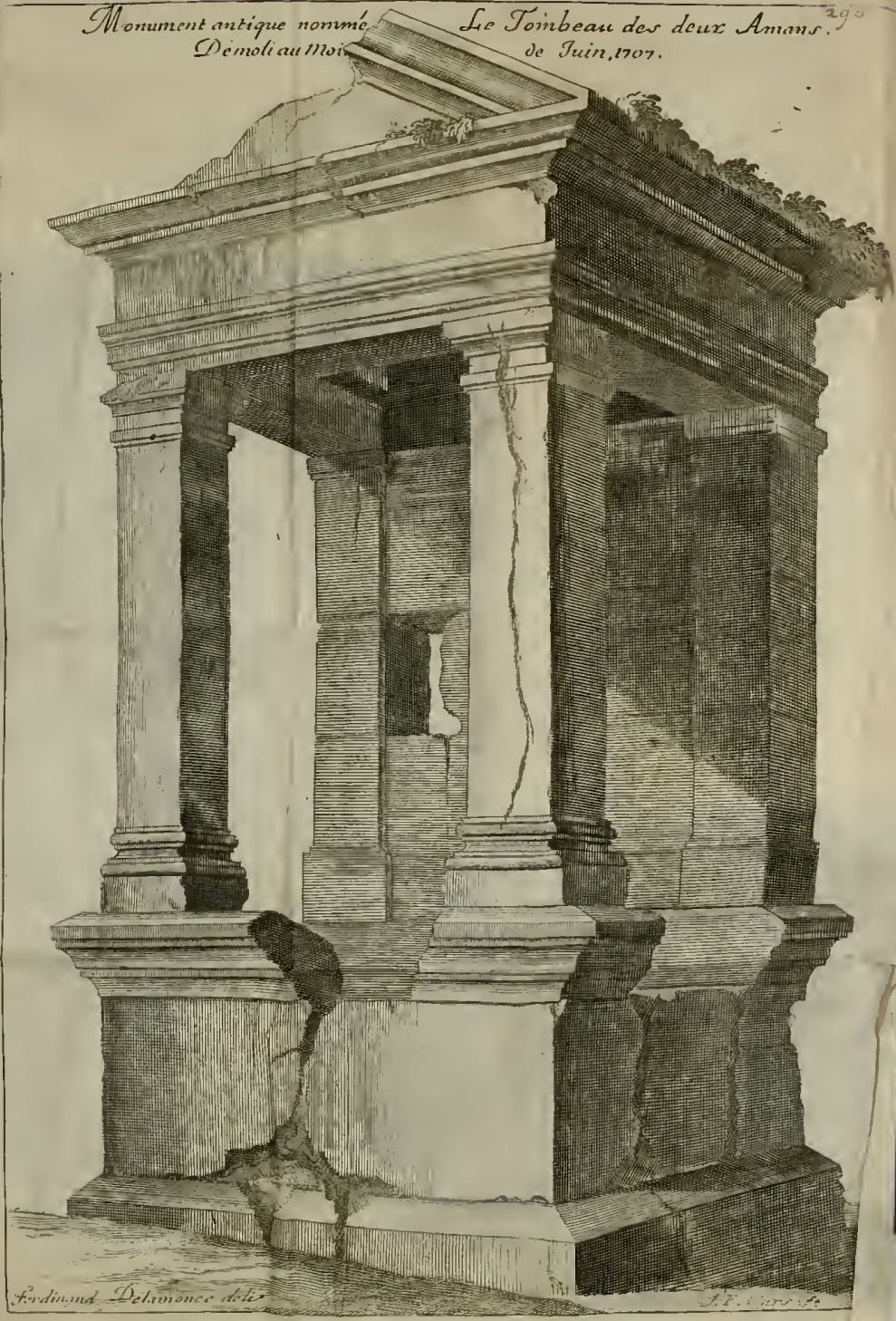

Ferdinand Delamonce delt. *L.F. Cars Sc.*

aucune marque de Chriſtianiſme ; il eſt évident d'ailleurs qu'on n'auroit eu garde d'honorer ainſi publiquement des vertus inconnuës aux Payens, avant le ſiécle de Conſtantin : c'eſt-à-dire, avant le quatriéme ſiécle de JESUS-CHRIST. Or il paroit par la nobleſſe & la ſimplicité de ce Tombeau, qu'il devoit être du ſecond ſiécle, quoique l'Architecture en fût d'ailleurs aſſez peſante & peu reguliere.

M. Spon * a jugé que ce devoit être un de ces petits Temples qu'on batiſſoit ſouvent à l'entrée des Villes, à l'honneur de quelque Divinité Payenne, & il a embraſſé ce ſentiment, ſur ce qu'il paroit par la conſtruction de ce monument, ou qu'il étoit fait en Autel, ou qu'autrefois il avoit dû y en avoir un. Mais cette apparence d'Autel ou de Temple ne prou-

* *Spon recherches. p. 120.*

ve rien. On ſçait aſſés que les payens * ajoutoient ſouvent aux tombeaux une maniere de petits Temples qu'ils appelloient *Sacella*, & qu'ils en uſoient ainſi pour deux raiſons. La premiere c'eſt parceque leurs tombeaux étoient conſacrés aux Dieux Manes ; & la ſeconde raiſon, c'étoit, dit Bergier dans ſon hiſtoire des grands chemins, *pour les ſauver des mains * des larrons, & des violateurs de ſepulchres.*

Sacella in ſepulchrorum ædificiis ſunt veluti puſilla Templorum exemplaria. Leo Alb de re ædif. c. 3. Page 262.

Une inſcription antique, mais fort effacée, qu'on peut voir encore dans le cloitre de Saint Jean *, a fait former de nouvelles conjectures. On a cru que ce Tombeau étoit l'ouvrage de deux affranchis, qui avoient eu pour Maîtres deux Prêtres d'Auguſte, qui portoient l'un & l'autre le nom d'Amandus. Ce fut, dit on, pour marquer leur juſte reconnoiſſan-

Dans la Chantrerie.

ce à ces deux genereux Maîtres, qui les avoient faits leurs heritiers, que nos deux affranchis firent ériger ce monument. Mais cette conjecture porte à faux, puiſqu'il eſt queſtion de trouver deux *Amandus* ou *deux Amans*, & qu'il n'en paroit qu'un ſeul dans cette Inſcription qui a été déplacée, comme on le pretend, la voici toute entiere.

T. CLAUD. AMAND. *Seviro*
I[III] * *Vir. Aug. Lugud. Patrono* *Auguſ-*
Sanctiſſimo Claud. Peregrinus & *tali.*
primigenius liberti & heredes.
P. * C.

Poni
Cura-
verunt.

§. 2.

Inſcription antique, qui a éclairci ce problême.

Une autre inſcription antique, connuë depuis fort long-temps, mais qu'on n'avoit pas

encore ſçû mettre à profit, a fourni de nouvelles lumieres. C'eſt une inſcription ſepulchrale, pleine de ſentimens de tendreſſe, par laquelle un frere veut faire paſſer à la poſterité le ſouvenir de la ſincere amitié qu'il avoit pour ſa ſœur, & de l'amitié reciproque qu'elle avoit auſſi pour lui. *Frater ſorori cariſſimæ, ſibique amantiſſimæ.* Il me paroit fort vrai-ſemblable que nos *deux Amans de Lyon*, ſont ce frere & cette ſœur dont nous parlons; & je trouve que cette conjecture eſt appuyée ſur quatre ſolides raiſons, à la verité deſquelles on a de la peine à ſe refuſer.

La premiere raiſon c'eſt que ce frere s'appelloit *Amandus*, & c'étoit auſſi par conſequent le nom de ſa ſœur. La ſeconde raiſon eſt que cette Epitaphe s'eſt trouvée dans le même Faux-Bourg de Vaize, & fort près

du même lieu où étoit le Tombeau. La troiſiéme c'eſt que le ſtyle de l'inſcription & le gout de l'architecture du Tombeau paroiſſent être du même ſiécle.* Le terme de *ſibique amantiſſimæ* n'eſt pas certainement de celui d'Auguſte. Enfin la derniere conjecture c'eſt que les noms même d'*Arveſcius Amandus*, & *d'Olia Tributa*, qui ſont deux noms Gaulois Latiniſés, nous font connoître que c'eſt pour une perſonne de ce païs que cette inſcription ſepulchrale a été faite. On en conſerve le marbre original dans la maiſon de campagne de M. Broſſette, auquel nous ſommes redeva-

* Le Tombeau des deux Amans a été détruit, ſur l'eſperance qu'on pourroit trouver quelque élairciſſement dans les fondemens. Il fut démoli en 1607. au grand regret des gens de lettres, & malgré tous les ſoins que ſe donna pour l'empêcher, un homme né pour le bien de ſa patrie. Nous donnons ici la figure de cet ancien monument pour en conſerver le ſouvenir à la poſterité.

bles de cette heureuſe decouverte. Voici l'inſcription toute entiére.

D. M.

*Et memoriæ æternæ Oliæ Tributæ Feminæ ſanctiſſimæ Arveſcius Amandus frater ſorori kariſſimæ ſibique amantiſſimæ P. * C. & ſub Aſcia dedicavit.*

Ponendum Curavit.

RECHERCHE
DES
AUTRES CHOSES
REMARQUABLES,
QUI PEUVENT ATTIRER
L'attention des étrangers.

L'EGLISE METROPOLI-taine & Primatiale.

ON voit ici une ſingularité remarquable : trois Egliſes qui n'en font qu'une ; qui ſont deſſervies par un même Chapître, qui célébrent leur liturgie dans le même tems ; & qui s'aſſemblent au ſon de la même cloche : ce

ſont les trois Egliſes de S. Jean B. de S. Etienne & de Ste. Croix.

L'Egliſe de S. Etienne fut fondée, non pas, ſuivant la tradition vulgaire, par S. * Albin mais par S. Patient Archevêque de Lyon, qui la fit bâtir ſous l'invocation de S. Etienne, fort peu d'années après l'invention des Reliques de ce premier martyr, qui fut faite en 415. J'ai dévoilé dans l'Hiſtoire Litteraire de Lyon l'erreur qui a fait attribuer cette fondation à S. Alpin.

Ou plûtôt Alpin.

L'Egliſe de S. Etienne, toute petite qu'elle eſt, eſt illuſtrée par toutes ces marques d'antiquité que les connoiſſeurs ſaiſiſſent au premier coup dœil. Elle eſt bâtie en forme de Croix; le Sanctuaire eſt fermé par cette eſpece de Tribune qu'on appelloit *Ambon*. On y voit les reſtes d'un pavé à la Moſaïque; la Nef pour le peuple; le Veſtibule pour les pénitens publics & pour

les Cathecumênes, avec les fonts ſacrez pour les baptizer. Elle devint la Chapelle Royale des Rois Bourguignons-Vandales, peu de tems après que S. Patient l'eut fait conſtruire. Laydrade Archevêque de Lyon y tranſporta ſon ſiége Metropolitain, vers le commencement du neuviéme ſiécle.

L'Egliſe de S. Jean B. n'étoit dans ſa premiere origine que le ſimple Baptiſtére de celle de S. Etienne; mais elle devint avec le tems la principale & la Metropolitaine, & l'acceſſoire abſorba le principal. Ce fut vers la fin du dixiéme ſiécle que ſe fit ce changement. On ne laiſſa pas néanmoins de conſerver à la petite Egliſe des marques de ſon ancienne prééminence: ſes Chanoines, devenus Comte de Lyon, conſerverent toûjours par reſpect le tître de Chanoines de S. Etienne, & ils ſe donnent encore

ce nom dans la formule de leur ſerment. Ainſi cette Egliſe reconnoit deux patrons : le premier des Saints & le premier des Martyrs, comme le porte l'inſcription * gravée ſur la grande Cloche de cette illuſtre Egliſe.

Primo Sanctorum & primo Martyrum Eccleſia Lugd. gaudet tutelaribus.

On trouve dans l'Egliſe de S. Jean, pluſieurs ſingularitez dignes d'attention. Les deux Croix, qu'on y voit en tout tems ſur le grand Autel, à ſes deux extremitez, ſont un monument du treziéme ſiécle. Ce fut en ce tems-là qu'on commença de les y placer, pour conſerver a la poſterité le ſouvenir d'un grand évenement. C'eſt la réünion de l'Egliſe Latine & de la Grecque, qui ſe fit dans cette Egliſe en 1274. dans le ſecond Concile Oecuménique de Lyon, qui y fut aſſemblé. Que ſi cette même ſingularité paroit auſſi dans quelques-unes de nos autres Egliſes Collégiales, c'eſt en vertu de leur union avec la premiére.

premiére. Les habits de pourpre dont ſont revêtus ces perſonages qu'on voit repreſentez ſur les plus anciennes vitres de l'Egliſe, nous font ſouvenir que c'étoit là anciennement l'habit particulier & ordinaire de ſes Chanoines. Le Pape Innocent IV. qui reſida ſix ou ſept ans dans Lyon & qui y aſſembla en 1245. Le premier Concile Oecumenique de cette Ville, adopta cet habit & le donna à ſes Cardinaux. Mais il voulut dedommager nos Chanoines par une prérogative particuliere. Ce fut celle de porter la mitre, en officiant ſolemnellement. Cet uſage introduit dans nôtre Egliſe par le Pape lui-même, afin qu'il y célébrât avec plus de dignité, a paſſé dans les autres premiers Chapîtres & il y ſubſiſte encore aujourd'hui. *

Un Rouſſre, par alluſion a ſon nom de la Rouveré.

Les Armoiries du Pape Sixte IV. qu'on voit ſur le Frontiſpi-

Sixte IV. mourut en 1484.

ce, mais qui ſont abſorbées dans un tas d'ornemens gothiques, montrent que cette Egliſe ne fut achevée, que vers la fin du XV. Siécle, quoi qu'elle eût été commencée, telle que nous la voyons aujourd'hui, dès le XII. & du tems de Philippe Auguſte. Nos Anciens batiſſoient lentement & avec ſolidité; aujourd'hui nous batiſſons vite & legerement.

La Chapelle du Cardinal Charles de Bourbon, Archevêque de Lyon, qui ſe preſente la premiere, à main droite, en entrant dans l'Egliſe, eſt un des derniers & des plus beaux ouvrages de l'Architecture gothique: On diroit preſque qu'elle voulut ſe ſignaler plus que jamais, avant que d'achever de diſparoitre, & avant que de ceder la place à l'Architecture antique & Romaine, qui venoit de renaitre.

On voit par-tout dans cette Chapelle, la deviſe de ce Cardinal. C'eſt un bras revêtu d'un fanon, avec l'épée flambloyante & ces mots N'ESPOIR, NE PEUR. On voit auſſi cette même deviſe dans les Soubaſſemens des fenêtres du Palais Archiepiſcopal. Le Duc Pierre de Bourbon, qui fit achever la Chapelle après la mort du Cardinal ſon frere, y mit auſſi ſa deviſe, qui eſt fort hiſtorique. C'eſt un Cerf aîlé avec les mêmes paroles *N'eſpoir ne peur* : & ſon chiffre, qui eſt formé d'un P. & d'un A entrelaſſez : c'eſt-à-dire Pierre & Anne ſon Epouſe, Fille du Roi Louis XI. Les Chardons qui accompagnent ce chiffre, ſont une maniere de *Rebus*, ou de Figure parlante. Le Prince vouloit faire entendre par-là que le Roi en lui donnant ſa fille en mariage, lui avoit fait un *Chardon*. C'étoit les fleurs de Rhetorique de ce tems-là.

Une des ſingularitez des plus remarquables de cette Egliſe, c'eſt le Jubilé Periodique qu'on y gagne toutes les fois que la fête de S. Jean Baptiſte ſon Patron ſe rencontre le même jour que la Fête du Très-Saint Sacrement : ce qui n'eſt encore arrivé que quatre fois depuis l'établiſſement genéral de cette fête. Il a été ſolemniſé pour la quatriéme fois en 1734. Meſſieurs les Comtes de Lyon firent frapper à cette occaſion une medaille qui eſt devenuë aſſés rare ; on y voit d'un côté la ſainte Hoſtie dans un ſoleil poſé ſur un Jubé, avec cette Legende ECCLESIÆ LUGD. JUBILÆUM SÆCULARE QUARTUM. L'Epoque & la date ſont marquées dans *l'Exergue* par ces paroles en Lettres initiales, DEC. ET CAP. ECCL. COM. LUGD. ANN. 1734.

Au revers on voit un S. Jean Baptiſte repreſenté à l'antique

avec cette Legende PRIMA SEDES GALLIARUM.

L'Egliſe de Ste Croix fut bâtie vers le commencement du ſeptiéme ſiécle, par S. Arige, pour ſervir de Paroiſſe à une partie de ce grand peuple qui avoit abandonné la montagne, pour venir s'établir dans la plaine, ſur les bords de la Saône, où les Rois Bourguignons Vandales * avoient fixé leur demeure.

Il mourut en 611.

Ils regnerent dans Lyon environ 80. ans.

La grande Horloge, qui eſt au fonds de l'Egliſe, ne cede en artifice qu'à celle de Strasbourg. La Roüe d'en bas n'acheve ſon tour que de cent en cent ans, & elle marque l'année, le mois, le jour, l'Epacte, & l'indiction. La Roüe qui eſt au deſſus indique les heures du jour & de la nuit, le ſigne du zodiaque, les phaſes de la Lune &c. La montre qui eſt à côté, & qui eſt d'une figure ovale, marque les minu-

tes & ſon aiguille s'allonge ou ſe racourcit, pour ſuivre toûjours exactement la circonference. Les figures mouvantes, qui annoncent l'heure par un carrillon harmonieux, & qui repreſentent le Myſtere de l'Annonciation, ſont un ouvrage des plus curieux de la Mecanique.

Les grands & les beaux reſtes du Cloitre S. Jean, qu'on voit encore, les noms de Chamarrier ou Camerier, de Dapifer, de Prieur &c. qu'on trouve dans les Statuts de cet illuſtre Chapître, ont fait illuſion à pluſieurs Auteurs & la font aujourd'hui à des perſonnes fort éclairées. Ils concluent de-là que la vie reguliere & monaſtique y a été pratiquée, auſſi bien que dans les trois autres Chapîtres de S. Juſt de S. Paul & de S Nizier.* C'eſt une erreur ſans fondement : & j'ai prouvé évidem-

Voyez l'Hiſtoire Litteraire. tom. 1. p. 347.

ment dans l'Hiſtoire Litteraire de Lyon, que tout ce qui reſulte de-là, c'eſt qu'on y vêcut autre fois en commun, ſuivant les Canons des Conciles & les Capitulaires de nos Rois.

L'Abbaye & l'Egliſe d'Aiſnay reconnoiſſent pour leur vrai fondateur le S. Solitaire Badulphe ou Badou, qui vivoit vers le commencement du 4. ſiecle. La Reine Brunehaut n'en fut que la reparatrice. Cette Abbaye aïant été ruinée par les Sarraſins, l'Archevêque Amblard la releva, & Joſſerand ou Gaucerand, *Archevêque de Lyon, comme lui, acheva de la retablir. Le Pape Paſcal II. ſacra la nouvelle Egliſe l'an 1106. & l'on voit encore aujourd'hui au milieu du Sanctuaire l'Hiſtoire de ce Sacre repreſentée dans un monument à la Moſaïque des plus curieux. On y voit l'Effigie de Paſcal II. te-

Il avoit été Abbé d'Aiſnay.

nant entre ſes mains l'Effigie de la nouvelle Egliſe qu'il venoit de ſacrer. On y lit encore ce Vers à demi rongé par le tems.

Hanc Ædem ſacram Paſchalis Papa dicavit.

Mais ce qui merite une attention ſinguliere, c'eſt une inſcription moſaïque du même tems, & en mêmes caracteres gothiques & fort entortillez, qui prouve invinciblement l'antique creance ſur la Realité. La voici dans une forme plus liſible.

Huc, huc flecte genu, veniam quicumque precaris.
Hìc pax eſt, hìc vita, ſalus; hìc ſanctificaris.
Hìc vinum Sanguis; hìc panis fit Caro Chriſti.
Huc Expande manus quiſquis reus ante fuiſti.

Et voici la maniere dont on l'écrivit cette année 1106.

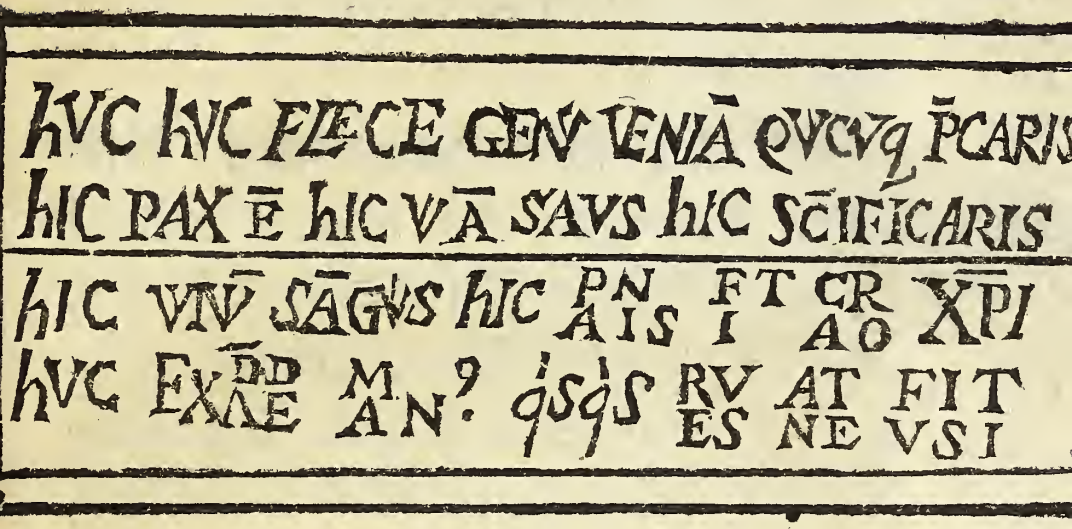

Les quatre épaiſſes colonnes de granit, qui ſoutiennent le Chœur de l'Egliſe d'Aiſnay, ſont les mêmes qui flanquoient la Façade du Temple d'Auguſte & dont on voit encore la figure ſur pluſieurs medailles d'Auguſte & de Tibere. Mais la pieuſe ſimplicité de nos Ancêtres les a fait ſcier en quatre, pour ſoutenir, comme je l'ai dit, la voute du Sanctuaire. C'eſt une ancienne tradition populaire que ces co-

lonnes ſont d'une pierre fonduë & jettée en moule. Les perſonnes un peu inſtruites ne donnent point dans cette imagination. *

J'ai refuté cette fable dans la 1. partie de l'Hiſtoire Litt. p. 91. 1. Partie page 312. & ſuiv.

J'ai fait remarquer dans l'Hiſtoire abregée de nôtre grand Hôtel-Dieu, qu'il fut fondé avant le milieu du ſixiéme ſiécle par le Roy Childebert & par la Sainte Reine Ultrogote ſon Epouſe ; que cette maiſon a pour tître original de ſa fondation le Canon d'un Concile National. C'eſt le cinquiéme Concile d'Orleans, aſſemblé en 549. compoſé de 61.* Evêques 19. deſquels ſont honorés comme Saints, & preſidé par S. Sacerdos, Archevêque de Lyon. Le 15. Canon de ce Concile frappe d'un Anatheme irrevocable quiconque oſera troubler cet Hôtel Dieu dans ſes biens ou dans ſes privileges & ſon adminiſtration, *Irrevocabili anathemate feriatur*, j'ai refuté

50. par eux mêmes & 11. par leurs deputés.

dans l'Hiſtoire Litteraire les deux petites Fables débitées par Paradin & par André du Cheſne, que le Grand Hôtel-Dieu & le pont de pierre du Rhône qui en eſt voiſin, avoient été conſtruits dans le 12. ſiécle par le même S. Benezet ou Benoit, qui avoit bâti le pont d'Avignon. Cette fable eſt annéantie par l'inſcription en Vers Leonins, gothiques & barbares, qu'on * grava à la tête du pont, dans le tems qu'on le conſtruiſit. Cette inſcription, qui eſt preſque entierement éfacée, porte que ce pont eſt l'ouvrage d'un Pape : *Summi Pontificis opus eſt pons nobilis iſte* ; que ce Pape étoit Innocent IV. qui fit un long ſéjour à Lyon.

1. *Part.* p. 333.

Sur l'une des Tours du côté de la Ville, à main droite.

Innocuus verè dictus de nolle nocere,
Virtutum Capa, vitiorum framea Papa,

Pontem petrarum conſtruxit pons animarum.

Le pont des ames a conſtruit ce pont de pierres. C'étoit les élegances de ce tems-là.

Derriere Saint Jean. La petite Egliſe * de S. Romain eſt une des plus anciennes de Lyon. Elle fut batie ſur la fin du cinquiéme ſiécle par Fredaldus & par ſa femme, comme nous l'apprend cette inſcription barbare qu'on voit encore toute entiere ſur la façade de cette Egliſe.

Templi factores fuerant Fredaldus & uxor
Martyris egregii quod conſtat honore Romani :
Illius ut precibus recreentur ſede perenni.

Car c'eſt ainſi qu'il faut lire ce dernier Vers entortillé & defiguré par des abbreviations gothiques. Ce Saint Romain à

l'honneur duquel on batit cette Egliſe, eſt le celebre Martyr qui ſouffrit à Antioche ſous * Diocletien : ſon culte paſſa bien-tôt d'Orient en Occident : comme il eſt conſtaté par l'Homelie que S. Eucher prononça dans Lyon, au jour de ſa Fête & par l'Egliſe qu'on eleva dans Vienne à ſon honneur. *en 303*

L'Egliſe de S. Irenée étoit autrefois pavée toute entiere à la Moſaïque. Il reſte encore un morceau curieux de cet ancien pavé ſur lequel on lit ces huit Vers qui nous rappellent le martyre de S. Irenée * & de ſes dix-neuf-mille compagnons, ſans compter les femmes & les enfans. *En 202. ou 203.*

Ingrediens loca tam ſancta, jam
rea pectora tunde.
Poſce gemens veniam; lachrymas
hìc cum prece funde.
Præſulis hìc Irenæi turma jacet
ſociorum,

Quos per martyrium perduxit ad alta polorum.
Istorum numerum si nosse cupis, tibi pando
Millia dena novemque fuerunt sub duce tanto.
Hinc mulieres & pueri simul excipiuntur
Quos tulit atra manus : nunc Christi luce fruuntur.

Ce pavé mosaïque & ces Vers sont du onziéme, ou tout au plus du dixiéme siécle, à peu près comme ceux d'Aisnay. On montre encore dans l'Egliſe ſouterraine le puits où l'on jetta les corps des Martyrs. Tout ce qu'on a debité ſur les ruiſſeaux de ſang qui coulerent, dit-on, le long de cette ruë qui fut nommée de-là Gourguillon, *Quasi Gurges sanguinis*, & de ſang qui teignit la Saône & remonta juſqu'à Macon, ſont de petites fables qui ne meritent pas d'être refutées.

L'Egliſe Collégiale de S. Paul fut bâtie dans le ſixiéme ſiécle par S. Sacerdos, pour la commodité de nos Citoyens, après qu'ils eurent pour la plûpart, abandonné le ſéjour de la montagne, pour venir ſe ranger dans la plaine auprès des Rois Bourguignons Vandales leurs Souverains. * Laydrade releva dans le 9. ſiécle, cette Egliſe ruinée par les Barbares. On ſçait que ce Laydrade fut le grand reparateur de nos anciennes Egliſes, comme S. Sacerdos & avant lui S. Patient en avoient été les grands fondateurs.

Alia quoque Domus, in honorem S. Pauli, de novo operta eſt. Epiſt. Laydr. ad Carol. m.

Un monument precieux par ſa ſingularité nous a conſervé le nom & la figure du Comte Richard, qui fit bâtir le Cloitre de S. Paul, pour y loger le Clergé de cette Egliſe, après que, ſuivant les Canons des Conciles, & les Capitulaires de nos Rois, la vie commune y eut été intro-

duite dans le neuvieme ſiécle, auſſi bien que dans nos trois autres grandes Egliſes & dans les Principales Egliſes du Royaume. Les perſonnes qui commencerent à vivre ainſi en commun, furent dès-lors nommez *Canonici* : parcequ'ils vivoient ſuivant les anciens Canons ; & auſſi parceque leur noms étoient inſcrits dans le Canon ou Catalogue de l'Egliſe. Leurs Superieurs furent nommez Abbez.

Abbates Canonici gregibus ſibi commiſſis invigilent. Conc. Aquiſgr.

Ce monument precieux dont je parle, eſt un Bas-relief où l'on voit les figures de J. C. de S. Paul, & du Comte Richard. Le Comte à genoux demande miſericorde par ces paroles.

Chriſte rei miſerere mei, medicina reorum.

S. Paul preſente à J. C. le Comte Richard & demande pour lui le Ciel, par cet autre Vers

Paulus ei peto dona Dei, requiemque polorum.

Le Sauveur du monde repond par ces paroles : *Pour Paul & pour vous même, je vous porte avec moi dans le Ciel.*

Pro Paulo, pro te, mecum super astra fero te.

Les deux Lettres Grecques A & Ω qu'on voit aux deux côtez de J. C. ſont deux de ſes figures Jeroglyphiques. Les caracteres Carlovingiens de cette inſcription, outre pluſieurs autres raiſons, nous marquent qu'elle eſt du neuviéme ſiécle.

Ce fut dans cet ancien Cloître que fixa ſa demeure le célébre Jean Gerſon, après qu'il ſe fut retiré dans Lyon pour ſe dérober à la colére du Duc de Bourgogne, qui avoit juré ſa

perte. Il consacra les dix dernieres années de sa vie à enseigner les enfans, & à instruire le simple peuple. Après sa mort son tombeau fut honoré durant un siécle & demi par un prodigieux concours de nos habitans, & on érigea sur ce tombeau une Chapelle, sur laquelle on plaça son image. Mais tout cela fut parfaitement oublié avant le milieu du seziéme siécle; & sa memoire ne commença à revivre dans Lyon qu'en l'an 1643. lorsqu'on trouva par hazard son tombeau, en creusant dans l'Eglise de S. Laurent. Son Epitaphe nous apprend qu'il mourut en 1429. Ce fut lui qui anima la devotion des Lyonnois envers Saint Joseph: Et ce fut un grand sujet de mortification pour lui de n'avoir pas pu reussir à faire ordonner sa fête, malgré tous les mouvemens qu'il se donna pour cela. Mais il tâcha de s'en

conſoler en compoſant & en publiant à l'honneur de ce * grand Patriarche, un poëme Latin de trois ou quatre mille Vers beaucoup mieux Latins & plus beaux que la barbarie de ſon ſiécle ne ſembloit le comporter. On pretend avec aſſés de fondement que la premiere Chapelle qui ait porté le nom de ce Saint, eſt celle qu'on voit ſur le rivage du Rhône * vis-à-vis de Lyon.

Joſephina Joannis de Gerſon, Carmine Heroïco decantata Tom. 3. pag. 82. Operum Gerſonis.

S. Joſeph des Champs

Précis des autres choſes remarquables.

Dans la maiſon des Religieuſes de la Viſitation des Antiquailles, la Grote dans laquelle mourut S. Pothin Martyr, premier Evêque de Lyon. *Item* une conſerve d'eau de cent pieds de long, bien voutée & bien cimentée.

Dans l'Egliſe des Carmelites

quatre choſes dignes d'attention. 1. L'Autel dun marbre precieux & d'un fort beau deſſein. 2. Le Tabernacle de pierres fines. 3. La Deſcente de Croix du grand Autel qui eſt un des plus beaux tableaux de Mr. Le Brun. 4. La Chapelle & les tombeaux de la Maiſon de Villeroi.

Dans l'Egliſe des Peres Jacobins, la magnifique Chapelle de Gadagne decorée d'un Tableau qui paſſe pour le chef-d'œuvre du Salviati. C'eſt l'apparition de J. C. à S. Thomas & aux autres Apôtres.

Dans la place de Louïs le Grand.

Dans l'Egliſe du 1. Monaſtere de la Viſitation, le cœur de S. François de Sales, qui mourut en 1622. dans la petite maiſon du Jardinier. La Reine mere étant à Lyon fit enchaſſer ce cœur dans un Reliquaire d'or.

Dans l'Egliſe des Religieuſes du Tiers-Ordre de S. François, dites de Ste. Elizabeth. Le Ta-

bleau du principal Autel qui passe pour le chef d'œuvre de Jacques Stella Peintre Lyonois.

Dans l'Eglise des Peres Cordeliers, le chef de S. Bonaventure heureusement sauvé de la fureur des Calvinistes en 1562, par le courage intrepide du Pere Gayete Superieur de la maison, qui refusa constamment de découvrir le lieu secret ou on l'avoit caché, & qui fut enfin massacré en haine de la Religion. Auprès de cette Eglise on voit la magnifique Chapelle des Penitens du Confalon. Les deux médaillons historiques qui furent mis dans les fondemens de cette Chapelle, sont rares & curieux.

Dans l'Eglise de l'Observance du Fauxbourg de Veze, la magnifique Chapelle des Lucquois, bâtie sur le dessein de Michel-Ange. Le Tableau de S. François qui est dans cette

Chapelle, eſt le plus bel ouvrage du celebre Vanius, qui avoit un ſi rare talent pour les ſujets de devotion. Ce S. François de Vanius, avec le S. Thomas de Salviati *, & la ſainte Thereſe du Guerchin des Peres Carmes Déchauſſez dans la belle Chapelle des Lumagues, ſont les trois plus precieux Tableaux qui ſoient dans Lyon; ſi l'on doit s'en tenir à la deciſion du Maître & du Chef de l'Ecôle Françoiſe: je veux dire M. le Pouſſin.

Dans l'Egliſe des PP. Dominicains.

L'Hôpital de la Charité *, ſi foible dans ſon origine encore recente, eſt devenu dans l'eſpace de deux ſiecles, une des merveilles du monde. L'Edifice qui a l'air d'un Palais plûtôt que d'une maiſon de pauvres, eſt compoſé de neuf grandes baſſe-cours, trois deſquelles ſont terminées par de longues galéries ouvertes en portiques, compo-

Ou l'Aumône générale.

ſez de trois rangs d'Arcades, elevées les unes ſur les autres, comme les anciens Amphitheatres des Romains, 3000. pauvres ſont logez dans cette maiſon, & ſervis pour le ſpirituel & pour le temporel avec des attentions qui paſſent tout ce qu'on en pourroit dire ici. Les Adminiſtrateurs diſtribuent regulierement le pain à vingt mille perſonnes. Les grands & magnifiques greniers à Bled de cette maiſon ſont dûs à la pieté d'Horace * Cardon, qui employa la meilleure partie de ſes grands biens à la decoration des Egliſes, au ſoulagement des pauvres & à la commodité du Public.

On voit ſur la porte le Chardon de ſes armoiries.

Dans le grand College cinq ou ſix objets attirent l'attention des Etrangers. 1°. en entrant on voit la cour des Claſſes decorée d'Emblêmes & d'autres Peintures ſçavantes qui repreſentent ſous des voiles ingenieux l'Hiſ-

toire de Lyon & les Sciences qu'on enſeigne dans ce College. 2°. l'Egliſe enrichie de colonnes, de baluſtrades & de Chapelles de marbre. Le Tabernacle remarquable par le choix, la varieté, le bon gout des marbres rares & des pierres fines dont il eſt compoſé. La Chaire compoſée de marbres, jaſpez de diverſes couleurs, enrichie de bas-reliefs & d'ornemens de bronze doré, & (ce qui eſt à remarquer) ſoutenuë, malgré ſon poids énorme, par un ſeul pilaſtre, ſans aucun autre ſoutien.

3°. La Chapelle de la grande Congregation, où la magnificence & le bon gout regnent d'un bout à l'autre.

La Blibliothéque a 150. piez * de Roi en longueur, 33. en largeur & ſeize rayons de Livres, les uns ſur les autres. Voici à peu près ceux qui peuvent attirer

J'en ai fait le détail dans l'Hiſt. Litter. Tom. 2. Pe 757.

attirer l'attention des Connoiſſeurs 1°. quantité d'Editions des plus anciennes & des plus rares. Tels ſont par exemple un Tite-Live en 2. vol. in fol. ſur un beau velin, hiſtorié, imprimé en 1470. un Pline de même de l'an 1472. *S. Auguſt. de civit. Dei in fol. de* 1470. Martial de 1473.; un Virgile ſans ſignature, ſans reclames, plus ancien que tout cela. Un Ciceron d'un grand prix, en deux grands volumes in fol. de Milan par Minutianus, &c. 2°. les magnifiques Editions du Louvre * parmi leſquelles on voit le Corps complet de l'Hiſtoire Byzantine; les Conciles Généraux en 37. vol.; la Bible Lat. en 8. vol.; les Hiſtoires de Charles VI., de Charles VII., de Charles VIII.; celle de Philippe de Comines, de Ville-Hardoüin; les anciens Poëtes, Terence, Horace, Virgile, Ju-

Toutes ces Editions du Louvre ont été données à la Biblioth. par les Rois Loüis XIV. & Loüis XV.

venal ; quantité de Livres de pieté , le Breviaire du Roy Loüis XIII. en 2. gros vol. recüeillis & arrangez par le Roy lui-même , &c. La magnifique Edition des Carrouzels & des Tapiſſeries du Louvre ; l'Hiſtoire de Loüis le Grand par les Medailles ; le Sacre du Roy Loüis XV. 3°. les grands Corps d'ouvrages , dans tous les genres de Litterature ſacrée & profane. Tels ſont par exemple , les Polyglottes, d'Alcala , de Londres, de Paris , d'Anvers avec leurs Vocabulaires , la grande Bibliothêque des Peres par M. Aniſſon , *Critici ſacri* , *Synopſis Criticorum* , le *Tractatus Tractatuum* , 27. vol. in fol. ; les grandes Collections des Conciles du Pere Labbe , du P. Hardoüin , de Garcias Loayſa , de Merlin la plus ancienne de toutes, les Memoires & Procez Verbaux du Clergé de France ; le Grand

Atlas Latin & François ; la Bibliothêque Latine des Freres Polonois ; le Treſor des Antiquitez Grecques & Latines de Grævius & de Gronovius en 25. vol. outre leurs acceſſoires ; les *Acta Sanctorum* des Bollandiſtes en 35. vol. *Monaſticum Anglicanum* ; *Anglia ſacra* ; une infinité de pieces fugitives ; une Hiſtoire Generale de la Chine en trente vol. imprimez à Pe-kin, en beau papier & en beaux caracteres Chinois. 4°. Un nombre conſiderable de manuſcrits Hebreux, Arabes, Syriaques, Cophtes, Grecs, Latins, Provençaux, Chinois ; on y voit parmi les autres, le Livre des Evangiles écrit ſur parchemin, en beaux caracteres Carlovigiens, par la main de S. Agobard, l'Alcoran ſur un velin très delicat, tout brillant de caracteres relevez en or ; le Breviaire d'Henri V. Roy d'Angleterre, ſemé d'un bout.

à l'autre d'une prodigieuſe quantité de mignatures d'un travail exquis,& decorées d'un or auſſi brillant que le premier jour.... Item un Miſſel Romain imprimé en Langue Eſclavon,le Neptune François, &c.

On voit dans le Cabinet des Antiques, une ſuite nombreuſe d'Idoles Egyptiennes, Grecques & Romaines; de Lampes antiques en bronze, de clefs,des Urnes, des Lachrymatoires & des inſtrumens de ſacrifice; Parmi les Idoles d'Egypte,un Harpocrate de près d'un pié de hauteur, & un Iſis d'un pié & demi, avec le Boiſſeau & la feüille de Lotus ſur la tête,un Serapis de Bazalte,tout ſemé de caracteres Jeroglyphiques;un Horus de Bazalte,du poids de trois livres; pluſieurs Amuletes Egyptiens,ſemez de Jeroglyphes. 2°. Parmi les autres Antiquitez,une Venus Grecque, d'un grand

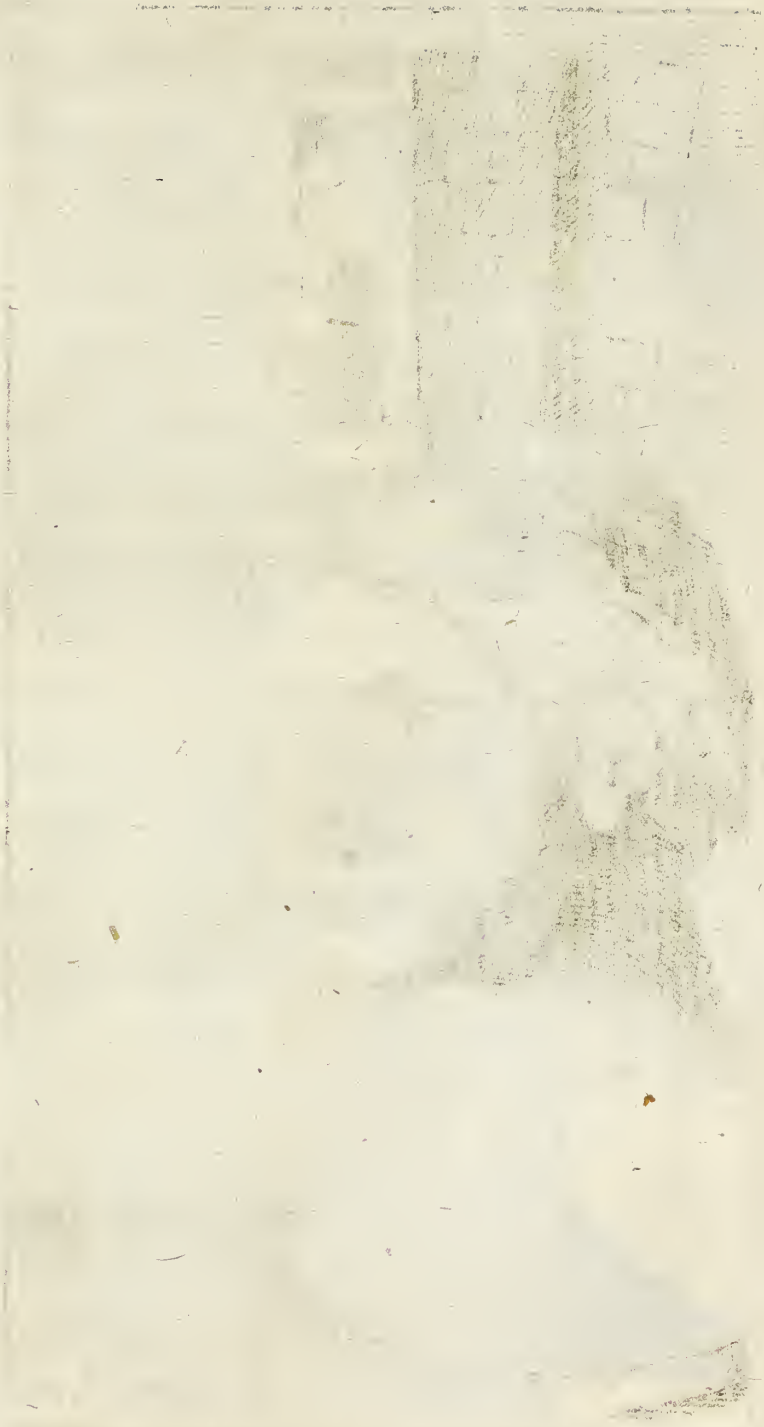

prix ; deux Buſtes de Ciceron & de Seneque en marbre, une tête d'Ovide en marbre, un Scipion l'Africain en Bazalte, un Pyrrhus, un Bacchus d'un pié & demi, un Momus, pluſieurs Jupiter ; des pateres, des couteaux, des cueilliers, des vaſes pour les ſacrifices. Des Lampes antiques de bronze figurées en ſphinx, en ſatire, en vaiſſeau, en figure humaine; une Victoire ailée, Cybele, Veſta, un Miroir antique, &c.

3°. *Medailles.* Une ſuite des Empereurs Romains, en grand & moyen Bronze, en or & en argent, enrichie des Medailles les plus eſtimées, dont j'ay fait le détail dans l'Hiſtoire Litteraire: une ſuite nombreuſe des anciens poids des Romains, des Rois de Syrie & d'Egypte. Entre les ſeconds un rare medaillon d'or avec les quatre têtes de Ptolomée Lagus, & de ſon Fils Ptolomée Philadelphe & de leurs

deux Epouſes, avec la Legende ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ ; un rare medaillon Egyptien de l'Antiquité la plus reculée, & du poids de deux onces & demi. On y voit des deux côtez en grand relief les ſix principales Divinitez de l'Egypte, *Oſiris*, *Iſis*, *Harpocrate*, *Horus*, *Serapis & Anubis* ; un Scarabée de Bazalte de la même antiquité que le medaillon & tout ſemé de caractéres Jeroglyphiques ; une *Teſſera Luſoria* des Romains avec ces mots, qui par leur noble ſimplicité ont l'air du ſiécle d'Auguſte : *Qui ludit Arram, det quod ſatis ſit.* Un de ces ornemens armillaires, compoſé d'une longue & *quaduple* ſuite de cercles de bronze entrelaſſez, dont les anciens Gaulois ornoient leurs chevaux. Une ſuite nombreuſe des medailles de la grande Grece & de l'Aſie Mineure, en argent. Dans le moderne, l'Hiſtoire Metallique des

Papes en argent, & en or. Les plus beaux évenemens du Regne de Louïs le Grand sur des medaillons d'argent qui pesent sept à huit onces. Une suite de monnoyes *castrenses* de pierres gravées, d'Agathes, de Cornalines, d'Onix, de Camayeux, la plûpart antiques; une suite nombreuse des monnoyes de bronze, d'argent & d'or, qui ont eu cours dans la Chine, sous les differentes Dynasties, le Sçeau original du Concordat; une suite des monnoyes des Soudans d'Egypte, un nombre considerable de sçeaux & de cachets de divers siécles. Un grand nombre de medailles ou medaillons des Hommes illustres en toute sorte de Genre, ou de ceux qui ont été frappez sur les grands évenemens; une suite des Heresiarques: une suite des monnoyes d'argent de nos Rois des deux premieres Races, &c.

Le Cabinet de Monsieur Grol-

lier de Serviere, eſt un des ornemens de cette Ville. On y admire un fort grand nombre d'ouvrages curieux de Mathematique & de Mecaniques; qui attirent l'attention de tous les Etrangers, qui ont quelque gout pour les choſes ſingulieres.* Ce ſont des ouvrages d'yvoire la plûpart, travaillez avec une délicateſſe ſurprenante; des Horloges extraordinaires, dont les mouvemens ſemblent ſe perpetuer à l'infini, des modeles de machines pour l'attaque & la défenſe des places, pour l'élevation des eaux, le paſſage des rivieres, la conſtruction des maiſons, des moulins & des ponts, & quantité d'autres ouvrages pareils. Monſieur Grollier de Serviere, ancien Colonel d'Infanterie & petit-Fils de Nicolas, Auteur de ce celebre Cabinet, en a donné au Public une deſcription exacte, decorée d'un grand nombre de planches.

Voyez ce que nous en avons dit fort au long dans l'Hiſtoire litteraire part. 2. pag. 778. & ſuiv.

Le Jardin des Peres Trinitaires, qu'on a nommé *Le Jardin des Antiques*, eſt rempli d'un grand nombre d'Inſcriptions Romaines, recuëillies autrefois par Mrs. de Bellievre & de Lange, qui occuperent cette maiſon l'un après l'autre. Les 22. Inſcriptions, qu'on y voit encore, ne ſont pas toutes également curieuſes, mais il y en a trois fort ſingulieres. La 1e. nous apprend que le corps des Haruſpices de Lyon étoit compoſé de 60. perſonnes, & que Marcus Oppius Placidius en étoit le chef. D.M. *Marci Oppii Placidii Har.* * *prim. de* lx. *cui locum ſepulturæ Ordo ſanctiſſim. Lug. dedit.* La 2e. eſt un vœu que Maſtonia Bella avoit fait à ces ſortes de Nymphes ou de Divinitez ſubalternes, dont nous avons parlé, & qu'on nommoit *Matres ou Matræ Auguſtæ*, parce qu'elles veilloient, diſoit-on, à la conſervation des

Haruſpicis primi de ſexaginta. Les Haruſpices prediſoient l'avenir par l'inſpection des entrailles

Empereurs: *Matris Aug. Mastoniæ Bellæ* * *V. S. L. M.* La 3e. est l'inscription sepulcrale de cette femme Chrêtienne nommée *Anthis* dont j'ay parlé. *

Votum solvit libens meritò.

Page 432.

Une inscription Gothique assez singuliere, qu'on voit encore aujourd'hui dans le Fauxbourg de la Guillotiére, nous a conservé le souvenir d'un des voyages que le Roy Louïs XI. fit dans ce pays. Une arcade du pont du Rhône ayant été rompuë par la violence des eaux, & ce fleuve étant fort gros, le Roy qui revenoit du Dauphiné, fut obligé de passer la nuit dans le Fauxbourg, avec toute sa Cour. Le maître de la maison où ce Monarque logea, voulut perpetuer la memoire de l'honneur qu'il avoit reçû, en plaçant sur la face de sa maison ce petit monument dont je donne * ici la figure.

Au carrefour des deux chemins de Vienne & de Savoye.

Au milieu de la place de Louïs

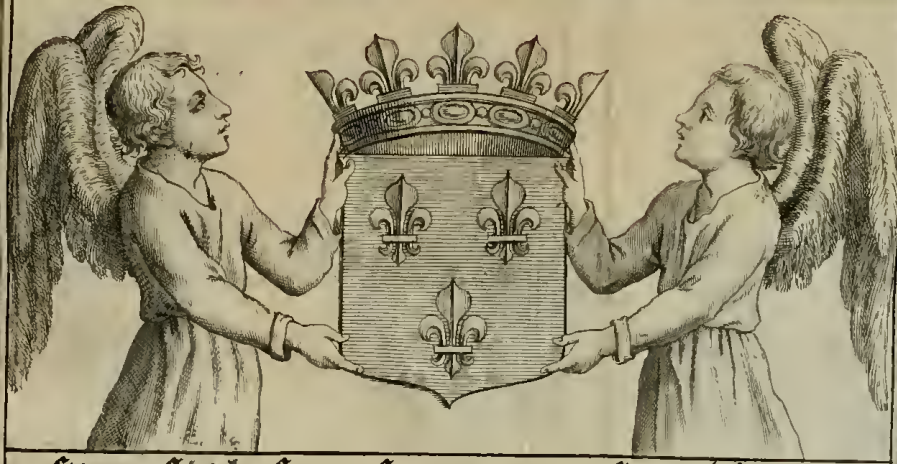

Cā mil. cccc. lxxv. louia ciens le noble roy
lous la veille de noltre dame de mars.

le Grand, la Statuë Equeſtre de ce Monarque, admirée par les connoiſſeurs comme un des plus beaux ouvrages que l'art ait produit. Elle peſe 40. milliers & c'eſt l'ouvrage du celebre Deſjardins.

L'Inſcription ſuivante mérite de trouver ici ſa place pour deux raiſons : 1. parcequ'elle nous a conſervé le ſouvenir des Tournois, des joûtes, & des autres combats à pied & à cheval, qui furent celebrez dans Lyon durant trois jours a l'honneur de Charles VIII. après qu'il eut conquis le Royaume de Naples, & deſquels ce Roy remporta tout l'honneur. 2. Parceque ce ſont les premiers bons Vers Latins qui ayent paru en France depuis le renouvellement des ſciences & des arts. Ces Vers écrits en caracteres * Gothiques furent gravez au bas d'une des trois pyramides qu'on erigea à

* *Ils ſont de Fauſte Andrelin.*

la Grenete, à la Juîrie & dans la place du Palais, où s'étoient faits ces Tournois. Le marbre où on les grava, fut transporté dans la maison des Villars, occupée aujourd'hui par les Filles de la Providence, où je les ai dechiffrez avec assés de peine.

Ne virtus langueret iners dum bella quiescunt,
Ipse armis totâ juvenes agitabat in urbe
Karolus, & magni belli simulacra ciebat.
Primus in adversas acies, postremus abibat.
Tres stetit ille dies, donec se condat Apollo;
*Et minima * quoscumque manu, sed robore forti*
Pertulit; atque illi demum Victoria cessit;
Virtutique sacrum manet hìc per secla Trophæum.

Le Roy Charles VIII. étoit d'une fort petite taille.

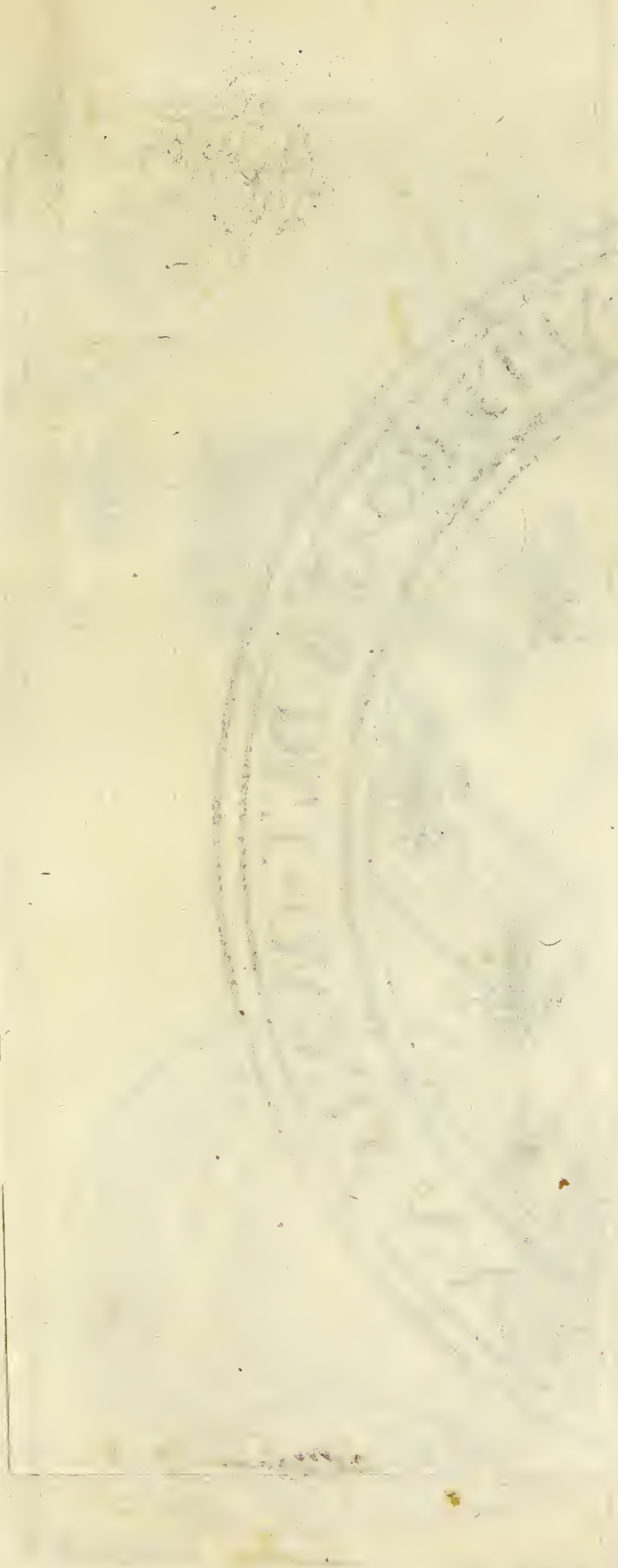

au
an
R
co
co
fe
p
g
V

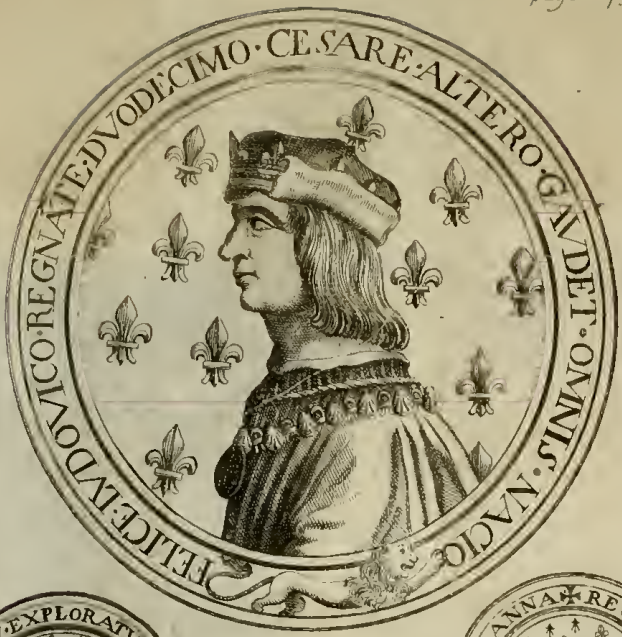

gravé par Duflos sur les medailles de bronze de meme grandeur en 1730

La Médaille que la ville de Lyon préſenta à Charles VIII. à cette occaſion, en or, en argent & en bronze, eſt devenuë aujourd'hui fort rare : & quoique la Legende en ſoit fort groſſiere & d'un fort mauvais goût, on ſera néanmoins bien aiſe d'en voir ici la figure : parceque c'eſt la plus ancienne & la premiere medaille qui ait été frappée en France avec le Buſte de nos Rois. M. L'Abbé Bizot nous eſt un ſûr garant de ce fait dans ſon Hiſtoire Metallique de la Republique de Hollande. Le grand Medaillon que le Conſulat eut auſſi l'honneur de preſenter ſix ans après à Louïs XII. & à la Reine Anne ſon Epouſe, eſt encore plus ſinguliére : Et cette ſeconde Médaille a paru ſi curieuſe à Luckius, * qu'il l'a miſe la premiere, & à la tête de ſon grand Recüeil, comme pour ſervir de montre.

* *Sylloge Numiſmatum elegantiorum Argentinæ* 1600.

Les Greniers de l'Abondance, que le Conſulat fit conſtruire il y a quelques années, près de la porte d'Halincourt, ſont un ouvrage, qu'on peut appeller Romain, par ſa ſolidité, ſa magnificence, & ſa noble ſimplicité. On a tâché d'imiter cette noble ſimplicité du ſiecle d'Auguſte dans cette courte inſcription qu'on a gravée en caracteres d'or ſur le frontiſpice de ce grand Edifice.

ANNONÆ UBERIORIS PERENNITATI poſ.... Mercatorum & Urbis Præf. & Coſſ. Lugd. Ann. Sal.....

Des perſonnes dont les ſentimens ſont des Loix pour moi, ont voulu qu'à la ſuite de cette inſcription j'en plaçaſſe quelques autres que j'ai auſſi faites, ou pour la Ville de Lyon, ou pour d'autres Provinces & pour des païs étrangers. En voici

quelques-unes que j'ai pu rappeller, & que je mets ici à mesure qu'elles se presentent, sans garder aucun ordre ni pour les temps, ni pour les personnes, ni pour les lieux, ni pour les choses. Inscription mise dans les fondemens de la nouvelle Boucherie.

Urbi alendæ & exornandæ, publico pauperum Lugd. Hospitio perpetuo censu sustentando. primarium lapidem novo Macello pos. Coss. Lugd. Ann. M. DCC. XXXV. XXII. Kal. Jan.

Epitaphe gravée sur le Tombeau du Prince de Turenne, Neveu de son Alteſſe Eminen. Monseig. le Card. de la Tour d'Auvergne.

D. O. M.

Godefrido Mauritio Principi Turennio, Heroum ac Regum à stirpe aut affinitate nepoti, & in hac

*dignitate Sereniſſimi patris Emmanuelis Theodoſii à Turre Arverniæ D. *G. Bullioni Duce conſorte ſocioque. Morte immaturâ raptus eſt * Argentorati Cal. Oct. MDCC. XXIII. ſeptimo die poſt ductam uxorem Carolam Sobieskam Joannis Poloniæ Regis Neptim, rariſſimam feminam, quæ rariori prærogativâ cum mariti fratre nupta deinde fuit.* Inſcription ſepulcrale de M. Le Bret premier Preſident & Intendant de Provence.

Deigratia.

Strasbourg.

Hic ſitus eſt Cardinus le Bret, in Provinciæ Senatu princeps, Rei Bellicæ & Ærariæ, juri & commercio pro Rege præfectus; qui, ſeneſcente mundo, rarum antiquæ integritatis, modeſtiæ, Religionis, fidei in Regem ac patriam, laboris & eruditionis exemplum poſteritati reliquit. Obiit prid. Id. Oct. M. DCC. XXXIV. majori Reipublicæ damno quàm ſuo.

Sur la pierre fondamentale

du nouveau Bâtiment pour les Penſionnaires du grand College de Lyon.

Ludovico XV. Regnante, Nicolao Lud. de Villeroi Prov. Lugd. Prorege, Camillus Perrichon Merc. & Urbis Præf., Eques torquatus & Coſſ. * *Lugd. Primarium hunc lapidem in Convictorum Collegii fundamenta jecere, Seſtertium vicies centena millia Ædibus faciundis, ornandis, dotandis dedere Fundatores munificententiſſimi, perpetuæ ſuæ erga Religionem, litteras, ſplendorem Urbis & Societatem Jeſu voluntatis monumentum IV. Id. Sept. An. M. DCC. XXX.* Franc. Paulmy Cl. Ant. Morel. Blaſius Denys. Dominic. Birouſt.

Pour la Bibliothêque de la Ville, ſous le Buſte de Mr. Depreaux. SPIRAT ADHUC, NUTUQUE LIBROS DISCRIMINAT OMNES.

Pour la maiſon des Filles de la Providence, ſur la premiere pierre de cet Edifice.

Sacris Ædibus periclitanti puellarum innocentiæ ſervandæ dicatis primarium lapidem poſ. Car. Fr. de Château-neuf Archiep. & Com. Lugd. Gall. & Primas Ann. M. DCC. XXXVI. XVI Cal Jun.

Sur la grande porte de la maiſon : *innocentiæ periclitantis Azylum.*

Pour la Sale où Meſſieurs les Directeurs de la maiſon s'aſſemblent :

Tutandæ puellarum innocentiæ Mariana Sodalitas.

La maiſon eſt ſous la protection de la ſainte Vierge.

Autour de la medaille de la Mere de Dieu que ces jeunes * Filles portent au cou.

periclitantis pudicitiæ ſalus.

Pour la premiere pierre du nouveau Bâtiment qu'on vient d'ajoûter à la maiſon de l'Hôpital general de la Charité, pour y loger les vielles Femmes.

Huic Hoſpitio recipiendæ & ſuſtentandæ, in publica Lugdunenſium pauperum Domo, egenarum

mulierum senectuti primarium lapidem pos.

Coss. Lugd.

Pour la montre de l'Horloge, qui est dans la Sale d'Audience de la Cour des monnoyes, sous le portrait du Roy Louïs le Grand.

SOL MIHI LEX, EGO LEX ALIIS.

On veut marquer par là que comme cette Horloge, qui regle le Public, est reglée elle-même sur le Soleil; aussi la Justice est guidée par les sages Loix du Prince, au nom duquel elle se rend.

Pour la montre exterieure de la Ruë du Palais.

ÆQUA REGUNT INTUS ME PONDERA.

Pour exprimer que comme cette montre exterieure est con-

duite par les contrepoids du dedans, auſſi la Juſtice qui s'exerce en public, eſt guidée par les ſentimens interieurs d'un cœur & d'un eſprit droit.

Epitaphe pour le Mauſolée erigé à M. de Roſſillon de Bernex, Evêque de Geneve.

Michaeli Gabrieli de Bernex de Roſſillon, Epiſcopo & Principi Genevenſi, ſanctitate, vigilantiâ, eruditione, morum & ſanguinis nobilitate, beneficientiâ in Clerum & pauperes ALTERI SALESIO.

Fecunda Heroum ſoboles ut regnet in aſtris,
*Deficit & terris in Michaele * perit.*

Sa Famille eſt éteinte avec lui

Pour les nouvelles fortifications ajoutées à Briançon.

Ludovico XV. & Philippo Aurel. Duci, Rectori Galliæ, Regiſque Tutori, quorum fel. auſpiciis N. Alsfeldius aurati Velleris torqua-

tus Eques ſummus Exercit. & munit. Præfectus, Alpibus munitis, Imperii Gallici ſecuritatem ſtabilivit Ann. M. DCC. XXIII. *

Quelques-unes de ces courtes inſcriptions ont été faites & données ſur le champ.

Pour l'Enſeigne d'un Perruquier, Embleme : Abſalon pendu à un arbre par ſes cheveux, avec cette ame VITAM COMA FALSA DEDISSET ; *Ma chevelure me fait tort, une perruque eût empêché ma mort.*

Pour la premiere pierre de la nouvelle Egliſe des Religieuſes du Tiers-Ordre, dittes de Ste. Elizabeth à Saint Clair. D. O. M. *& Sanctæ Elizabethæ Tertiariarum S. Franc. ſacrarum Virginum patronæ Sacello Faciundo, fines & primarium fundamenti lapidem ſolemni ritu dedicavit Fr. Paulus Villaregius Lugd. Arch.* &c. An. Sal. M. DCCXVIII. Cal. Mai.

Inſcriptions pour la Ville de Marſeille après la ceſſation de la peſte. *Henrico Fr. Xaverio de Belſunce, Maſſilien-*

ſium Epiſcopo, alteri Borromæo, qui ſe ſuaque omnia pro publica ſalute devovit.

Coſſ. Maſſilienſibus quod urbem jam penè deſperatam ſuis laboribus periculiſque conſervarunt.

Petro Cardino le Bret, Miſſo Dominico, qui in communem utilitatem intentus Urbem atque Provinciam ſuâ vigiliantiâ ab interitu vindicavit.

Clementi XI. Pont. Max. quòd Maſſiliam peſtilentiâ fameque vaſtatam, & frumentario & cæleſti ſubſidio munifice ſuſtentavit.

Pour la ſurvivance du Gouvernement de Lyon, donnée par le Roy au Fils & au petit de Mſgr. le Marechal de Villeroi.

Imperii Villaregii felix perpetuitas.

Villaregiis proregibus quintùm hilaritas publica.

Ludovico Fr. Annæ Villaregio, proregi Lugd. proregum Lugd. filio, nepoti, pronepoti, abnepoti.

Sous une Statuë Equeſtre de Louïs le Grand.

QUOD BELLIS AMPLIUS SEXAGINTA FELICITER CONFECTIS, ADJECTIS IMPERIO GALLICO PROVINCIIS SEPTEM, PHILIPPO QUINTO PRONEPOTE REGE HISPANIS DATO ET ASSERTO ORBEM PACAVIT.

Sur les 23. vol. des Eſtampes du cabinet du Roi, dont S. M. fait preſent à Mr. le Marquis de Caumont.

Quas vices & miraris Hoſpes volu-minib. XXIII. exquiſitiſſimo artificio cælatas imagines, has Lud. XV. Gal. & Nav. Rex ex ſuo Regali Muſæo depromptas, exeunte anno Triumphali M. DCCXXXIV. ſui Regni XX, unà cum ſuæ conſecrationis volumine dono dedit N. Marchioni Caumontio, auctore & auſpice ſummo Regni Adminiſtro Andrea Herc. Card. de Fleury, Viro

ſingularis exempli, ad patriæ felicitatem ac ſplendorem nato. Litterarium hoc monumentum perenni memoriæ tanti beneficii poſ. Caumontius, filiis ac poſteris ſuis incitamentum ad laborem virtutemque.

Pour la Statuë de Bronze erigée à Malthe, à l'honneur du Grand Maître.

Emin. ac Seren. Principi Ant. Manoel de Vilhena Luſitano, Hoſp. Eq. Hieroſ. magno Magiſtro.

I. Quod Arcem Manoel & cum illa Melit. Equitum quietem & ſtabilitatem ære ſuo fundaverit.

II. Quòd Civitate Valeta novis & inacceſſis munimentis firmatâ, ſui Ordinis æternitatem aſſeruerit.

III. Optimo Principi quod alendis pauperibus, educandis virginibus, extruendis dotandiſque Hoſpitalibus

talibus ædibus se suaque omnia devoverit.

*IV. Quòd in perenne pietatis, vigilantiæ; munificentiæ Religiosæ, reique navalis suis sumptib. auctæ, monumentum ense pileoque donatus fuerit à summo Pontif. Bened XIII. Lusitano Principi de se bene merito pos Eques * Gallus.*

M. Le Commandeur de Savasse.

Sous le portrait de M. Lucas qui s'est fait peindre, environné de quantité d'Antiques & d'autres curiositez qu'il a apportées de l'Orient, ce mot de Virgile.

SPOLIIS ORIENTIS ONUSTUS. *Æneid. I.*

Inscription sur les prix * fondez par le Consulat. *Consulibus.*

Coss. Lugd. *

Sur un marbre de la Cour des Classes.

QUOD LUDOVICO MAGNO PANEGYRICUM ÆMULATIONI LITTERARIÆ PRÆMIA IN SINGULOS

ANNOS INDIXERUNT M. DCCXI.

Pour les jettons des Chevaliers de l'Arc : d'un côté les armes de la ville qui a fondé ces jettons d'argent avec ce mot de Virgile au ſujet du Roy Aceſte qui propoſa des prix à la jeuneſſe Troyenne : *Victori præmia* * *ponit*. Au revers un Chevalier qui tire de l'Arc avec ce mot : *Dare vulnera poſſumus Hoſti*.

Æn. 5.

Pour le Médaillon que Meſſieurs les Comtes de Lyon ont fait frapper au ſujet du dernier Jubilé periodique de l'Egliſe de Lyon l'année 1734. Voyez la page 482. Pour le grand feu d'Artifice dreſſé ſur la Saône à l'occaſion de ce Jubilé. ADESTE CIVES HOSPITESQUE, * VISURI HODIE QUOD NEMO VESTRUM AMPLIUS VISURUS EST : Deviſe pour exprimer que les Religieuſes gagnent le Jubilé en

Le 5. Jubilé de l'Egliſe de Lyon n'arrivera que l'an 1886. C'eſt à dire qu'en cent cinquante-deux années.

faisant ce qui leur est prescrit à la place de la visite de la grande Eglise. Un ver à Soye qui travaille dans sa coque avec ce mot *Opus nil claustra morantur.*

Emblêmes pour les feux d'Artifice de la S. Jean. Sur l'union de la France & de l'Espagne, ces deux Royaumes personifiez qui se donnent la main avec ce mot imité de Virgile : *Unam faciamus utramque gentem animis.* *Æn. l. 3.*

Pour la nomination de Mr. l'Abbé de Villeroi à l'Archevêché de Lyon, peu de jours après que Mgr. le Maréchal son pere eut appaisé une sédition qui s'étoit élevée dans cette ville. La Religion qui presente le* nouvel Archevêque à la ville avec ce mot de Virgile. *On y a changé une parole.*

ACCIPE PACATAM PATRIIS VIRTUTIBUS URBEM.

Pour la naissance d'un second Duc de Bretagne après la mort du premier : l'arbre de la Sybil-

le qui repouſſe un ſecond Rameau d'or après qu'Enée a emporté le premier dans les champs
Æn. 6. Eliſées avec ce mot de Virgile. *Uno avulſo, non deficit alter aureus.*

Pour la naiſſance des deux premieres Princeſſes de France, laquelle marquant une heureuſe fecondité dans la Reyne, nous annonçoit que nous aurions bien-tôt un Dauphin : l'Etoile de Venus & l'Aurore qui paroiſſant l'une & l'autre ſur l'Horiſon, annoncent que le Soleil ne tardera pas à paroître : avec ces paroles pour ame : *novi Duplex prænuntia Solis.* Sur le retabliſſement entier de la ſanté de M. le Mar. de Ville-Roi, quoiqu'il fût dans un âge fort avancé, un vieux cheſne avec ce mot imité de Virgile. *Nil Anni nocuere.* Pour marquer que la veneration & l'affection de la Province pour M. le Maréchal, s'étend ſur toute ſon illuſtre famille ; quatre ou

cinq chesnes plus ou moins grands avec ce mot de Virgile : *Crescent illi, crescetis amores.* * *Egl.* 10.

Pour la prise de Mons : Jupiter, qui accable les Geans sous les montagnes même qu'ils avoient élevées contre lui avec ce mot : *Opposuisse Jovi Montes quid juvit ?*

Sur le Mariage du Roi Louis XV. avec la Reyne : Thesée, qui par le conseil de son ami, & de son conducteur Hercule, prefere l'Amazone Hyppolite à toutes les Princesses que la Grece lui offroit, avec ce mot imité de Virgile : *Placuit magis omnibus una.* *Æneid. I.*

Sur la prise de Namur, dont le Roy Louïs le Grand se rendit maître en presence d'une armée de cent mille hommes. Jason qui emporte la Toison d'Or en presence du Dragon & des autres monstres qui la gardoient, avec ce mot.

... Ut teſtes parſque triumphi
Eſſe queant.....

Sur la Frize *inſpectante Hoſte captum à Ludovico Magno Namurcum.*

Pour l'Année qui preceda le Jubilé periodique de Lyon & qu'on annonça dans l'Emblême du feu d'Artifice. L'Egliſe de Lyon perſonifiée & repreſentée avec ſes attributs, & ce mot de Virgile pour ame :

Ecl. 4. *.. Si qua manent ſceleris veſtigia noſtri, irrita tu facies.*

Sur la grace que Mſgr. le Marechal & Mſgr. le Duc de Villeroi, & le Conſulat ont fait à l'Academie Litteraire de Lyon de lui accorder un magnifique appartement dans l'Hôtel de Ville pour y tenir ſes ſeances: Le Temple avec la Bibliotheque de l'Apollon palatin, bâti par l'Ordre d'Auguſte, où ſe tenoient les Aſſemblées des Gens de lettres

avec ce mot de Virgile: **Sunt hìc etiam ſua præmia Laudi.* Æn. 1.

Pour marquer l'inviolable attachement que Meſſieurs les Comtes de Lyon ont toûjours fait paroître pour la Foi Catholique, & en particulier dans ces derniers troubles de l'Egliſe, malgré tous les efforts qu'on a fait pour les ébranler: Un Vaiſſeau ferme & tranquille ſur ſes ancres (qui ſont les Symboles de la Foi) malgré les vents & les flots qui l'attaquent: ces mots imitez de Virgile pour ame.

Inſani feriant licèt undique venti.

Pour exprimer la paix que la Reine Anne fit avec la France, en ſe détachant la premiére de la Ligue, Didon qui preſente le Rameau d'Or aux Compagnons d'Enée avec ce mot de Virgile.

In primis Regina quietum
Accipit in * *Gallos animum*
mentemque benignam.

In Teucros.

Sur la naiſſance du jeune Prince Fils de Mſgr. le Duc du Mayne, petit-fils de Louïs le Grand, ce mot de Virgile.

Æn. 12. SOLIS AVI SPECIMEN.

Sur la naiſſance de Mſgr. le Dauphin fils de Louïs le Grand, la ſtatuë de Promethée animée par le Feu du Soleil, avec ce mot *Trahit ipſo ex Sole vigorem.*

Sur la naiſſance de Mſgr. le Dauphin, pour marquer quelle nous annonce la paix : le Soleil qui forme un parelie avec ce mot *naſcitur & certæ ſecum fert omina pacis.* Pour marquer qu'il étoufera la diſcorde qui regnoit dans l'Europe. Hercule qui étouffe les deux ſerpens dans ſon berceau & le mot de Martial : *jam cœpit teneras hydra timere manus.*

Pour Mſgr. de S. George, Arche-

vêque de Lyon & Primat des Gaules, la colomne lumineuſe qui conduit les Iſraëlites avec ce mot. *Cohortes lumine* PRIMAS. *Anteit.*

Pour marquer le choix que le Roy fit de M. le Maréchal de Ville-Roi, pour commander l'armée, après la mort de M. de Luxembourg: Agamemnon qui donne à Ulyſſe les armes d'Achille, avec ce mot: *Tu raptum ſupplebis* Achillem.

Sur l'Edit que Louïs XIV. fit contre ceux qui manquoient de reſpect dans les Egliſes : Enée guidé par la Sybille, Symbole de la pieté, qui chaſſe avec elle les monſtres du Bois ſacré avec ce mot de Virgile : *Procul ô, procul eſte profani.* Æn. lib 6.

Pour le feu d'Artifice tiré à Lyon en preſence de Mſgr. le Duc de Bourgogne & de Mſgr. le Duc de Berry, Les deux aſtres qu'on nomme *Aſtra Borbonia* ou

Æneid. 6. *Sidera Lodoicea* qui entrent dans le signe du Lyon, & ce mot de Virgile pour ame ; *Solemque suum, sua sidera novit.*

Un navire rempli de Bateliers, qui poussent des cris d'Allegresse en voyant paroître les deux Astres qu'on appelle les Gemeaux, & qui étoient pour eux d'un augure très-favorable & ce Vers : *Alacres faciunt hæc sidera nautas* ; pour exprimer la joie qu'eurent nos Bateliers en joûtant sur la Saône, pour divertir les deux Augustes Princes.

Emblême pour le feu d'Artifice que fit faire le Chapître de S. Just de Lyon, pour celebrer la naissance de Msgr. le Dauphin fils du Roy Louïs XV. L'Ancien superbe Cloitre de S. Just dans lequel Louïs le jeune, saint Loüis & plusieurs autres Rois & Reines de France ont logé, & ce mot imité de Virgile pour ame,

Iſta Atavis, Delphine, tuis fuit hoſpita ſedes.

Sur la priſe d'Ath qui determina les ennemis à demander la Paix : Pallas ou Minerve armée, qui frappe la terre de ſa lance & qui en fait ſortir l'Olivier : & ces paroles imitées d'Ovide pour ame : *Ex ictu tali frondeſcet Oliva.*

Emblême ſur les vains efforts qu'a fait la Ligue durant dix ans pour enlever l'Eſpagne au Roy Philippe V. Jaſon victorieux qui tient à la maiſon la Toiſon d'Or: & ce Vers de Virgile pour ame.

*Non anni * rapuere decem, non mille Carinæ.* Æn. 2.

Pour la canonization des ſaints Staniſlas Koſtka & Louïs de Gonzague. Inſcription du grand Cartouche d'Invitation, qu'on

mit sur la porte de l'Eglise du Grand Collége.

*Stanislao Kostkæ & Aloysio Gonzagæ in Sanctorum numerum relatis meritos honores reddit Collegium Lugd. SS. Trin. Soc. J. Stanislaum Poloniæ Regno, Aloysium * Academicæ nostræ juventuti patronos dedit Ecclesia.*

Le Pape a donné S. Louïs de Gonzague pour Patron à tous les les écoliers des Jesuïtes.

Utrumque facite vobis patronum, O Cives, Hæc solemnia piè & sanctè celebrantes.

Cartouche d'invitation pour la solemnité qui fut celebrée dans cette même Eglise pour la naissance de Monseigneur le Dauphin.

D. O. M.

Augustæ stirpis Borboniæ æternitatem & orbis tranquillitatem Delphini ortu stabilitam solemni supplicatione gratulatur Collegium Lugd. SS. Trin. Soc. Jes.

Sur le grand nombre de prisonniers que nous fîmes à la Bataille de Fleurus.

MADRIGAL.

Ils ne se flattoient point d'une
*vaine * esperance*
Ces ennemis si fiers & si fort ir-
ritez.
Lorsqu'ils comptoient d'entrer en
France.
Déja leurs grands projets sont
presque executez.
En voila dans un jour au moins
six à sept mille,
Qui dans Maubeuge, Arras, Di-
nan, Philippeville,
Ont sçu si bien se retrancher,
Qu'il sera, je crois, difficile
De les en pouvoir denicher.

On met ici ce Madrigal, parce qu'il a été fort defiguré dans divers Recueils de Poësie Françoise.

Pour marquer que la dignité de Commandant fut reünie avec celle d'Archevêque dans la personne de feu Msgr. l'Archevê-

Rex Anius Rex idem &c.

que de Lyon : le * Grand Pontife du Temple de Delos dont parle Virgile, dans le 3 Livre de son Eneide avec ces paroles du même Virgile.

Rex idem hominum Phœbique Sacerdos.

Pour la Medaille ou jetton des Etats de Bourgogne, qui y veulent exprimer deux choses. 1. leur fidelité pour le Roy ; 2. leur devoüement à Msgr. le Duc, Gouverneur de la Province : un essain d'Abeilles qui vole après son Roy avec ce mot.

REGISQUE DUCISQUE URGET AMOR.

FIN.

TABLE DES MATIÉRES.

Agrippa. Caractére & ouvrages d'Agrippa gendre d'Auguſte. Le plus grand de ſes ouvrages eſt celui qui commence à Lyon. Il dreſſe lui-même une Carte generale de l'Empire. Eſtime que Pline faiſoit de cette Carte. *p. 92. & ſuiv.*

Agrippa. Trois raiſons l'engagent à établir dans Lyon le centre des grands chemins de l'Empire. Sa modeſtie. Il ne veut point ſouffrir qu'on lui érige aucun monument. 100

Aiſnay. Bas-relief antique à Aiſnay. 411.
Albigni, Sevry. Etymologie de ces deux noms. 243.
Annibal. Deſcription de ſa marche & de ſon paſſage par Polybe. Il arrive, au quatriéme campement, au confluent du Rhône & de la Saône. 42. *& ſuiv.*
Antonin. Empereur le plus cher aux Lyonnois après Auguſte. On lui dedie un Temple au bas de la montagne de Fourviére. 295
Antonin. Sa famille Gauloiſe d'origine. Une branche de cette Famille établie à Lyon. 345
Aqueducs de Lyon. Leur figure. Raiſons qui prouvent qu'ils ſont l'ouvrage du Triumvir Marc-Antoine. Etenduë, magnificence, & ſolidité de ces anciens Aqueducs. Morceaux conſiderables qui nous en reſtent. 73

Arpagi tibi terram levem. Explication de ce terme. 47

Aruſpices. Les 60. Aruſpices du Temple d'Auguſte & les 60. Statuës des 60. nations qui l'avoient fait bâtir, prouvez par Strabon & par l'Inſcription Sepulcrale d'un de ces Aruſpices. 169

Aufanies. Vœu aux meres Aufanies pour Severe contre Albin. 404

Auguſte ſejourne environ trois ans à Lyon. 125

Aiſnay. Abbaye reparée par la Reine Brunehaut. L'Egliſe bâtie par Amblard, ſacrée par le Pape Paſcal II. Curieux monument de ce Sacre. Ancienne creance ſur la Realité prouvée par ce monument. 486

Bains. Romains encore entiers. 81

Baſle. Sur quel fondement cette Ville reconnoit Plancus pour ſon fondateur. Difference de

Baſle & de *Raurica.* 116
Caligula vient à Lyon. Moyens bizarres ou violens dont il s'y ſert pour avoir de l'argent. Il y met à l'encan les meubles de ſes Ancêtres. 183
Caligula établit dans le Temple d'Auguſte des prix d'éloquence Grecque & Latine. Bizarres conditions qu'il attache à ces prix. 186
Ceſar & *Polybe*. Leur ſilence ſur Lyon, prouve que cette ville n'exiſtoit pas encore de leur tems. 33
Claude Empereur, né à Lyon. Ses bonnes & mauvaiſes qualitez; ſon affection pour ſa Patrie. 193
Claude fait mettre Lyon au rang des Colonies Romaines. Difference exacte des Colonies & des Municipes. 201. Sa Harangue au Senat en faveur de Lyon. Il la fait nommer *Colonia*, *Claudia*, *Copia*.

Vrai ſens de ce mot. 213
Clitophon. Son caractére, ſes ouvrages. 30
Delta de Lyon & de l'Egypte. 48. *& ſuiv.*
Domitien ſe retire à Lyon pour s'y appliquer à l'étude. Combien les Lettres y floriſſoient. 278
Egliſe de S. Etienne bâtie par S. Patient: marques d'antiquité qu'on y voit encore. 476
Egliſe de S. Jean B. Singularitez de cette Egliſe. Chapelle de Bourbon. Jubilé periodique. 477. *& ſuiv.*
Epitaphe ſinguliere d'un enfant, qui ſouhaite de mourir avant ſes parens. Terme ſingulier de *Filiaſter.* 347
Epitaphe d'une femme Chrêtienne, traitée d'impie par ſon mari. 431
Fourviére. Etymologie de ce nom. Veſtiges de l'embrazement de Lyon qu'on trouve

ſur la montagne de Fourviére. 283
Fredaldus fondateur de l'Egliſe de S. Romain. Son Inſcription. 490
Gerſon ſe retire à Lyon, y meurt, ſon Epitaphe. 496
Grands Chemins de l'Empire ou *Voies militaires*. Leur étenduë prodigieuſe, leur ſolidité; veſtiges qui nous en reſtent. 100. *& ſuiv.*
Hadrien vient à Lyon, y fait de grandes largeſſes. Il fait ériger à Nîmes une celebre Baſilique à Plotine. 291
Harangue de Claude gravée ſur deux Tables de Bronze. Ces Tables placées dans le veſtibule de l'Hôtel de Ville. 291
Hermathene trouvée à Lyon. 396
Herode relegué à Lyon, & de Lyon en Eſpagne. 467
Hoſpitalité. Curieuſe Inſcription d'Hoſpitalité. 393
Hôpital. Belle deſcription de

Lyon en Vers Latins par le Chancelier de l'Hôpital. 452

Hôtel-Dieu. Sa fondation par Childebert, Canon d'un Concile National eſt le tître original de ſa fondation. 488

Inſcription doit être ſi courte qu'un voyageur puiſſe la lire ſans s'arrêter. Vers de Properce à ce ſujet. 464

Irenée. Reſtes d'un pavé à la Moſaïque ſur nos Martyrs de Lyon, dans l'Egliſe de S. Irenée. 491

Jule Ceſar. Son gout pour les Moſaïques. 241

Jupiter. Les Lyonnois lui font un Vœu en faveur d'Albin contre Severe. Inſcription curieuſe ſur ce Vœu. 400

Legions Romaines. Nombre & noms des Legions qui travaillerent à nos aqueducs. Veſtiges de ces Legions dans nôtre voiſinage. 24

Lucinius. Expediens dont il ſe

ſert pour piller Lyon. 127
Ligurius. Inſcription remarquable de ce Pontife dans le veſtibule de l'Egliſe de S. Etienne. Choſes ſingulieres qu'elle nous apprend. 167. *& ſuiv.*
Lyon. Epoque de ſa fondation par Plancus, prouvée par Dion, par Polybe, par Seneque & par l'Inſcription de Gayete. *p.* 5. *& ſuiv.*
Lyon. Sa grandeur dès le tems de ſon origine. Son premier ſiécle le plus brillant de tous. Noms des 60. Nations qui y trafiquoient. Cauſes de ce concours de Nations. 133
Lyon. Commerce qu'on y faiſoit de Toiles, de fer, d'étoffes, de betail. Gynecée ou commerce fait par des Communautez de femmes; Peſeurs, Chargeurs, Receveurs, Intendans du Commerce; le tout prouvé par nos Inſcriptions antiques. 137. *& ſuiv.*

Lyon. Son embrazement entier dans une nuit. Fables débitées sur cet embrazement. Description qu'en font Seneque & Gabriel Simeoni. Tuyaux de plomb échapez à cet incendie. 243. 250

Lyon. Epoque de sa fondation dans la lettre de Seneque. 261

M. Final omis dans les Inscriptions antiques. 367

Marc-Antoine le Triumvir. Sa petite monnoye d'Argent le plus antique monument de Lyon : Anciens vestiges qui nous restent de ce Triumvir. 67. *& suiv.*

Mercure & Apollon. Pourquoi si fort en veneration aux premiers Lyonnois. 392

Mesonyctium. Terme du Taurobole de Lyon. 379

Mines d'Or & d'Argent dans ce pays, prouvées par Strabon. Cailloux brochez d'Or & d'Argent, trouvés dans le

Lyonnois. Medaille que Henri IV. donna aux Ambaſſadeurs Suiſſes, étoit d'un or recueilli dans nôtre voiſinage. 63. 67

Mithras. Curieux monument de Mithras qu'on voit encore à Lyon. 412

Momorus & Antepomarus. Chimerique Syſtême de la fondation de Lyon par ces deux Princes Rhodiens. Ce qu'il y a de vrai dans ce ſyſtême demêlé du faux. 24. 25

Monnoyes d'or & d'argent frappées à Lyon dès le tems d'Auguſte. On n'a point diſcontinué d'y en frapper. Ancienne maniere de frapper les Monnoyes. Elles étoient tout à la fois moulées & frappees. On le prouve par des moules antiques trouvez à Lyon. 59

Montagne de S. Sebaſtien. La ville étenduë ſur cette montagne au 2. ſiécle. 448

Mont-d'Or. Origine de ce nom rapportée

rapportée par Dion. Plaisante Histoire qu'il nous apprend à ce sujet. 127. 129

Mosaïque. Curieuse Mosaïque des Eglises d'Aisnay & de S. Irenée. 395

Neron. Gratification qu'il fait à la ville de Lyon après son embrasement. Elle se déclare pour lui contre Galba. Son ancienne antipathie pour Vienne, reveillée à cette occasion. 269. *& suiv.*

Occabus. Explication de ce terme de nôtre Taurobole. 372

Palais. Restes du Palais d'Auguste. 180

Paul. Eglise de S. Paul bâtie par S. Sacerdos. Curieux monument du Comte Richard fondateur de son ancien Cloitre. 493. *&* 94.

Plancus vrai Fondateur de Lyon. Son caractere, son éloge par Eusebe, par Horace, par Ciceron. 17

Pont du Rhône. Inſcription qui nous apprend qu'il a été bâti par Innocent. IV. 490
Religion des anciens Lyonnois. Fabuleuſes traditions ſur les Samothées les Sarronides, les Bardes, les Druides & leur Gui-de-Chêne. 383
Segetia adorée à Lyon. Reſtes de cette ſuperſtition dans le 15. ſiécle. Fait remarquable rapporté là-deſſus dans le *Lugdunum priſcum.* 217
Seguſiens. Dea Seguſia, etymologie de ce nom. 28
Situation de l'ancienne Ville de Lyon. Opinion ſinguliere de M. de Marca. Ses trois objections refutées. Preuve évidente qu'elle étoit ſituée ſur la montagne de Fourviére. 435. *& ſuiv.*
Taurobole pour Antonin. Ecrivains qui ont travaillé ſur ce ſujet. Syſtême ſingulier du P. H. là deſſus. 399. *& ſuiv.*

Taurobole. Deſcription de ce rare monument. Trois ſingularitez qui le diſtinguent : Idée generale des Tauroboles. 314. *& ſuiv.*

Lettre de M. Bianchini & ce qu'il dit au Pape Clement XI. ſur le Taurobole de Lyon. 362. *& ſuiv.*

Temple ou Autel d'Auguſte, ſa figure; colomnes de Granit. Premiers Pontifes de ce Temple. Il eſt dedié par Druſus. 150. 177

Theatre. Ancien Théatre de Lyon. Veſtiges qui en reſtent. 442

Tombeau des deux Amans. Fables debitées ſur ce ſujet. Formule *Sub Aſcia dedicavit*, gravée ſur nos anciens Tombeaux, eſt un vrai problême Litteraire. Conjectures ſur cette formule. 420. *& ſuiv.*

Tombeaux de Siagrius & du vieux Apollinaris ; où ils étoient 461. *& ſuiv.*

Vires excepit & à Vaticano transtulit. Sens de ces deux expreſſions, ſur les quelles on a tant diſputé. 358. *& ſuiv.*
Uſtrinum. Ancien Uſtrinum de Lyon decouvert; ce que c'étoit. 456

Fin de la Table des Matieres.

ADDITION

ADDITION

Pour la page 500.

La Bibliotheque & le Medaillier de la Ville qui eſt aujourd'hui un des plus curieux & des plus riches du Royaume.

Au ſecond College un grand & precieux Tableau de Jacques Stella, qui repreſente J. C. dans le Deſert.

Aux Chartreux le Cloitre peint par François Perrier.

A Saint Nizier une Flagellation du vieux Palme.

Au grand Autel de l'Egliſe de l'Hôtel-Dieu, un excellent Tableau de M. le Brun.

AVIS pour placer les Figures.

page 78. Aqueducs Romains.

81. Bains Romains ou Conſerve d'eau dans la Vigne des Urſulines.

106. Reſtes d'un des grands Chemins d'Agrippa.

152. Medaille de Tibere avec ces paroles *Rom. & Aug.*

154. Colomnes de l'Egl. d'Aînay.

180. Reſtes du Palais des Empereurs Romains.

305. Taurobole.

396. Moſaïque ou Hermathene de M. Caſſaire.

411. Bas-Relief d'Aiſnay.

418. Figures Jeroglyphiques de Mithras.

442. Ancien Theatre de Lyon.

469. Tombeau des deux Amans.

506. L'Iſis d'Egypte qui a un boiſſeau ſur la tête avec ſon fils Horus ſur ſes genoux.

507. Cybele avec ſa Tour ſur la tête.

512. Inſcription de la Guillotiere.

515. Les 2. Medailles de Charles 8. & de la Reyne Anne.

Special 93-B
1403.58
v.1